



**Autorité de Régulation des  
Marchés Publics (ARMP)**

.....



**La République islamique de  
Mauritanie**  
*Honneur – Fraternité – Justice*

## ***RAPPORT DE SYNTHÈSE***

# **Audit technique et financier de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2021.**

Présenté par le Cabinet :



Mars 2024

**Téléphone : +229 97 32 70 12/95 77 65 63,  
E-mail : bac\_consult83@yahoo.com**

## SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....	7
I- PREAMBULE.....	8
II- LETTRE D'OPINION.....	9
III- SYNTHESE DES CONSTATS.....	11
IV- Appréciation globale du niveau de performance du processus de passation .....	16
V- Appréciation globale du niveau de performance du processus de Contrôle des marchés publics.....	17
VI- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	18
VII- PREMIERE PARTIE: CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	20
<b>7.1. CONTEXTE DE LA MISSION.....</b>	<b>20</b>
<b>7.2. OBJECTIFS DE LA MISSION .....</b>	<b>20</b>
<b>7.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>21</b>
<b>7.3.1. REUNION DE DEMARRAGE AVEC L'AUTORITE CONTRACTANTES .....</b>	<b>21</b>
<b>7.3.2. COMMUNICATION DES MARCHES A AUDITER .....</b>	<b>21</b>
<b>7.3.3. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON A AUDITER PAR MODE ET PAR TYPE DE MARCHÉ .....</b>	<b>21</b>
<b>7.3.3.1. REPARTITION PAR MODE.....</b>	<b>21</b>
<b>7.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DE MARCHÉ.....</b>	<b>22</b>
<b>7.3.3.3. REPARTITION PAR MODE ET PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE             AUTORITE CONTRACTANTE.....</b>	<b>24</b>
<b>7.3.3.3.1. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE AUTORITE                 CONTRACTANTE .....</b>	<b>24</b>
<b>7.3.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE AUTORITE                 CONTRACTANTE .....</b>	<b>25</b>
<b>7.3.4. VERIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX MARCHES.....</b>	<b>26</b>
<b>7.3.5. COMPTE RENDU PARTIEL DE LA MISSION : DEBRIEFING .....</b>	<b>26</b>
<b>7.3.6. RAPPORTS .....</b>	<b>26</b>
<b>7.3.7. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISSION .....</b>	<b>26</b>
VIII- DEUXIEME PARTIE: AUDIT DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES.....	27
<b>8.1. REVUE DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE PASSATION ET DE CONTROLE DES     MARCHES PUBLICS.....</b>	<b>27</b>
<b>8.1.1. CADRE LEGISLATIF DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....</b>	<b>27</b>
<b>8.1.2. ORGANE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....</b>	<b>27</b>
<b>8.1.3. ORGANE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS.....</b>	<b>28</b>
<b>8.2. PROCEDURE DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS.....</b>	<b>30</b>
<b>8.2.8. DELAIS DE PASSATION DES MARCHES .....</b>	<b>32</b>
<b>8.2.9. PROCEDURES DEROGATOIRES.....</b>	<b>41</b>
<b>8.3. PROCEDURES D'EXECUTION ET DE GESTION DES MARCHES .....</b>	<b>43</b>

8.3.1.	DELAIS D'EXECUTION ET DE PAIEMENT .....	43
8.3.2.	EXAMEN DES RECOURS EXERCES AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) ET DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE L'ARMP .....	44
8.3.2.1.	RECOURS INTRODUIITS AUPRES DU CRD ET DE LA CD .....	44
8.3.2.2.	MAITRISE DES REGLES DE SAISINE PAR LES REQUERANTS .....	44
8.3.2.3.	TRAITEMENT DES RECOURS PAR LE CRD .....	44
8.4.	AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE .....	45
8.4.1.	REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE .....	45
8.4.2.	REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE .....	46
8.4.3.	SITUATION DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE .....	47
8.4.4.	AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE .....	51
8.4.4.1.	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) .....	51
8.4.4.2.	Ministère du Développement Rural (MDR) .....	56
IX-	DEUXIEME PARTIE: PRINCIPAUX CONSTATS DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE.....	59
9.1.	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM) .....	59
9.2.	Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC) .....	63
9.3.	Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) .....	64
9.4.	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritanien à l'Extérieur (MAECME) .....	67
9.5.	Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement Originel (MAIEO).....	68
9.6.	Ministère du Développement Rural (MDR) .....	69
9.7.	Ministère de l'Elevage(ME).....	71
9.8.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) .....	72
9.9.	Ministère de l'Education Nationale et de la Reforme du Système Educatif (MENRSE).....	74
9.10.	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC) .....	75
9.11.	Ministère de l'Equipement et des Transports (MET) .....	77
9.12.	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA).....	78
	COMMENTAIRES GENERAUX DE LA CPM_MHA .....	78
9.13.	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) .....	80
	COMMENTAIRES MHUAT.....	82
9.14.	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) .....	83
9.15.	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement (MCARP) .....	85
9.16.	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP) .....	86
9.17.	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM).....	87
9.18.	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMi).....	88
9.19.	Ministère de la Santé (MS).....	90
9.20.	Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC) .....	91

<b>9.21. Délégation Générale TAAZOUR</b> .....	92
ANNEXES .....	94
ANNEXE 1: LISTE DES MARCHES AUDITES .....	94
ANNEXE 2: LISTE DES MARCHES PASSES DE MANIERE CONFORME.....	94
ANNEXE 3: LISTE DES MARCHES NON CONFORME .....	94
ANNEXE 4: LISTE DES MARCHES NON-AUDITABLE .....	94
ANNEXE 5: SITUATION DES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE .....	94
ANNEXE 6: LISTE DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE.....	94
ANNEXE 7: PLAN D' ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT .....	126
ANNEXE 8: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....	129

## SIGLES ET ABREVIATIONS

Abréviations et acronymes	Appellations complètes/Détails
AAO	Avis d'Appel d'Offres
AC	Autorité Contractante
AGPM	Avis Général de Passation des Marchés
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
AO	Appel d'Offres
AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BOMP	Bulletin Officiel des Marchés Publics
CAAM	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché
CAMEC	Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux
CMD	Commission des Marchés de Département
CMP	Code des Marchés Publics
CPDM	Commission Pluri-Départementales des Marchés
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'Extérieur
MAEPSP	Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement Originel
MCARP	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MDR	Ministère du Développement Rural
ME	Ministère de l'Elevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif
MESRSTIC	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MHUAT	Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPEM	Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMI	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines
MS	Ministère de la Santé
N/A	Non Applicable
PPM	Plan de Passation des Marchés

Abréviations et acronymes	Appellations complètes/Détails
<b>PRMP</b>	Personne Responsable de la Passation des Marchés
<b>SOMELEC</b>	Société Mauritanienne d'Electricité
<b>SP</b>	Secrétariat Permanent

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des Tableaux	Pages	Listes des Figures	Pages
Tableau N° 1 : Evaluation du niveau de conformité des marchés audités	<b>16</b>	Figure 1 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de passation marchés	<b>16</b>
Tableau N° 2 : Evaluation du niveau de conformité du processus de contrôle des marchés audités	<b>17</b>	Figure 2 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de contrôle marchés publics	<b>17</b>
Tableau 3 : Échantillon final des marchés à auditer par mode de passation	<b>21</b>	Figure 3 et 4 : Cartographie des marchés à auditer en nombre et en valeur par mode de passation	<b>22</b>
Tableau 4 : Échantillon final des marchés à auditer par nature	<b>22</b>	Figure 5 et 6: Cartographie des marchés à auditer en nombre et en valeur par type	<b>23</b>
Tableau 5 : Répartition par mode des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante	<b>24</b>	Figure 7 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en nombre par type de passation	<b>46</b>
Tableau 6 : Répartition par type des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante	<b>25</b>	Figure 8 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en valeur par type de passation	<b>47</b>
Tableau N° 7 : Synthèse des délais de passation des marchés	<b>33</b>	Figure 9 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en nombre par mode de passation	<b>47</b>
Tableau N° 8 : Synthèse des délais d'exécution des marchés	<b>44</b>	Figure 10 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en valeur par mode de passation	<b>48</b>
Tableau 9 : Répartition par type des marchés à auditer physiquement	<b>46</b>	Figure 11 : Représentation graphique de la situation d'exécution des marchés	<b>50</b>
Tableau 10 : Répartition par mode des marchés à auditer physiquement	<b>47</b>		
Tableau 13 : Situation marchés soumis à l'audit physique	<b>50</b>	-	-

## I- PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats définitifs de l'audit technique et financier des marchés passés en **Mauritanie** au titre de l'exercice budgétaire 2021.

En Mauritanie, la gestion budgétaire de l'exercice 2021 a été marquée par la passation de cinq cent trente-neuf (**539**) **marchés publics** pour un montant global de vingt-deux milliard soixante-quatre million soixante-seize mille quatre cent soixante-deux (**22 064 076 462**) ouguiyas.

L'échantillonnage réalisé selon les exigences des TDRs a conduit à la sélection de **cent huit (108) marchés publics passés par vingt-trois (23) autorités contractantes** pour une valeur globale de quinze milliard quatre cent soixante-dix-huit million quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt (**15 478 481 920**), soit un taux de représentativité de **20%** en termes de volume des marchés et **70%** en termes de montant.

Conformément aux exigences des TDRs la mission a apprécié la mise en place et l'organisation des structures en charge de la passation et du contrôle des marchés publics au titre de la période sous revue et a procédé à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution physique des marchés publics par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le document s'articule autour des points suivants :

- ✚ Un résumé du rapport ;
- ✚ Le contexte de la mission ;
- ✚ Le rappel des objectifs de la mission ;
- ✚ L'approche méthodologique utilisée par les consultants ;
- ✚ La revue des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés.

Ce rapport est complété par huit (08) annexes : la liste des marchés échantillonnés (annexe 1), la liste des marchés passés de manière conforme (Annexe 2), non conforme (Annexe 3), et éventuellement les marchés à risque (Annexe 4), la situation des marchés passés par entente directe(annexe5), la liste des marchés soumis à l'audit physique (annexe 6) le plan d'actions de suivi des recommandations issues de l'audit (annexe 7) et la liste des personnes rencontrées (Annexe 8).

## II- LETTRE D'OPINION

### A Madame la Présidente de l'Autorité de Régulation des marchés publics (ARMP)

Conformément au contrat n°2007/PI/001/CPMP/ARMP/ARMP/2023, nous avons procédé à l'audit des marchés publics passés par vingt-trois (23) Commissions de passation des Marchés au titre de l'exercice budgétaire 2021.

Notre mission porte sur l'appréciation de l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats aux dispositions légales et réglementaires.

Pour y parvenir, nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2021 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

Notre démarche méthodologique à consister à examiner l'échantillon communiqué par l'autorité de régulation des marchés publics, au moyen d'une vérification de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A l'issue de nos travaux, nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion qui se présente comme suit :

Éléments	Opinions
Système de classement et d'archivage	Caractérisé par un taux de carence documentaire évalué à <b>4%</b> sur l'ensemble de l'échantillon, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés reste très perfectible avec une non-maitrise du dispositif d'archivage par les commissions de passation des marchés.
Organisation institutionnelle en charge de la passation des marchés	L'organisation institutionnelle mise en place par les Autorités contractantes pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2021 ne répondait pas totalement aux exigences de la réglementation en la matière.
Procédures de passation de marchés adoptées pour les marchés sélectionnés	Malgré quelques insuffisances, la mission note que globalement les procédures de passation adoptées pour les marchés sélectionnés sont conformes aux exigences de la législation.
Conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence de procédures, édictées par la loi n°2010-044 du 22/07/2010	La mission a relevé quelques insuffisances qui ne sont pas de nature à remettre en cause, la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures. Le taux de conformité des marchés est évalué à <b>96%</b> au titre de l'exercice 2021.
Pertinence et conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis donnés par la CNCMP ;	La mission juge pertinent les avis donnés par la CNCMP sur la mise en œuvre des procédures au regard des exigences de la législation.

Pertinence et conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD ;	L'échantillon des marchés audités contient un seul marché de la commission du MENRSE ayant fait l'objet d'un recours auprès de la CRD. La décision de l'ARMP est pertinente.
Pertinence et conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD ;	L'échantillon des marchés audités ne contient pas de marchés ayant fait l'objet d'une enquête de la CD.
Eventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies dans la loi portant Code des marchés publics et ses textes d'application ;	La mission n'a pas identifié des cas de fraudes et de malversation sur l'ensemble des marchés audités lors de la mise en œuvre de la procédure.
Situations d'attribution de marchés par entente directe	Même s'ils sont passés conformément aux exigences de la législation pour la plupart, la mission note entre autres, la faiblesse des dispositions réglementaires (conditions de recours) adoptées pour la passation des marchés par entente directe.
Opinion sur l'exécution physique des marchés	Difficultés liées à l'expression d'opinion sur l'exécution physique des marchés pour plusieurs raisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non communication des pièces de réception et de paiement des marchés par les commissions de passation des marchés ;</li> <li>✓ Échantillonnage de marchés non auditables physiquement ;</li> <li>✓ Échantillonnage de marchés en cours d'exécution.</li> </ul>

Fait à Cotonou, le 12 Mars 2024

### III- SYNTHÈSE DES CONSTATS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en sept (07) points principaux à savoir :

- Système de classement et d'archivage des documents de marchés ;
- Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés sur la période sous revue ;
- Conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, édictés par la loi n°2044-044 ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD ;
- Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CD ;
- Situations d'attribution de marchés par entente directe ;
- Conformité de l'exécution physique.

Eléments	Constats
<p> <b>Dispositif législatif et réglementaire</b></p>	<p>Le dispositif législatif et réglementaire présente quelques insuffisances on relève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'un cadre juridique clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés publics relatifs aux besoins de Défense et de sécurité nationale exigeant le secret,</li> <li>- Inexistence d'une disposition clarifiant ou précisant les modalités de la participation des entreprises publiques à une procédure de passation des marchés ;</li> <li>- les dispositions de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant CMP et de son décret d'application ne font pas état de l'information systématique des soumissionnaires non retenus à la suite de l'attribution des marchés</li> <li>- le cadre législatif ne donne pas la possibilité aux soumissionnaires/candidats de formuler un recours administratif préalable, obligatoire auprès de l'Autorité contractante avant la saisine de la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP</li> <li>- absence de disposition contraignant les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats avant tout début d'exécution</li> <li>- Inexistence de modèles de dossiers types pour les acquisitions de faibles montants ;</li> <li>- Inexistence d'un manuel des procédures du Code des marchés formellement adopté et publié</li> <li>- Les modalités de participation des entreprises nouvellement créées et des PME en vue de les promouvoir ne sont pas suffisamment définie par le code des marchés publics et ses décrets d'application</li> <li>- L'absence d'un cadre législatif et réglementaire régissant la dématérialisation des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics</li> </ul>

<p><b>✚ Système de classement et d'archivage des documents de marchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'un cadre législatif et réglementaire définissant le mécanisme de classement et d'archivage des dossiers de marchés,</li> <li>- La négligence de la fonction archivage par les acteurs en charge de la passation,</li> <li>- La mauvaise conservation des pièces de marchés par les acteurs en charge de la passation des marchés,</li> <li>- Le mauvais classement des documents de marchés,</li> <li>- La non-archivage des documents d'exécution des marchés (OS, PV de réception et Preuve de paiement) avec les documents retraçant l'historique de la procédure de passation</li> <li>- La non-professionnalisation de la fonction archivage,</li> <li>- L'absence de formation au profit des acteurs en charge de la passation des marchés sur les « modalités d'archivage des dossiers de marchés publics et les risques encourus »</li> <li>- Absence d'une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés</li> <li>- Les réformes successives au niveau des organes de passation des marchés induisant des changements de sites et par conséquent de mobilité des archives.</li> </ul>
<p><b>✚ Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplicité des organes en charge de la passation des marchés (Commission des Marchés de Département et Commission Pluri-Départementale des Marchés) sur la période sous revue ;</li> <li>- L'absence de définition claire du volume prévisionnel de marchés nécessitant la mise en Place d'une Commission Pluri-Départementale des Marchés ou d'une Commission des Marchés de Département ;</li> <li>- Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission ;</li> <li>- Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures ;</li> <li>- Les réformes successives au niveau des organes de passation des marchés perturbent le fonctionnement régulier desdits organes ;</li> <li>- La non-professionnalisation des acteurs intervenant dans le système de passation des marchés ;</li> <li>- L'absence de formation au profit des acteurs intervenant dans le système de passation et de contrôle des marchés</li> </ul>
<p><b>✚ Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de la définition du « site commun » sur lequel la publication du PPM devra se réaliser ;</li> <li>- Le non-fonctionnement régulier des sites électroniques dédiés à la publication du PPM au niveau des commissions de passation des marchés ;</li> <li>- Incohérence entre l'intitulé du marché inscrit au PPM et l'objet du marché inscrit au contrat</li> <li>- L'absence de preuve de publication de l'avis Général de passation des marchés (article 16 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant Code Marchés Publics ;</li> <li>- La non-évaluation rigoureuse des besoins avant lancement de la procédure induisant une surestimation ou une sous-évaluation (article 16 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant Code Marchés Publics ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de registre d'enregistrement des plis inapproprié par les autorités contractantes (article 28 du décret 2017-126) ;</li> <li>- La non-mise à disposition par l'ARMP d'un registre spécial d'enregistrement des plis destiné aux autorités contractantes (article 28 du décret 2017-126) ;</li> <li>- Le non-respect du délai d'analyse des offres par la sous-commission d'évaluation (article 108 du décret 2017-126) ;</li> <li>- Non pertinence des critères de qualification et des critères d'évaluation</li> <li>- L'approbation de marchés hors délais de validité des offres (article 47 de la loi 2010-044 du 22/07/2010) ;</li> <li>- Non-respect du nombre de candidat a consulté pour le Dossier d'Appel d'Offres Restreint</li> <li>- L'absence de preuve de publication de l'avis d'attribution provisoire (article 35 du décret 2017-126) ;</li> <li>- La non-inscription du motif de rejet des offres sur les PV d'avis d'attributions provisoires des marchés (article 104 du décret 2017-126) ;</li> <li>- L'absence de preuve de publication des avis d'attribution définitive des marchés (article 47 de la loi 2010-044 du 22/07/2010) ;</li> <li>- La non inscription d'une clause de contrôle spécifique des prix dans le contrat du marché (article 32 de la loi 2010-044 du 22/07/2010) ;</li> <li>- Non-utilisation du modèle de contrat type pour l'élaboration du marché (article 38 du décret 2017-126) ;</li> <li>- La non-matérialisation de la transmission des contrats signés(notification) au titulaire par un acte administratif (article 46 de la loi 2010-044 du 22/07/2010) ;</li> <li>- Non-respect du délai de notification du marché approuvé au titulaire (article 46 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant Code Marchés Publics) ;</li> <li>- Le défaut d'inscription de la date de signature dans les contrats de marchés ;</li> <li>- L'absence de preuves d'enregistrement des marchés.</li> </ul>
<p> <b>Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence d'un manuel de contrôle des marchés publics ;</li> <li>- Formulation d'avis modérément pertinent sur certains marchés.</li> </ul>
<p> <b>Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD</b></p>	<p>Formulation de décision pertinente sur le marché ayant fait l'objet de recours.</p>

<p>✚ <b>Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD</b></p>	<p>L'échantillon des marchés audités ne contient pas de marchés ayant fait l'objet d'une enquête de la CD.</p>
<p>✚ <b>Situations d'attribution de marchés par entente directe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de recours à l'entente directe ne sont pas en phase avec les exigences internationales notamment en ce qui concerne la définition de la notion de « circonstances exceptionnelles » et de « force majeure » ;</li> <li>- Le recours abusif à l'entente comme mode de passation des marchés par certaines autorités contractantes ;</li> <li>- L'utilisation de l'entente directe comme mode d'attribution des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué n'est pas en phase avec les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et ne favorise pas le développement des entreprises locaux.</li> </ul>
<p>✚ <b>Conformité de l'exécution physique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Difficultés liées à l'exécution de l'audit physique pour des raisons liées à l'échantillonnage d'une part de marchés de fournitures vivriers et d'autres part à la sélection de marchés en cours d'exécution dans une forte proportion ;</b></li> <li>- La non-centralisation des documents d'exécution des marchés avec les pièces retraçant l'historique du processus de passation des marchés ;</li> <li>- L'absence de dispositions obligeant les acteurs en charge de l'exécution des marchés à transférer les documents relatifs à l'exécution des marchés (PV de réception provisoire et définitive, caution de bonne exécution, décomptes, assurance, rapport de chantiers etc...) aux organes chargés de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés ;</li> <li>- Le non-respect des délais d'exécution des marchés ;</li> <li>- Le non-respect des exigences des cahiers de charges.</li> </ul>

Le tableau ci-après indique les critères d'appréciation des indicateurs de performance et de conformité dans le cadre de cet audit.

Classification du niveau de conformité.

## ☞ Procédure de passation des marchés publics

NIVEAU	OPINION	APPRECIATION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	NOTATION
<b>Conforme</b>	Procédure Régulières	Il a été noté une conformité substantielle aux exigences du code des marchés publics et de ses textes d'application (conformité de fond et de forme).	Risque inexistant	<b>1</b>
<b>Non conforme</b>	Procédure Irrégulière (PI)	Non-respect des exigences de fond et de forme au regard du code des marchés publics et de ses textes d'application.	Risque atténué	<b>0</b>
<b>Nul</b>	Procédure Nulle	Ensemble de pratiques traduisant l'existence éventuelle d'acte de collusion, de corruption etc...	Risque élevé	<b>-1</b>
<b>Non « auditable »</b>	Opinion Impossible (OI)	Absence des principaux documents pouvant permettre à l'auditeur de faire une revue en toute connaissance de cause et à émettre un avis motivé.	Risque très élevé	<b>-2</b>

## ☞ Procédure de Contrôle des marchés publics, de règlement des différends

OPINION	APPRECIATION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	NOTATION
<b>Pertinent</b>	Formulation d'avis techniques et juridiques de qualité forte ayant permis de relever des irrégularités susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre du processus de passation des marchés	Risque inexistant	<b>1</b>
<b>Modérément pertinent</b>	Formulation d'avis techniques et juridiques de qualité faible n'ayant pas permis d'identifier des irrégularités flagrantes	Risque atténué	<b>0</b>
<b>Non-pertinent</b>	Approbation du processus sans observations alors que des irrégularités flagrantes existent	Risque élevé	<b>-1</b>
<b>Absence d'Opinion</b>	Non soumission de la procédure à l'avis de non objection de l'organe en charge du contrôle à priori	Risque très élevé	<b>-2</b>

Il faut signaler que sur les cent huit (108) marchés échantillonnés et communiqués, la mission a constaté l'attribution d'un marché à une autorité contractante alors que ce dernier ne l'a pas passé. En effet, lors de la revue des marchés passés par le Ministère de l'Elevage (ME), l'autorité contractante a fait remarquer que le Marché N°0439/T/023/CPMP/MPME/2021 Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or pour un montant de 255 039 720 MRU n'a pas été passé par le ME mais plutôt par le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMi). La mission après avoir informé l'ARMP, a extrait de la liste des marchés du ME le marché susmentionné.

**Il s'en suit donc que l'échantillon audité est constitué de cent sept (107) marchés d'une valeur de 15 223 442 200 MRU.**

#### IV- Appréciation globale du niveau de performance du processus de passation

De façon générale, l'appréciation globale du niveau de performance du processus de passation, d'exécution des marchés pour l'exercice budgétaire 2021, se présente comme suit

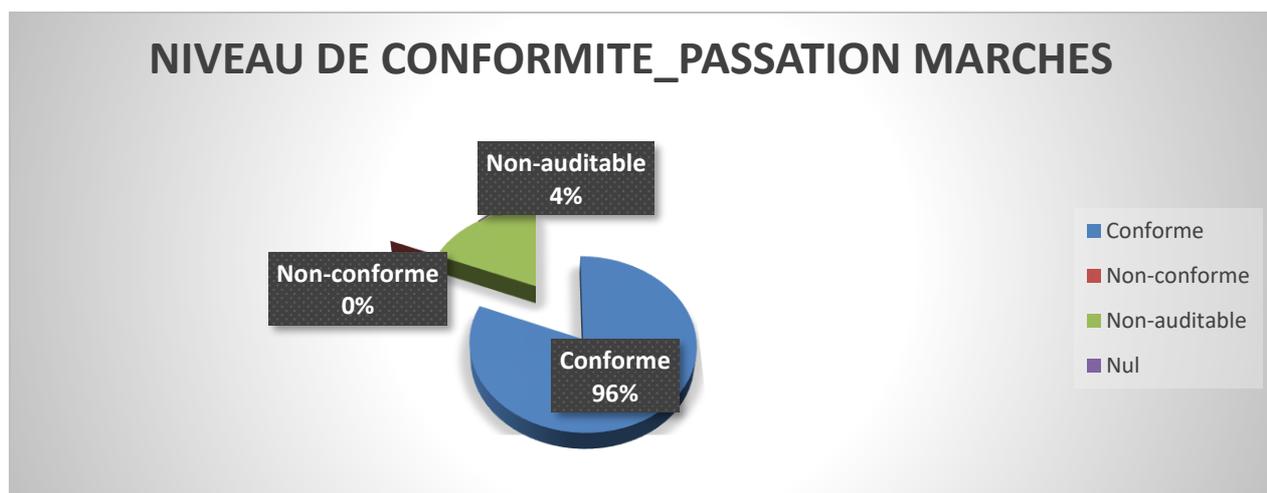
**Tableau N°1 : Evaluation du niveau de conformité des marchés audités**

Eléments	Passation des marchés : Nombre de marchés par niveau de conformité / Taux								Total
	Conforme	%	Non-conforme	%	Non auditable	%	Nul	%	
<b>Nombre</b>	103	96	-	-	4	4	0	0	<b>107</b>
<b>Montant (MRU)</b>	15173183703	99	-	-	50 258 527	1	0	0	<b>15 223 442 230</b>

Il ressort de ce qui précède que :

- **96% des marchés échantillonnés, évalués à 15 173 183 703 MRU ont été passés de manière conforme** aux exigences du CMP malgré quelques insuffisances. En effet, les défaillances notées ne sont pas de nature à remettre en cause la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, édictés par la loi n°2044-044 du 22/07/2010 portant code des Marchés publics (voir liste en annexe 2) ;
- **4% des marchés échantillonnés, évalués à 50 258 527MRU ont été déclarés non-auditable** pour raisons de carence documentaire. La mission a noté que la carence documentaire est principalement liée à la réforme des marchés publics intervenue à l'an 2020 proposant des nouvelles structures de passation, ce qui a eu comme conséquence la discontinuité dans le fonctionnement des commissions de passation, la mobilité des cadres et les changements successifs de sites induisant du coup, une déstructuration du dispositif d'archivage mis en place. Il faut également rappeler que l'ensemble des marchés non-auditable, concernent le Ministère de la Santé qui avait entrepris des mesures d'urgences exceptionnelles qui s'imposaient au contexte exceptionnel de lutte contre la COVID-19 (voir liste en annexe 4).

Cette situation est illustrée ci-dessous :



**Figure 1 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de passation marchés**

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement des résultats obtenus par chaque Autorité Contractante comme présentées dans le tableau ci-dessous :

## V- Appréciation globale du niveau de performance du processus de Contrôle des marchés publics

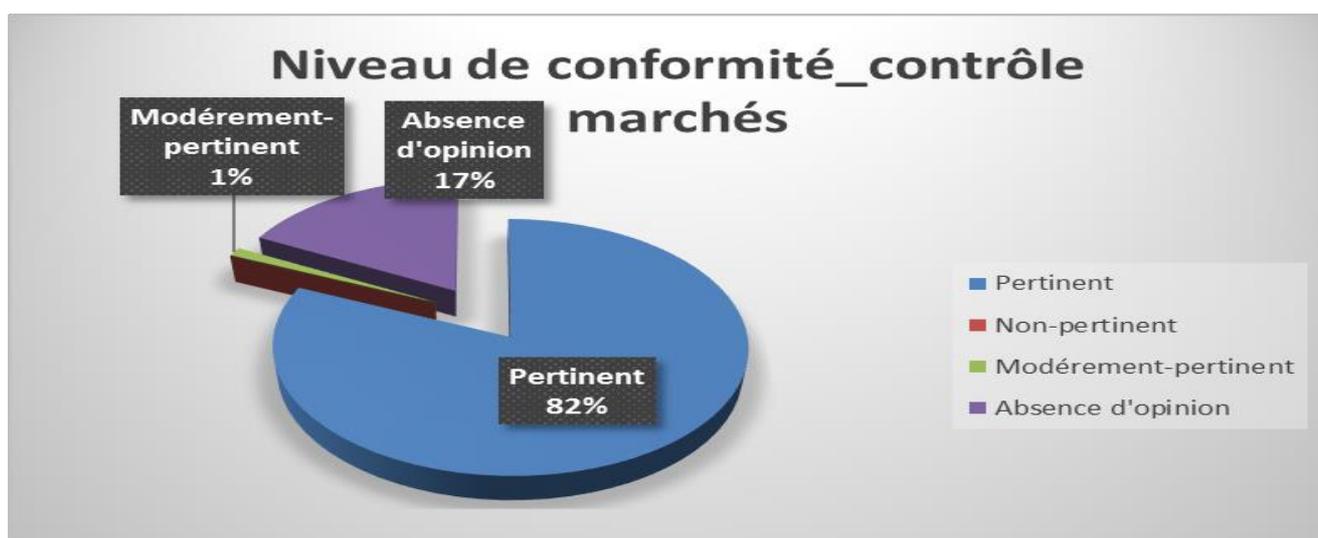
**Tableau N°2 : Evaluation du niveau de conformité du processus de contrôle des marchés audités**

Eléments	Contrôle des marchés : Nombre de marchés par niveau de conformité / Taux								Total
	Pertinent	%	Modérément pertinent	%	Non-pertinent	%	Absence d'Opinion	%	
Nombre	75	82	1	1	0	0	16	17	92
Montant (MRU)	12 703 647 869	84	686 924 250	1	0	0	1 736 151 993	11	15 126 724 112

Il ressort de ce qui précède que :

- **82%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **12 703 647 869 MRU** ont été jugé pertinent par la mission ;
- **1%** des avis formulés par la CNCMP sur des marchés évalués à **686 924 250 MRU** ont été jugé modérément pertinent par la mission ;
- Pour des raisons liées à la non communication des documents, la mission note l'absence d'opinion de la CNCMP sur **17%** des marchés évalués à **1 736 151 993 MRU**.

Cette situation est illustrée ci-dessous :



**Figure 2 : Représentation graphique du niveau de conformité du processus de contrôle marchés publics**

Ces données statistiques ont été établies à partir du regroupement des résultats obtenus par chaque Autorité Contractante dont le marché relève de la compétence de la CNCMP :

## VI- PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

### 6.1. Dispositif législatif et réglementaire

- Inviter le législateur à opter pour la mise en place d'un cadre juridique clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés publics relatifs aux besoins de Défense et de sécurité nationale exigeant le secret,
- Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés une disposition clarifiant ou précisant les modalités de la participation des entreprises publiques à une procédure de passation des marchés ;
- Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés en obligeant les autorités contractantes à informer systématiquement et non sur demande, les soumissionnaires non-retenus à la suite de l'attribution du marché ;
- Initier un circulaire pour inviter les autorités contractantes à contraindre les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats auprès des impôts avant tout début d'exécution ;
- Initier des dossiers d'appel à concurrence type ; pour les acquisitions de faibles valeurs ;
- Initier un manuel de procédure de passation des marchés et former les acteurs intervenant dans le processus à son contenu ;
- Faire un plaidoyer auprès du législateur aux fins d'obtenir des mesures de participation souples (non production de caution de soumission, allègement en matière de justification de la capacité technique et financière.) au profit des PME et des entreprises nouvellement créées ;
- Faire un plaidoyer auprès du législateur pour la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire régissant la dématérialisation des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics.

### 6.2. Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Faire un plaidoyer pour la définition d'un cadre réglementaire ou initier un manuel de procédure définissant le mécanisme de classement et d'archivage des dossiers de marchés
- Mettre en œuvre une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés ;
- Inviter les services techniques chargés du suivi de l'exécution des marchés à transmettre à la commission de passation des marchés les documents justificatifs de l'exécution et du paiement des marchés pour archivage ;
- Actualiser la composition de la CPMP en y insérant la présence d'archivistes chargés d'assurer l'archivage des dossiers de marchés ;
- Initier des formations spécialisées à l'endroit des archivistes en matière d'archivage des dossiers de marchés ;
- Former les acteurs en charge de la passation des marchés à l'archivage des dossiers de marchés.

### 6.3. Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés

- La plupart des constats effectués sur l'organisation et le fonctionnement de l'organe en charge de la passation des marchés publics ont été pris en compte par le législateur.

### 6.4. Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- Initier et mettre en place un site internet unique sur lequel les autorités contractantes devront procéder à la publication des AGPM et PPM ;
- Initier et mettre à la disposition des autorités contractantes un registre spécial côté et paraphé dédié à l'enregistrement des plis des soumissionnaires ;
- Procéder au renforcement des acteurs en charge de la passation des marchés sur les thématiques suivants :
  - La conformité entre les informations mentionnées dans le PPM et celles inscrites sur les contrats ;

- Les délais de publication des avis d'appel à la concurrence ;
- Mécanismes d'évaluation rigoureuse et efficace des besoins avant lancement de la procédure
- L'élaboration du PV d'ouverture des plis et les modalités de sa publication,
- Le respect des délais de passation des marchés aux différentes étapes de la procédure ;
- La composition de la sous-commission d'évaluation des offres,
- Les modalités d'évaluation des offres,
- Les modalités d'attribution, d'approbation et de notification des marchés,
- L'élaboration des contrats de marchés,

#### **6.5. Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Initier et mettre en place un manuel de contrôle des marchés publics au profit des agents de la CNCMP ;
- Renforcer la capacité des agents de la CNCMP sur les mécanismes de contrôle des marchés publics ;
- Initier un plaidoyer auprès du législateur aux fins que les marchés passés par appel à concurrence fassent l'objet d'un contrôle à priori ;
- Initier et mettre en place au niveau de chaque autorité contractante une cellule de contrôle à priori des marchés en dessous du seuil aux fins de garantir la transparence dans le processus de passation ;

#### **6.6. Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- Limiter la proportion de recours à l'entente directe au cours d'une année budgétaire. La norme généralement admise à ne pas dépasser est de 10% de la valeur total des marchés ;
- Inviter les autorités contractantes à procéder à une mise en concurrence aussi bien avec le secteur public que le secteur privé lors de l'attribution des marchés au moyen de convention.

#### **6.7. Conformité exécution physique**

- Eviter l'échantillonnage de marchés non auditables physiquement (fournitures immédiatement consommées, Avenant sans incidences financières...) ;
- Inviter les autorités contractantes à procéder l'application systématique des pénalités de retard pour tous les marchés exécutés hors délai contractuel ;
- Inviter les autorités contractantes, à veiller au respect des cahiers de charges par les titulaires de marchés et à procéder à la levée des réserves formulées.

## VII- PREMIERE PARTIE: CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

### 7.1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de sa mission de régulation des marchés publics, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) exerce aussi des missions d'audit et de conseils en matière de marchés publics. En particulier, elle est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant en vue de contrôler et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics.

### 7.2. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif principal d'auditer le processus de passation et d'exécution des marchés conclus ou en cours de passation entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2021, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par la loi n°2010-044 portant code des marchés publics et ses textes d'application.

La mission comprend les objectifs spécifiques suivants :

- se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les marchés sélectionnés ;
- vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, édictés par la loi n°2044-044 sus - mentionnée;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions légales et réglementaires des marchés publics sus - indiquées, en particulier les cas de rejet d'offres moins - disantes, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, etc.
- pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP), examiner la pertinence et la conformité aux dispositions légales et réglementaires sus - indiquées des avis de cette structure;
- pour les marchés sélectionnés, objets de litiges ayant entraîné des recours devant la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, examiner la pertinence et la conformité aux dispositions légales et réglementaires sus - indiquées des décisions de cette structure ;
- pour les marchés sélectionnés ayant occasionné des sanctions prononcées par la Commission Disciplinaire (CD) de l'ARMP, examiner la pertinence et la conformité aux dispositions légales et réglementaires sus - indiquées des décisions de cette structure ;
- examiner et évaluer les situations d'attribution de marchés par entente directe : le consultant passera en revue l'ensemble des marchés passés par entente directe, dont la liste figure en annexe 2 et déduira en fin de mission d'audit d'une part, les pourcentages en montant et en nombre de ces marchés par rapport à l'ensemble des marchés passés et les pourcentages en montant et en nombre de ces marchés qui sont non conformes à la réglementation en vigueur;
- examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manoeuvres collusoires, manoeuvres restrictives, manoeuvres obstructives) telles qu'elles sont définies dans la loi portant Code des marchés publics et ses textes d'application;
- faire des recommandations idoines pour le futur.

## 7.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

### 7.3.1. REUNION DE DEMARRAGE AVEC L'AUTORITE CONTRACTANTES

Le vendredi 10 novembre 2023, à 10 heures 30 minutes, s'est tenue dans la salle de réunion de l'ARMP, une réunion relative au démarrage de la mission.

### 7.3.2. COMMUNICATION DES MARCHES A AUDITER

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics a transmis, au Groupement BAC SARL/GT INTER CONSULTING, le 06 novembre 2023, (par mail), la liste des cent huit (108) marchés passés par vingt-trois (23) commissions de passation des marchés. Mais la mission n'a audité que cent-sept (107) marchés. En effet, lors de la revue des marchés passés par le Ministère de l'Elevage (ME), l'autorité contractante a fait remarquer que le Marché N°0439/T/023/CPMP/MPME/2021 Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or pour un montant de 255 039 720 MRU n'a pas été passé par le ME mais plutôt par le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMi).

### 7.3.3. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON A AUDITER PAR MODE ET PAR TYPE DE MARCHÉ

#### 7.3.3.1. REPARTITION PAR MODE

D'une manière générale, la répartition par mode de l'échantillon à auditer se présente comme suit au niveau des vingt-trois (23) autorités contractantes :

**Tableau 3 : Échantillon final des marchés à auditer par mode de passation**

N°	MODE DE PASSATION	ECHANTILLON DES MARCHES A AUDITER			
		NOMBRE	%	MONTANT	%
1	Appel d'offres ouvert	49	46%	7 341 134 551	48%
2	Appel d'offres restreint	6	6%	445 441 267	3%
3	Marchés par Entente Directe	37	35%	6 677 759 944	44%
4	Demande de cotation	0	0%	0	0%
5	Sélection basée sur qualité/coût	1	1%	3 558 822	0%
6	Avenant	6	6%	18 510 074	0%
7	Convention	8	7%	737 037 542	5%
	<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>100%</b>	<b>15 223 442 200</b>	<b>100%</b>

**Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :**

- 49 marchés ont été passés par appel d'offres ouvert, soit 46% du stock de l'échantillon en nombre ;
- 06 marchés ont été passés par appel d'offres restreint, soit 3% du stock de l'échantillon en valeur ;
- 37 marchés ont été passés par entente directe, soit 35% du stock de l'échantillon en nombre<sup>1</sup> ;
- 01 marché a été passé par Sélection basée sur qualité/coût, soit 1% du stock de l'échantillon en nombre ;
- 06 marchés ont fait l'objet d'Avenant, soit 6% du stock de l'échantillon en nombre ;
- 08 marchés ont été passés par convention, soit 5% du stock de l'échantillon en valeur.

Il faut remarquer que les marchés par entente directe représentent en nombre, 35% de l'échantillon pour 44% en valeur. D'après l'ARMP, l'objectif poursuivi à travers ce fort taux est d'auditer le maximum de marchés passés par entente directe aux fins de recueillir les insuffisances qui entachent la mise en œuvre des procédures qui y sont liées...

Par ailleurs.

Parlant d'insuffisances, il faut noter que certaines conditions de recours présentent des ambiguïtés. Il est

<sup>1</sup> Il y a lieu de noter que le pourcentage des marchés passés par entente directe par rapport au nombre total de marchés en 2021 est de 4.3% (voir rapport des statistiques de l'ARMP 2021), ce qui est largement inférieur à la norme généralement admise qui est de 10% sur une année budgétaire et constitue une grande performance

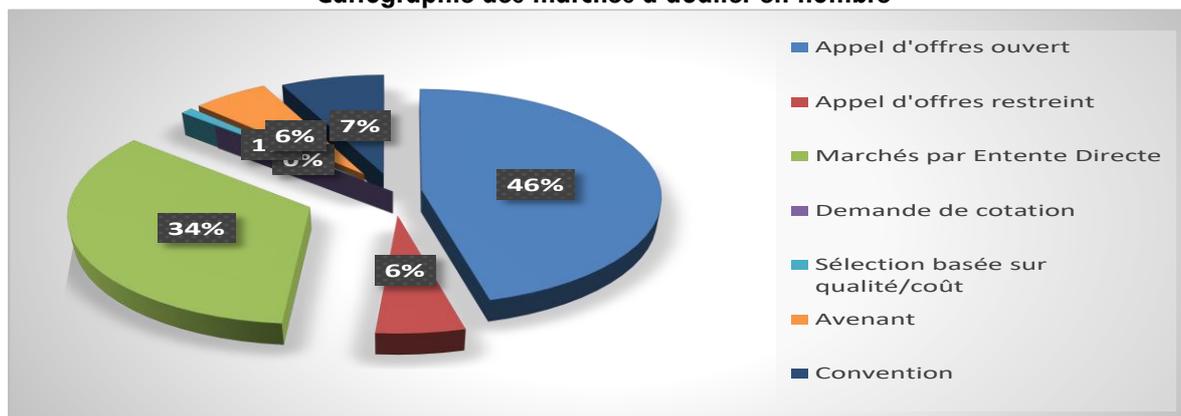
par exemple précisé que l'on peut recourir à l'entente directe lorsque « le choix rapide est estimé nécessaire au regard de la nature du projet » sans pour autant préciser les spécificités liées à la « nature du projet ».

Il urge donc de revoir en profondeur les modalités de recours à l'entente aux fins de le conformer aux normes internationales généralement admises.

La représentation graphique des données contenues dans le tableau ci-dessus se présente comme suit :

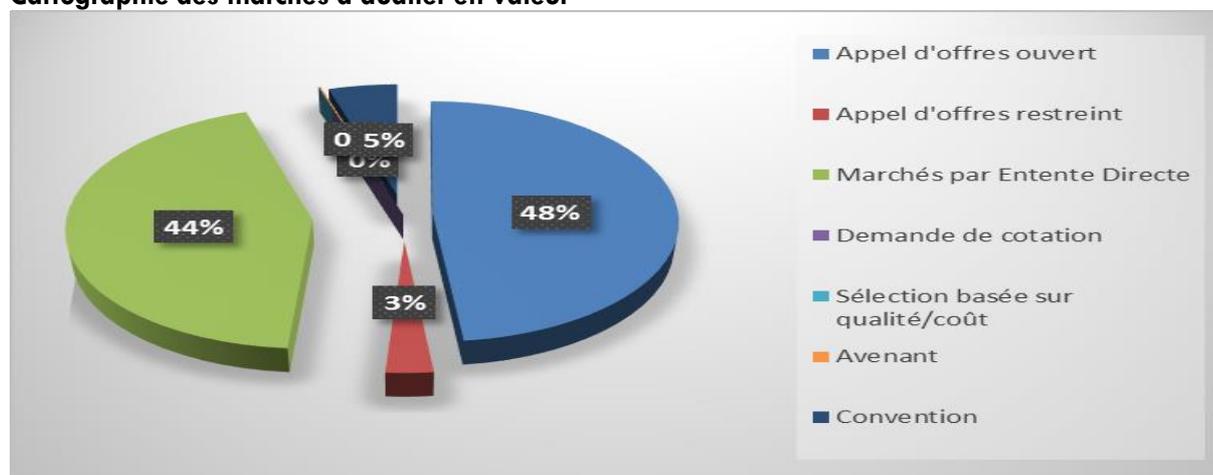
**Représentation graphique par méthode de passation**

**Cartographie des marchés à auditer en nombre**



**Figure 3 : Cartographie des marchés à auditer en nombre par mode de passation**

**Cartographie des marchés à auditer en valeur**



**Figure 4 : Cartographie des marchés à auditer en valeur par mode de passation**

**7.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DE MARCHÉ**

La répartition par type de l'échantillon final à auditer se présente comme suit au niveau des vingt-trois (23) commissions de passation des marchés :

**Tableau 4 : Échantillon final des marchés à auditer par nature**

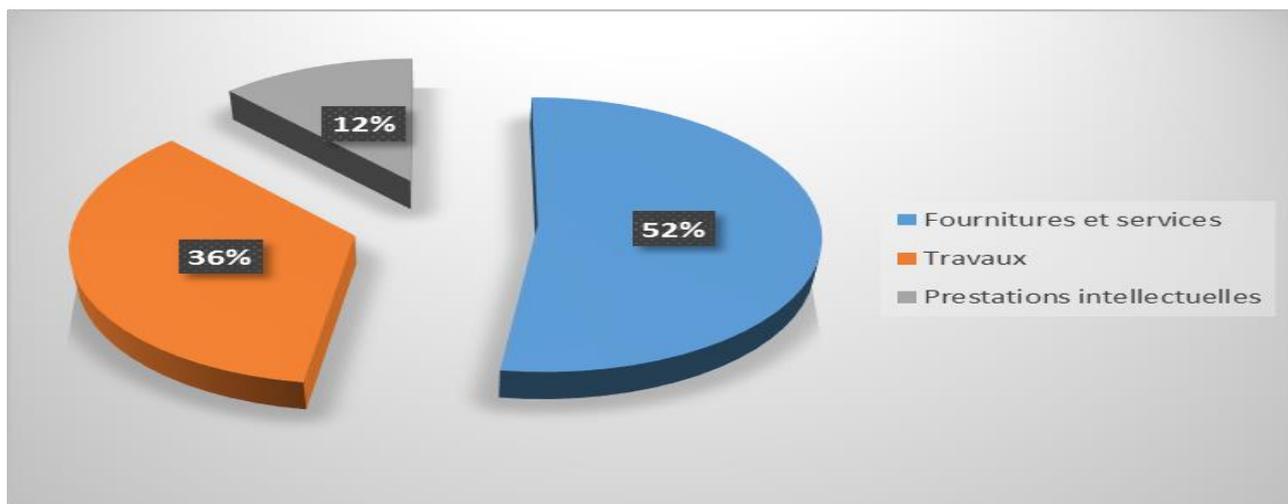
TYPE DE MARCHES	Nombre	%	Montant	%
Fournitures et services	56	52%	8 079 895 405	53%
Travaux	38	36%	6 879 520 238	45%
Prestations intellectuelles	13	12%	264 026 557	2%
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>100%</b>	<b>15 223 442 200</b>	<b>100%</b>

**Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :**

- Les marchés de fournitures représentent respectivement en nombre et en valeur, 52% et 53% de l'échantillon ;
- Les marchés de travaux représentent respectivement en nombre et en valeur, 36% et 45% de l'échantillon ;
- Les marchés de prestation intellectuelles représentent respectivement en nombre et en valeur, 12% et 2% de l'échantillon.

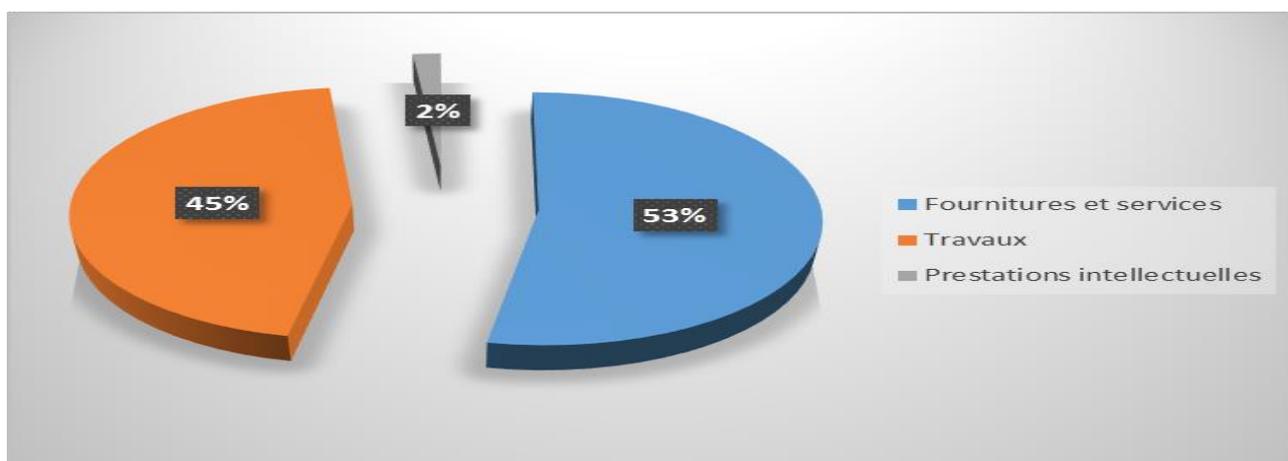
La représentation graphique de cette situation se présentent comme suit :

**Représentation graphique par nature**  
**Cartographie des marchés à auditer en nombre**



**Figure 5 : Cartographie des marchés à auditer en nombre par nature**

**Cartographie des marchés à auditer en valeur par nature**



**Figure 6 : Cartographie des marchés à auditer en valeur**

### 7.3.3.3. REPARTITION PAR MODE ET PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE

#### 7.3.3.3.1. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE

La répartition par mode des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante se présente comme suit :

**Tableau 5 : Répartition par mode des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante**

Nom de l'AC	Mode de Passation															Total Montant
	Marchés par Entente Directe	Montant	Appel d'Offres Restreint	Montant	Demande de Cotation	Montant	Appel d'Offres Ouvert	Montant	Sélection basée sur la qualité et le coût	Montant	Conv-ention	Montant	Avenant	Montant	Total nombre	
CAAM	1	686 924 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	686 924 250
CAMEC	1	4 212 000	0	0	0	0	5	3 497 680 001	0	0	0	0	0	0	6	3 501 892 001
CSA	16	2 101 078 695	3	414 032 567	0	0	3	469 776 466	0	0	0	0	0	0	22	2 984 887 728
MAECME	0	0	1	3 629 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3 629 400
MAIEO	0	0	0	0	0	0	1	2 510 508	0	0	0	0	0	0	1	2 510 508
MDR	1	3 002 330	0	0	0	0	8	251 795 786	0	0	0	0	1	2 724 020	10	257 522 136
ME	1	8 229 637	0	0	0	0	2	27 392 115	0	0	0	0	0	0	3	35 621 752
MEDD	0	0	0	0	0	0	3	15 559 290	0	0	0	0	0	0	3	15 559 290
MEF	1	9 319 600	0	0	0	0	1	2 775 000	0	0	0	0	0	0	2	12 094 600
MENRSE	0	0	0	0	0	0	1	32 822 435	0	0	0	0	0	0	1	32 822 435
MESRSTIC	0	0	0	0	0	0	3	421 705 020	0	0	0	0	0	0	3	421 705 020
MET	6	1 950 424 176	0	0	0	0	4	1 208 968 800	0	0	0	0	0	0	10	3 159 392 976
MHA	5	1 165 387 818	0	0	0	0	4	496 801 072	0	0	0	0	0	0	9	1 662 188 890
MHUAT	3	656 353 800	0	0	0	0	4	807 812 184	0	0	7	657 378 022	1	3 271 950	15	2 124 815 956
MIDEC	0	0	2	27 779 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	27 779 300
MCARP	0	0	0	0	0	0	1	11 958 208	0	0	0	0	0	0	1	11 958 208
MAEPSP	0	0	0	0	0	0	1	2 196 627	0	0	0	0	0	0	1	2 196 627
MPEM	0	0	0	0	0	0	1	10 982 641	0	0	0	0	1	6 806 304	2	17 788 945
MPEMI	0	0	0	0	0	0	2	11 048 445	1	3 558 822	1	79 659 520	2	3 707 800	6	97 974 587
MS	1	49 873 258	0	0	0	0	3	48 258 527	0	0	0	0	1	2 000 000	5	100 131 785
SOMELEC	1	42 954 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	42 954 380
TAAZOUR	0	0	0	0	0	0	2	21 091 426	0	0	0	0	0	0	2	21 091 426
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>6 677 759 944</b>	<b>6</b>	<b>445 441 267</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49</b>	<b>7 341 134 551</b>	<b>1</b>	<b>3 558 822</b>	<b>8</b>	<b>737 037 542</b>	<b>6</b>	<b>18 510 074</b>	<b>107</b>	<b>15 223 442 200</b>

### 7.3.3.3.2. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AU NIVEAU DE CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE

La répartition par type des marchés à audité au niveau de chaque autorité contractante se présente comme suit :

**Tableau 6 : Répartition par type des marchés à auditer au niveau de chaque autorité contractante**

Nom de l'AC	Mode de Passation							TOTAL MONTANT
	FOURNITURES ET SERVICES	Montant	TRAVAUX	Montant	PRESTATION INTELLECTUELLES	Montant	TOTAL NOMBRE	
CAAM	1	686 924 250	-	-	-	-	1	686 924 250
CAMEC	6	3 501 892 001	-	-	-	-	6	3 501 892 001
CSA	22	2 984 887 728	-	-	-	-	22	2 984 887 728
MAECME	1	3 629 400	-	-	-	-	1	3 629 400
MAIEO	-	-	1	2 510 508	-	-	1	2 510 508
MDR	3	28 981 396	6	225 538 410	1	3 002 330	10	257 522 136
ME	2	13 419 672	1	22 202 080	-	-	3	35 621 752
MEDD	2	7 924 650	1	7 634 640	-	-	3	15 559 290
MEN	1	32 822 435	-	-	-	-	1	32 822 435
MESRSTIC	2	116 620 840	1	305 084 179	-	-	3	421 705 019
MEF	1	2 775 000	-	-	1	9 319 600	2	12 094 600
MET	-	-	7	3 034 512 317	3	124 880 659	10	3 159 392 976
MHA	4	518 924 119	4	1 140 408 979	1	2 855 790	9	1 662 188 888
MHUAT	-	-	13	2 102 566 778	2	22 249 180	15	2 124 815 958
MIDEC	1	20 800 000	1	6 979 300	-	-	2	27 779 300
MCARP	1	11 958 208	-	-	-	-	1	11 958 208
MAEPSP	1	2 196 627	-	-	-	-	1	2 196 627
MPEMI	1	5 159 048	1	5 889 397	4	86 926 142	6	97 974 587
MPEM	1	10 982 641	1	6 806 304	-	-	2	17 788 945
MS	4	85 338 930	-	-	1	14 792 856	5	100 131 786
SOMELEC	1	42 954 380	-	-	-	-	1	42 954 380
TAAZOUR	1	1 704 080	1	19 387 346	-	-	2	21 091 426
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>8 079 895 405</b>	<b>38</b>	<b>6 879 520 238</b>	<b>13</b>	<b>264 026 557</b>	<b>107</b>	<b>15 223 442 200</b>
Pourcentage	52%	53%	36%	45%	12%	2%	100%	100%

#### **7.3.4. VERIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX MARCHES**

Cette revue a permis de vérifier la disponibilité physique des marchés échantillonnés et pour chaque dossier, de s'assurer que les éléments constitutifs de la liste de contrôle initialement transmise à l'autorité contractante existe. Il faut déjà signaler l'état catastrophique du dispositif d'archivage au niveau des commissions de passation des marchés. Le mécanisme mis en place ne garantit pas la disponibilité à plein temps des dossiers de marchés et est caractérisé par une carence documentaire évaluée à 4% de l'échantillon des marchés audités.. Cet état de chose est la conséquence de la non-structuration de la politique d'archivage notamment :

- l'inexistence d'un cadre législatif et réglementaire définissant la politique de classement et d'archivage des dossiers de marchés,
- la négligence de la fonction archivage par les acteurs en charge de la passation,
- la mauvaise conservation des pièces de marchés par les acteurs en charge de la passation des marchés,
- le mauvais classement des documents de marchés,
- la non-archivage des documents d'exécution des marchés (OS, PV de réception et Preuve de paiement) avec les documents retraçant l'historique de la procédure de passation,
- la non-professionnalisation de la fonction archivage,
- l'absence de formation au profit des acteurs en charge de la passation des marchés sur les « modalités d'archivage des dossiers de marchés publics et les risques encourus »
- l'absence d'une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés
- les réformes successives au niveau des organes de passation des marchés induisant des changements de sites et par conséquent de mobilité des archives.

La mission invite l'ARMP à œuvrer pour une amélioration du dispositif d'archivage des dossiers de marchés au sein des autorités contractantes.

#### **7.3.5. COMPTE RENDU PARTIEL DE LA MISSION : DEBRIEFING**

Cette étape a été l'occasion d'informer les commissions de passation des marchés des premières observations sur les documents fournis et audités. Il s'en est suivi des échanges et des demandes d'éclaircissements formulées par lesdites commissions. Ce fut aussi une occasion pour l'auditeur de demander la documentation complémentaire permettant de prendre en compte des documents ou informations non encore disponibles.

#### **7.3.6. RAPPORTS**

Le présent rapport de synthèse définitif, qui est un document contractuel, est le fruit des analyses et la synthèse des données collectées lors de nos travaux et des entretiens avec les différentes commissions de passation des marchés.

#### **7.3.7. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISSION**

Outre la non-communication des dossiers de marchés et la non disponibilité des pièces d'exécution et de paiement au niveau des commissions de passation des marchés, la mission n'a pas rencontré de difficultés particulières. Les Commissions de passation des marchés ont fait preuve d'ouverture et d'un bon esprit de collaboration tout au long de la mission.

## VIII- DEUXIEME PARTIE: AUDIT DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES

### 8.1. REVUE DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

La revue du dispositif législatif et institutionnel mis en place pour la passation et le contrôle des marchés publics nous a permis de faire les constats suivants :

#### 8.1.1. CADRE LEGISLATIF DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Le dispositif mis en place pour assurer la passation des marchés en Mauritanie est régie par la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics et le décret d'application N°2017-126/PM abrogeant et remplaçant les dispositions du décret d'application de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics. Même si du point de vue structuration, ledit dispositif répond aux exigences internationales à travers la mise en place d'organe de régulation, de passation et de contrôle des marchés publics, la mission a quand même noté quelques insuffisances qui justifie la nécessité de passer de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant CMP et d'application à la loi n°2021-024 du 29/12/2021 portant CMP et décret d'application. En effet, les observations effectuées par la mission se présentent comme suit :

- Inexistence d'un cadre juridique clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés publics relatifs aux besoins de Défense et de sécurité nationale exigeant le secret ;
- L'ambiguïté des modalités de recours à l'entente directe à travers la non clarification des notions de « force majeure » et « circonstances exceptionnelles » ;
- Inexistence d'une disposition précisant les modalités de la participation des entreprises publique à une procédure de passation des marchés ;
- les dispositions de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant CMP et de son décret d'application ne font pas état de l'information systématique des soumissionnaires non retenus à la suite de l'attribution des marchés ;
- le cadre législatif ne donne pas la possibilité aux soumissionnaires/candidats de formuler un recours administratif préalable, obligatoire auprès de l'Autorité contractante avant la saisine de la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP ;
- l'absence de disposition contraignant les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats avant tout début d'exécution ;
- l'inexistence de modèles de dossiers types pour les acquisitions de faibles montants ;
- l'inexistence d'un manuel des procédures du Code des marchés formellement adopté et publié
- Les modalités de participation des entreprises nouvellement créées et des PME en vue de les promouvoir ne sont pas suffisamment définie par le code des marchés publics et ses décrets d'application ;
- L'absence d'un cadre législatif et réglementaire régissant la dématérialisation des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics.

La mission invite l'ARMP à poursuivre dans le sens des réformes engagées aux fins de permettre aux acteurs de disposer des outils nécessaires pouvant leur permettre d'assurer l'atteinte des objectifs définis dans les documents de programmation.

#### 8.1.2. ORGANE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Les modalités de mise en place et de fonctionnement des organes de passation des marchés sont édictées par les articles 93 à 112 du décret d'application N°2017-126/PM abrogeant et remplaçant les dispositions du décret d'application de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics. Il faut noter que les organes en charge de la passation des marchés sont structurés de la manière suivante :

- **Une commission de passation des marchés publics** qui est l'organe chargé au sein de l'autorité contractante ou pour le compte de plusieurs autorités contractantes de conduire le processus de passation des marchés qui atteignent le seuil défini par voie réglementaire. On distingue les « Commissions des Marchés de Département » et les « Commissions Pluri-Départementales de Marchés » ;  
Les marchés inférieurs au seuil de passation des marchés sont exécutés par une commission propre à chaque autorité contractante dénommée « **Commission Interne des Marchés de l'autorité contractante** » ;
- **Une Personne responsable des marchés publics**, chargé de conduire avec les membres de la CPMP la procédure de passation des marchés ;
- **Un Secrétariat permanent**, chargé d'assurer l'administration des travaux des Départements et des commissions pluri départementales des marchés.

Le diagnostic dudit cadre nous a permis de faire les constats suivants :

- ✚ la multiplicité des organes en charge de la passation des marchés (Commission des Marchés de Département et Commission Pluri-Départementale des Marchés) sur la période sous revue ;
- ✚ l'absence de définition claire du volume prévisionnel de marchés nécessitant la mise en Place d'une Commission Pluri-Départementale des Marchés ou d'une Commission des Marchés de Département;
- ✚ l'attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission,
- ✚ l'introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures ;
- ✚ les réformes successives au niveau des organes de passation des marchés perturbent le fonctionnement régulier desdits organes ;
- ✚ la non-professionnalisation des acteurs intervenant dans le système de passation des marchés ;
- ✚ l'absence de formation au profit des acteurs intervenant dans le système de passation et de contrôle des marchés.

**Toutefois, il faut noter que la plupart des insuffisances notées ont été corrigées par le législateur à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de passation des marchés édicté par les articles 5 à 13 du décret N°2022-083 du 08/06/2022 portant application de la loi 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi N°2010-044 du 22 juillet 2010 portant CMP.**

### **8.1.3. ORGANE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS**

Une Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) est créée par les articles 11 et 12 de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant CMP. La CNCMP est chargé de contrôler à priori la procédure de passation des marchés publics d'un montant supérieur à un seuil fixé par arrêté du Premier Ministre et du contrôle à postériori des procédures de passation des marchés publics en dessous dudit seuil.

La mission a noté que les marchés qui relèvent du seuil de la compétence de la CNCMP sont régulièrement soumis à l'avis de non objection dudit organe. Même si 82% des avis formulés par cette dernière sont jugés pertinents, la mission juge moins pertinente l'avis de non objection donné par la CNCMP lors de l'attribution du marché N° 0506/F/001/CPMP/CAAM/2021 portant Acquisition de 50 000 tonnes +/- 5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat. En effet, la CNCMP n'a pas relevé que le contrat de marché ne respecte pas le droit Mauritanien (non utilisation du contrat type) et d'autre que sa recommandation relative à l'inscription d'une clause de contrôle des prix dans le contrat de marché n'a pas été pris en compte

Par ailleurs pour défaut de carence documentaire, la mission a noté l'absence d'opinion de la CNCMP sur 17% des marchés échantillonnés. Cet état de chose n'a pas été de nature à favoriser une appréciation objective des avis formulés par la CNCMP sur l'ensemble des marchés échantillonnés.

Toutefois, il faut noter que les avis formulés par la CNCMP sur 82% des marchés ont permis d'améliorer la qualité des dossiers d'appel à concurrence et garantir la conformité des procédures aux exigences de la législation. La mission note avec satisfaction, l'efficacité de l'organe en charge du contrôle des marchés publics. Mais les réformes opérées par le législateur pour passer de la loi N°2010-044 du 22/07/2010 portant CMP à la loi n°2021-024 du 29/12/2021 portant CMP ont eu comme conséquence la diminution du pouvoir d'intervention de la CNCMP. En effet, au terme de l'article 11 de la loi n°2021-024 du 29/12/2021 portant CMP, la CNCMP est entre autres comme attribution de

- donner à priori, un avis sur toute décision de l'Autorité contractante relative à une procédure dérogatoire ;
- émettre un avis, a priori sur les plans prévisionnels de passation des marchés publics ;
- contrôler, à postériori, l'application de la réglementation sur les marchés publics sans préjudice de l'exercice des pouvoirs de contrôle des autres organes de l'Etat ;
- contribuer en relation avec l'ARMP à la collecte et à l'échange d'informations et de documents en vue de la constitution de bases de données sur les marchés publics ;
- procéder à postériori, au contrôle des procédures de passation de lots de marchés publics qu'elle aura identifiés ;
- donner un avis a priori à partir d'un seuil fixé par voie réglementaire sur tout avenant, marché passé par appel d'offres restreint, consultation simplifiée ou par entente directe.

Comme nous pouvons le constater, la CNCMP n'est plus habilitée à procéder au contrôle à priori des marchés passés par appel à concurrence. Même si, elle a la possibilité de procéder au contrôle à postériori desdits marchés, cela constitue un **grand risque** pour la sécurité des finances publiques.

Les marchés passés par appel à la concurrence au titre de l'exercice 2021 constituent, 53% de l'échantillon. Ce qui signifie que les autorités contractantes y font régulièrement recours. La non-soumission de cette catégorie de marchés au contrôle à priori induirait de facto, des risques de fraudes, de manipulation du contenu des dossiers d'appel à concurrence, de collusion, de recours et de corruption dans le processus de passation des marchés et par conséquent la non-atteinte des objectifs.

La mission invite l'ARMP à plaider pour le contrôle à priori par la CNCMP des marchés passés par appel à concurrence.

## 8.2. PROCEDURE DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

D'une manière générale, les observations faites sur le processus de passation et de contrôle des marchés publics à la suite de la revue des marchés échantillonés et communiqués se résumant comme suit dans le tableau ci-dessous :

ELEMENTS	CONSTATS EFFECTUES	%D'AC CONCERNE	LISTE DES
<b>8.2.1. PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incohérence entre l'intitulé du marché inscrit au PPM et l'objet du marché inscrit au contrat ;</li> <li>- Absence de la définition du « site commun » sur lequel la publication du PPM devra se réaliser ;</li> <li>- Le non-fonctionnement régulier des sites électroniques dédiés à la publication du PPM au niveau des commissions de passation des marchés ;</li> <li>- La non-évaluation rigoureuse des besoins avant lancement de la procédure induisant une surestimation ou une sous-évaluation (article 16 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant Code Marchés Publics ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4%</li> <li>- 100%</li> <li>- 100%</li> <li>- 100%</li> </ul>	- MIDEDEC
<b>8.2.2. QUALITE DES DOSSIERS DE MISE EN CONCURRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non pertinence des critères de qualification et des critères d'évaluation</li> </ul>	- 4%	- MIDEDEC
<b>8.2.3. CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNCMP SUR LE DAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation d'avis pertinent par la CNCMP sur 82% des marchés sélectionnés ;</li> <li>- 17% des avis de la CNCMP non communiqués pour raisons de carence documentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 22%</li> </ul>	MESRSTIC-MPEM - MHA-MHUAT-MS
<b>8.2.4. AVIS D'APPEL A CONCURRENCE/LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul>	-	-

<b>8.2.5. PROCEDURES DE RECEPTION, D'OUVERTURE, D'ANALYSE ET D'EVALUATION DES OFFRES : RAPPORT DE DEPOUILLEMENT ET DE JUGEMENT DES OFFRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de registre d'enregistrement des plis inapproprié par les autorités contractantes (article 28 du décret 2017-126) ;</li> <li>- Le non-respect du délai d'analyse des offres par la sous-commission d'évaluation (article 108 du décret 2017-126)</li> <li>- Non-respect du nombre de candidat a consulté pour la passation de marchés par Appel d'Offres Restreint (Article 8 Décret 2017-126)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100%</li> <li>- 35%</li> <li>- 4%</li> </ul>	CSA, MAECME, MHA, ME MEDD,MPeMi,MENRS E, MESRSTIC,MPeM,MPeMi  CAMEC MDR,ME,MET,MHA,MHUAT,MPeMi,MS
<b>8.2.6. ATTRIBUTION PROVISoire ET DEFINITIVE / PUBLICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La non-inscription du motif de rejet des offres sur les PV d'avis d'attributions provisoires des marchés (article 104 du décret 2017-126)</li> <li>- L'absence de preuve de publication de l'avis d'attribution provisoire (article 35 du décret 2017-126) d'avis d'attribution définitif (article 47 loi 2010-044)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100%</li> <li>- 8%</li> </ul>	          CAMEC, MAECME,MEDD,
<b>8.2.7. SIGNATURE, APPROBATION ET NOTIFICATION DES MARCHES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect du délai de notification du marché approuvé au titulaire (article 46 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant Code Marchés Publics)</li> <li>- L'approbation de marchés hors délais de validité des offres (article 47 de la loi 2010-044 du 22/07/2010)</li> <li>- Le défaut d'inscription de la date de signature dans les contrats de marchés</li> <li>- L'absence de preuve d'enregistrement du marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26%</li> <li>- 9%</li> <li>- 4%</li> <li>- 9%</li> </ul>	CAMEC, CSA, ME, MEDD, MIDEDEC, TAAZOUR    CAMEC,MET   TAAZOUR   CSA, TAAZOUR

## 8.2.8. DELAIS DE PASSATION DES MARCHES

Le délai de passation, période entre la date à laquelle les requêtes ont été formulées et l'approbation du marché est difficilement mesurable parce qu'il n'existe pas au dossier la correspondance par laquelle les services bénéficiaires expriment leurs requêtes ou besoins aux services en charge des acquisitions. On ne peut qu'apprécier si les marchés sont passés dans le délai de validité des offres et s'en faire une opinion.

Les informations contenues dans le tableau ci-dessous nous permettent de conclure que les marchés ne sont pas toujours passés dans le délai de validité des offres ; ceci est le fait du non-respect des délais de passation de marchés aux différentes étapes de la procédure. A titre d'exemple, comme mentionné dans les constats, la sous-commission d'évaluation des offres respecte rarement le délai de quinze (15) jours fixé par le législateur pour procéder à l'évaluation des offres (article 108 du décret 2017-126). Par ailleurs, il faut également noter que pour des raisons liées à la lourdeur administrative, les marchés ne sont approuvés par les autorités compétentes dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, d'après les commissions de passation des marchés les titulaires de marchés ne viennent pas chercher et/ou ne retournent pas dans les meilleurs délais les projets de contrats.

Autant de difficultés qui ne facilitent pas l'approbation des marchés dans le délai de validité des offres. Mais la mission note que les autorités contractantes ne prennent pas des mesures pour faciliter l'approbation des marchés dans ledit délai.

En effet, aucun acte administratif invitant les soumissionnaires /candidats à prolonger la durée de validité de leurs offres n'est communiqué à la mission. Il s'en suit donc un risque lié à l'expiration des engagements des soumissionnaires ; préjudiciable à l'atteinte des objectifs des institutions.

La mission invite l'ARMP à assurer une formation suffisante au profit des acteurs intervenant dans le processus de passation des marchés aux fins d'en garantir l'efficacité.

**Tableau N° 7 : Synthèse des délais de passation des marchés**

Nom de l'Autorité contractante	Référence du marché	Date d'ouverture des plis	Date d'approbation	Délais en jours	Commentaires
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	Marché N°0305/F/013/CP MCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs (11 items) de Laboratoires	30/09/2020	26/08/2021	332	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N°0363/F/019/CP MCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires	30/09/2020	21/09/2021	356	Le marché n'est pas attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N°0365/F/021/CP MCAMEC/2021 Acquisition de	30/09/2020	22/09/2021	357	Le marché n'est pas attribué dans le délai de validité des offres

	Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires				
	Marché N°0383/F/022/CP MCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires	30/09/2020	20/10/2021	385	Le marché n'est pas attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N°0430/F/023/CP MCAMEC/2021 Acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire	30/09/2020	15/11/2021	411	Le marché n'est pas attribué dans le délai de validité des offres
<b>Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)</b>	Marché 0333/F/007/CPMP /CSA/2021 Examen du projet de marché passé avec SMAB relatif au lot5, fourniture de 1 800T d'Huile alimentaire	12/07/2021	23/08/2021	42	Marché passé dans le délai de validité des offres fixés à 90 jours
	Marché 0440/F/015/CPMP /CSA/2021 Fourniture des intrants alimentaire pour l'année 2022 en 3 lots distincts ; lot3	21/10/2021	19/11/2021	29	Marché passé dans le délai de validité des offres fixés à 90 jours
	Marché 0261/F/001/CPMP /CSA/2021 Fourniture de 15 000 tonnes de l'urée 46%	05/07/2021	14/07/2021	9	Marché passé dans le délai de validité des offres fixés à 90 jours
	Marché 0493/F/022/CPMP /CSA/2021 La fourniture de 1 752 tonnes d'huile alimentaire (lot3) destinés aux programmes sociaux du CSA (TEMWINE	02/11/2021	15/12/2021	43	Marché passé dans le délai de validité des offres fixés à 90 jours

	et Distribution Gratuite)				
	Marché 0462/F/018/CPMP/CSA/2021 Fourniture des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts: lot 1	07/10/2021	03/11/2021	27	Marché passé dans le délai de validité des offres fixés à 90 jours
	Marché 0482/F/021/CPMP/CSA/2021 Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire du marché des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021	07/10/2021	28/10/2021	21	Marché passé dans le délai de validité des offres fixés à 90 jours
<b>Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'Extérieur (MAECME)</b>	Marché N°0535/F/002/CPMP/MAECME/2021 Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de six véhicules en 3 lots au profit du MAECME	10/08/2020	08/10/2020	61	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
<b>Ministère du Développement Rural (MDR)</b>	Marché 0015/F/001/CM D/MDR/2021 Acquisition de trois (03) Pick Up Double Cabine Tout Terrain	28/10/2020	18/01/2021	82	Marché attribué dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
	Marché 0057/T/009/CM D/MDR/2021 Examen du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles	01/06/2020	08/03/2021	280	Marché non attribué dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
	Marché 0338/F/044/CPMP/MDR/2021 Examen du projet de marché relatif à la fourniture et	04/03/2021	19/04/2021	46	Marché attribué dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours

	pose de matériel de clôture en six lots distincts				
	Marché 0191/T/003/CPM P/MDR/2021 Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM	05/01/2021	18/05/2021	133	Marché non attribué dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
	Marché 0266/T/016/CPM P/MDR/2021 Travaux de réhabilitation des barrages Var Elketan, Wilaya de Guidimagha et de Sada Wilaya de Brakna (lot 2)	27/07/2021	16/07/2021	11	Marché attribué dans le délai de validité des offres
	Marché 0507/T/086/CPM P/MDR/2021 Travaux de construction et génie civil, isolation, froid et climatisation de l'Extension de l'Unité de Conditionnement des Dattes à Atar	05/05/2021	21/12/2021	230	Marché non attribué dans le délai de validité des offres fixé à 210 jours
<b>Ministère de l'Elevage (ME)</b>	Marché N°0511/T/014/CPM P/ME/2021 Travaux de construction de fermes modernes d'amélioration de la race bovine (lot 5)-Gorgol	20/09/2021	28/12/2021	99	Le marché est attribué n'est pas attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N°0483/F/006/CPM P/ME/2021 Fourniture et installation de matériel de protection	11/10/2021	07/12/2021	57	Marché attribué dans le délai de validité des offres

	(Grillage et Accessoires) - Lot N°1				
<b>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MED)</b>	Marché 0531/FI/014/CPMP/MEDD/2021A acquisition de matériel pour la mise en place d'unités de production et de commercialisation des produits forestiers non ligneux	21/10/2021	31/12/2021	71	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N° 0368/T/009/CPMP/MEDD/2021Travaux de construction d'un mur de 2000 ml destiné à la clôture du zoo dans le PNA	26/07/2021	04/10/2021	70	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
<b>Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE)</b>	Marché N°0300/F/001/CPMP/MENFTR/2021 Fourniture de 1 030 480 manuels scolaires mauritaniens en lot unique au profit de l'Institut Pédagogique National (IPN)	21/06/2021	06/08/2021	46	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)</b>	Marché N°0192/T/001/CPMP/MESRSTIC/2021 Construction d'un Data Center Tier III à Nouakchott y compris la fourniture ; l'installation ; la mise en service des équipements informatiques	24/09/2020	18/05/2021	236	Le marché n'est pas attribué dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours

	(Matériels et logiciels) et aménagements des salles serveurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet WARCIP				
	<p>Marché N°0438/F/008/C PMP/MESRSTIC/2021</p> <p>Mise en place d'une plateforme de dématérialisation des formalités administratives permettant le développement d'un bouquet de services en ligne et la digitalisation des moyens de paiement de ces services</p>	29/07/2021	27/10/2021	90	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
<b>Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)</b>	<p>Marché 0127/T/004/CM D/MET/2021</p> <p>Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott lot 2</p>	14/01/2021	12/04/2021	88	Marché passé dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
	<p>Marché 0126/T/003/CM D/MET/2021</p> <p>Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott lot 1</p>	14/01/2021	12/04/2021	88	Marché passé dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
	<p>Marché 0429/T/014/CPM P/MET/Travaux de construction de la route Amourj-</p>	04/05/2021	03/12/2021	213	Marché passé hors délai de validité des offres fixé à 90 jours

	Adel Begrou Keuremacen- N'Diag				
	Marché 0253/PI/006/CP MP/MET/2021 Contrôle des travaux de construction de deux ponts (échangeurs) à Nouakchott (Carrefours Haye Saken et Bamako	18/05/2021	28/06/2021	39	Marché passé dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
<b>Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)</b>	Marché 0259/T/010/CPM P/MHUAT/2021R éalisation des travaux de construction d'un village artisanal à Nouakchott	24/03/2021	17/06/2021	85	Marché passé dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
	Marché 0258/T/009/CPM P/MHUAT/2021Tr avaux de réalisation de la clôture du Campus Universitaire y compris fourniture et pose de 11 460 ml de grillage	26/02/2021	07/05/2021	70	Marché passé dans le délai de validité des offres fixé à 90 jours
<b>Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)</b>	Marché N°0377/F/008/C PMP/MIDEC/2021 Acquisition d'une échelle (Bras élevateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises/MIDEC	07/09/2021	29/09/2021	22	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N°0360/T/003/C PMP/MIDEC/2021 Travaux	05/08/2021	22/09/2021	49	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres

	d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC				
<b>Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)</b>	Marché 0131/T/018/CM D/MPEMI/2021 Travaux de la deuxième phase du projet de réhabilitation du siège de la SMHPM : bloc Nord, bloc Sud, bloc Ouest et Direction Générale	28/01/2021	-	-	Limitation pour défaut d'inscription date d'approbation du marché
	Marché 0041/F/007/CM D/MPEMI/2021 Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie.LOT N°2 : UN ENGIN PELLE.	09/11/2020			Limitation pour défaut d'inscription date d'approbation du marché
	Marché N°0150/PI/020/CMD/MPEMI/2021 Réalisation d'une étude portant sur l'élaboration de normes environnementales pour les rejets liquides, gazeux et solides ainsi que les nuisances issues de l'activité pétrolière et gazière en Mauritanie	25/12/2020	04/04/2021	98	Marché approuvé dans le délai de validité des offres fixé à 120 jours
<b>Ministère de la Santé (MS)</b>	Marché 0194/F/011/CPM P/MS/2021 Fournit	07/12/2020	Non inscrit dans le contrat	Limitation	La non-inscription de la date d'approbation dans le contrat du marché limite la

	ure, installation et mise en services de six (06) groupes électrogènes au profit du Ministère de la Santé				mission dans l'appréciation du délai de passation du marché
	Marché 0163/F/004/CPMP/MS/2021 Acquisition d'équipements médicaux destinés au nouveau Centre Hospitalier d'Atar ; Lot 4 : équipement de bloc opératoire.	24/03/2020	Non inscrit dans le contrat	Limitation	La non-inscription de la date d'approbation dans le contrat du marché limite la mission dans l'appréciation du délai de passation du marché
<b>TAAZOUR</b>	Marché N°0219/T/006/CPMP/TAAZOUR/2021 Construction de 70 réseaux d'alimentation en Eau potable dans plusieurs Wilayas du pays-LOT N°08	18/03/2021	17/06/2021	90	Le marché est attribué dans le délai de validité des offres
	Marché N°0230/F/015/CPMP/TAAZOUR/2021 Sélection d'un ou plusieurs opérateurs de paiement pour la réalisation de transferts monétaires électroniques au profit des ménages pauvres (5 lots).	17/02/2021	Absence de la date d'approbation du marché	-	Insuffisance d'information

## 8.2.9. PROCEDURES DEROGATOIRES

ELEMENTS	CONSTATS EFFECTUES
<p><b>8.2.10. MARCHE PAR ENTENTE DIRECTE</b></p>	<p>La mission rappelle que l'entente directe est une procédure dérogatoire (article 32 de la loi 2010-044 du 22/07/2010) dont l'usage doit respecter des conditions spécifiques à savoir motiver le choix du mode de passation et obtenir l'autorisation préalable de la CNCMP (article 34 de la loi 2010-044 du 22/07/2010). Même si, les 35% de marchés exécutés selon cette procédure ont été passés dans le respect strict de cette disposition. Il y lieu de relever certaines insuffisances qui ne sont pas de nature à garantir l'efficacité du système et sa conformité aux exigences internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Faiblesses des modalités de recours à l'entente directe édictées à l'article 32 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant code des marchés publics.</b> En effet, dans les modalités de recours à l'entente directe, le législateur n'a pas défini le contenu de la notion de « circonstances exceptionnelles » et de « force majeure »; ce qui laisse court à toutes sortes d'interprétations par les autorités contractantes.</li> <li>- <b>Certaines conditions de recours présentent des ambiguïtés.</b> Il est par exemple précisé au huitième tiret de l'article précité que l'on peut recourir à l'entente directe lorsque « <i>le choix rapide est estimé nécessaire au regard de la nature du projet</i> » sans pour autant préciser les spécificités liées à la « nature du projet ».</li> <li>- <b>Enfin, l'échantillon comporte 7% de conventions qui ont été passés au moyen de l'entente directe.</b> L'utilisation de l'entente directe comme mode d'attribution des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué n'est pas en phase avec les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et ne favorise pas le développement des entreprises locales.</li> </ul> <p><b>Néanmoins, il faut noter que le législateur à travers la réforme initiée à Procéder à la relecture des conditions de recours à l'entente directe ce qui a permis d'aboutir au Nouvelles conditions de recours édictées à l'article 43 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des Marchés Publics.</b></p>
<p><b>8.2.11. MARCHE PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT</b></p>	<p>L'échantillon comporte 6% de marchés passés par appel d'offre restreint. Edicté par l'article 8 du décret 2017-126 /PM/abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics, la mission note avec satisfecit que les modalités de recours à l'appel d'offres restreint sont conformes aux exigences internationalement admises en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne peut être recouru à la procédure d'appel d'offres restreint que lorsque les biens, les travaux ou les services de par leur nature spécialisée ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs, d'entrepreneurs ou de prestataires de services</li> <li>- La mise en concurrence au moyen d'une consultation écrite d'un nombre de candidats permettant d'assurer une concurrence réelle et qui ne peut être inférieur à cinq (05)</li> </ul>

	<p>- Le recours à la procédure de l'appel d'offres restreint doit être motivé et soumis à l'autorisation préalable de la CNCMP pour tous les marchés prévus dans le PPM.</p> <p>Néanmoins, la mission note que le législateur a limité la liberté d'accès à la concurrence en offrant la possibilité de la participation à l'appel d'offres restreint aux seuls candidats que l'autorité contractante a décidé de consulter. Cet état de fait n'est pas de nature à favoriser le libre accès à la concurrence et l'égalité de traitement des candidats. En effet, conformément aux exigences internationales, le législateur aurait pu préciser que « <b>Néanmoins, tous candidats remplissant les conditions et intéressés peuvent participer à l'AOR sous réserve de l'obtention de l'autorisation préalable de la CNCMP</b> ».</p>
<p><b>8.2.12. MARCHE PASSES PAR AVENANT</b></p>	<p>L'échantillon est constitué de 6% de marchés passés au moyen de l'Avenant. La mission n'a pas d'observations particulières. Elle note que conformément aux exigences de l'article 65 du décret 2017-126 /PM/abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics, les changements en cours d'exécution du contrat sont modifiés par voie d'Avenant après obtention de l'autorisation préalable de la CNCMP. Les modalités de recours à l'Avenant sont conformes aux normes internationales généralement admises.</p>

## 8.3. PROCEDURES D'EXECUTION ET DE GESTION DES MARCHES

### 8.3.1. DELAIS D'EXECUTION ET DE PAIEMENT

Comme nous pouvons le constater seulement 17% des autorités contractantes ont fourni à la mission quelques documents relatifs à l'exécution des marchés. Sinon dans l'ensemble, il est constaté une absence totale des documents relatant l'historique de l'exécution des marchés (OS, PV de réception provisoire et définitif, rapport de contrôle etc...) au niveau des commissions de passation des marchés. Ce manquement est le fait de la coupure institutionnelle entre les organes en charge de la passation et de l'exécution des marchés publics. En effet, d'après l'article 103 du décret 2017-126 /PM/abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics, les attributions des commissions de passation des marchés publics (CPMP) s'arrêtent à la notification du marché au titulaire. La participation de la CPMP à la réception des marchés est à titre d'observateurs (article 93 décret 2017-126). De ce fait, la CPMP n'est pas impliqués dans le processus de réception du marché qui, relève de la compétence des services techniques de l'autorité contractante.

En l'absence d'un lien administratif entre les organes en charge de la passation et ceux en charge de l'exécution des marchés, les documents justificatifs des opérations d'exécution et de paiement ne sont pas communiqués aux organes en charge de la passation pour archive.

**La mission invite l'ARMP à faire sortir un circulaire pour inviter les services en charge de l'exécution des marchés à communiquer systématiquement aux organes en charge de la passation des marchés l'ensemble des pièces relatives à l'exécution et aux paiements des marchés aux fins de favoriser la constitution d'une liasse de documents retraçant l'historique du processus de passation depuis la phase de lancement jusqu'à la phase de clôture.**

**Tableau N°8 : Synthèse des délais d'exécution des marchés**

Nom de l'autorité contractante	Référence du marché	Date de notification de l'OS	Date de réception	Délai réel en mois(I)	Délai contractuel en mois(II)	Ecart (II-I)	Observations
SNDE	Marché N°0535/F/002/CPMP/MAECME/2021 Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de six véhicules en 3 lots au profit du MAECME	22/12/2021	21/07/2022	210	84	126	Dépassement délai contractuel
MPEMI	Marché 0131/T/018/CMD/MPEMI/2021 Travaux de la deuxième phase du projet de réhabilitation du siège de la SMHPM : bloc Nord, bloc Sud, bloc Ouest et Direction Générale.	Non communication de l'OS	01/01/2022	-	8 MOIS	-	La non communication de l'OS limite la mission dans l'appréciation du délai d'exécution

	<p>Marché 0041/F/007/CMD/MPEMI/2021 Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie. LOT N°2 : UN ENGIN PELLE.</p>	Non communication de l'OS	16/06/2021		60 jours		La non communication de l'OS limite la mission dans l'appréciation du délai d'exécution
	<p>Marché 0150/PI/020/CMD/MPEMI/2021 Réalisation d'une étude portant sur l'élaboration de normes environnementales pour les rejets liquides, gazeux et solides ainsi que les nuisances issues de l'activité pétrolière et gazière en Mauritanie</p>	Limitation	Limitation	-	-	-	La non communication de l'OS limite la mission dans l'appréciation du délai d'exécution
SOMELEC	<p>Marché N° 0294/F/001/CPMSOMELEC/ Four niture, construction, essai et mise en service des travaux supplémentaires, résultants de l'ajustement du tracé de la ligne 225 kv HT entre poste 225 kv de la Centrale Duale et le poste OMVS à Nouakchott demandé par le Comité Interministériel Ad-Hoc</p>	16/04/2021	17/09/2021	5	5	0	Marché réceptionné dans le délai contractuel
TAAZOUR	<p>Marché 0219/T/006/CPMP/TAAZOUR/2021/ Construction de 70 réseaux d'alimentation en Eau potable dans plusieurs Wilayas du pays- LOT N°08</p>	09/07/2021	04/01/2023	10 mois	18 mois 4 jours	8 mois 4 jours	Non-respect du délai contractuel

### 8.3.2. EXAMEN DES RECOURS EXERCES AUPRES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) ET DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE L'ARMP

#### 8.3.2.1. RECOURS INTRODUICTS AUPRES DU CRD ET DE LA CD

L'échantillon des marchés audités contient un seul marché de la commission du MENRSE ayant fait l'objet d'un recours auprès de la CRD.

Aucun marché de l'échantillon audité n'a fait l'objet d'une enquête de la commission disciplinaire.

A l'unanimité tous les membres des commissions ont fait savoir à la mission qu'au titre de l'exercice 2021, les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

#### 8.3.2.2. MAITRISE DES REGLES DE SAISINE PAR LES REQUERANTS

La mission note une bonne maîtrise des règles de saisine par le requérant au regard du respect du délai de saisine par ce dernier et la formulation du grief de manière pertinente

#### 8.3.2.3. TRAITEMENT DES RECOURS PAR LE CRD

La mission juge pertinente, la décision formulée par le CRD de l'ARMP sur le recours.

## 8.4. AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE

L'échantillon communiqué pour l'audit des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2021 comporte **vingt-deux (22) marchés** devant faire l'objet d'audit physique au niveau de sept (07) autorités contractantes conformément aux exigences des termes de références. La liste des marchés soumis à l'audit physique se trouve à l'annexe(n) du présent rapport. Evalué à **sept milliard trois cent cinquante-six million trois cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatre (7 356 314 784) MRU**, la répartition par mode et par type desdits marchés se présentent comme suit :

### 8.4.1. REPARTITION PAR TYPE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE

La répartition par mode de l'échantillon à auditer physiquement se présente comme suit au niveau des sept (07) autorités contractantes :

**Tableau 9 : Répartition par type des marchés à auditer physiquement**

MODE DE PASSATION	Nombre	%	Montant	%
Fournitures et services	1	5%	686 924 250	9%
Travaux	21	95%	6 669 390 534	91%
Prestations intellectuelles	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>7 356 314 784</b>	<b>100%</b>

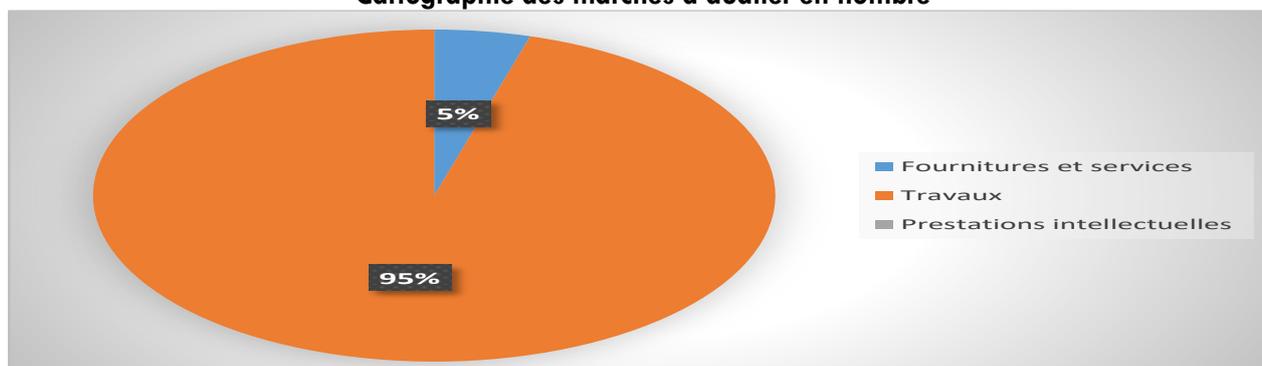
**Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :**

- 5% des marchés échantillonés pour l'audit physique sont des marchés de fournitures ;
- 95% des marchés à auditer physiquement sont constitués de marchés de travaux.

La représentation graphique des données contenues dans le tableau ci-dessus se présente comme suit :

#### Représentation graphique par type de passation

**Cartographie des marchés à auditer en nombre**



**Figure 7 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en nombre par type de passation**

### Cartographie des marchés à auditer en valeur

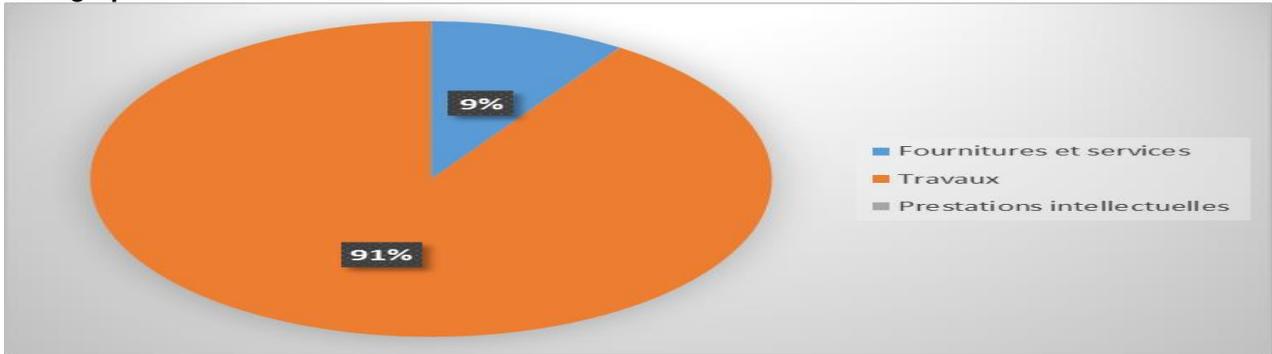


Figure 8 : Cartographie des marchés à auditer en valeur par type de passation

### 8.4.2. REPARTITION PAR MODE DES MARCHES AUDIT PHYSIQUE

La répartition par mode de l'échantillon à auditer physiquement se présente comme suit au niveau des huit (08) autorités contractantes :

Tableau 10 : Répartition par mode des marchés à auditer physiquement

MODE DE PASSATION	Nombre	%	Montant	%
Appel d'offres	14	64%	6 141 754 728	83%
Entente directe	5	23%	410 868 669	6%
Convention	3	14%	803 691 387	11%
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>7 356 314 784</b>	<b>100%</b>

Commentaire : Il ressort de l'échantillon que :

- 14 marchés devant faire l'objet d'audit physique ont été passés par appel d'offres ouvert, soit 64% du stock de l'échantillon en nombre et 83% en valeur ;
- 5 marchés devant faire l'objet d'audit physique ont été passés par entente directe, soit 23% du stock de l'échantillon en nombre et 6% en valeur ;
- 3 marchés devant faire l'objet d'audit physique ont été passés au moyen de conventions, soit 14% du stock de l'échantillon en nombre et 11% en valeur.

La représentation graphique des données contenues dans le tableau ci-dessus se présente comme suit :

### Représentation graphique par méthode de passation

#### Cartographie des marchés à auditer en nombre

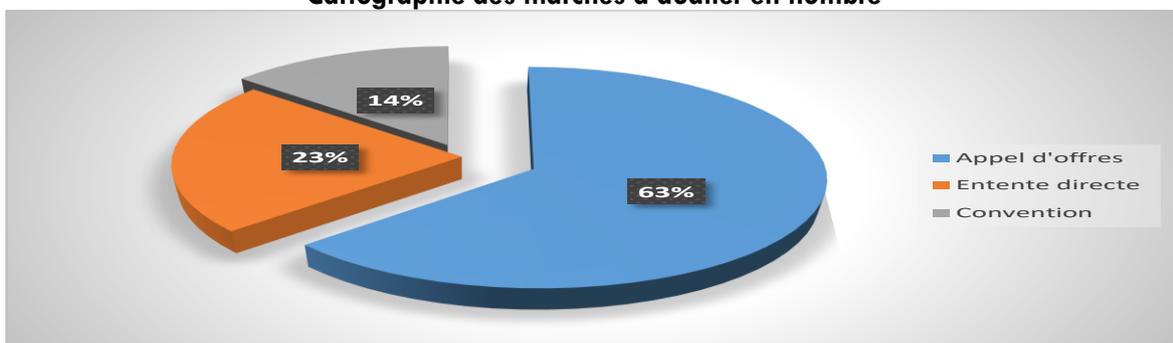


Figure 9 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en nombre par mode de passation

### Cartographie des marchés à auditer en valeur

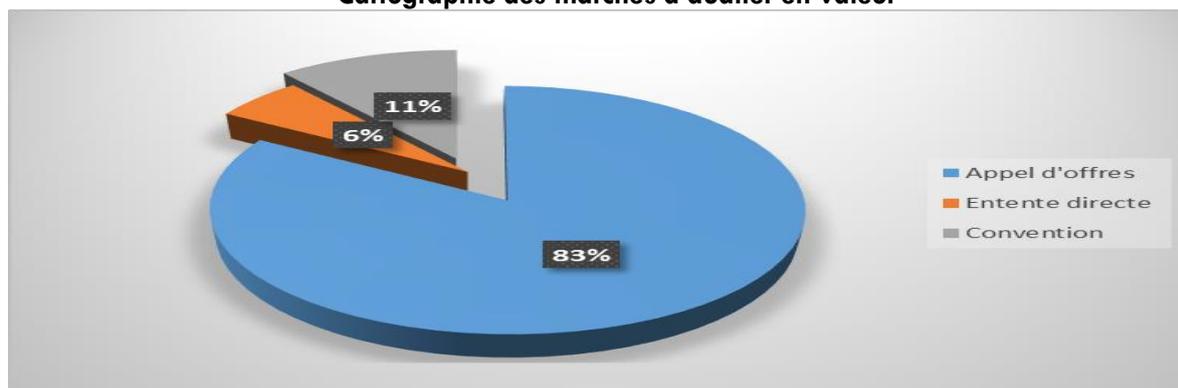


Figure 9 : Cartographie des marchés à auditer physiquement en valeur par mode de passation

#### 8.4.3. SITUATION DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE

Faisant suite à la revue des marchés soumis à l'audit physique, la situation des vingt-deux (22) marchés à la date de passage de la mission se présente comme ci-dessous. Néanmoins, il faut préciser qu'en réalité le nombre de marchés soumis à l'audit physique est de **vingt-un (21)** en effet, d'après le MHUAT, le 0029/T/007/CMD/MHUAT/2021 portant travaux de réhabilitation de la mosquée Ibn Abass et achèvement des travaux de construction de la maison des jeunes à Tevragh Zeina a été annulé pour être remplacé par le marché 0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021 Travaux d'Aménagement de deux places publiques, la rénovation de la mosquée IBN ABASS. Mais les deux (02) marchés ont été échantillonnés par l'ARMP.

Nom de l'Autorité contractante	Référence du marché	Situation du marché
Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)	Marché N° 0506/F/001/CPMP/CAAM/2021 portant Acquisition de 50 000 tonnes +/- 5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat	Compte tenu de la nature et du type du marché (Blé déjà consommé), la mission ne peut procéder à son audit physique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	Marché N° 0192/T/001/CPMP/MESRSTIC/2021 Construction d'un Data Center Tier III à Nouakchott y compris la fourniture ; l'installation ; la mise en service des équipements informatiques (Matériels et logiciels) et aménagements des salles serveurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet WARCIP	Marché en cours d'exécution à la date de passage de la mission
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0222/T/006/CPMP/MHUAT/2021 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction, réhabilitation et extension des établissements scolaires entre MHUAT et ANES	Marché en cours d'exécution
	0147/T/012/CMD/MHUAT/2021 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'apprêtement de 250 ha dans les zones de relogement à Nouakchott	Marché en cours d'exécution
	0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021 Travaux d'Aménagement de deux places	Marché réceptionné provisoirement. En attente de la levée des réserves

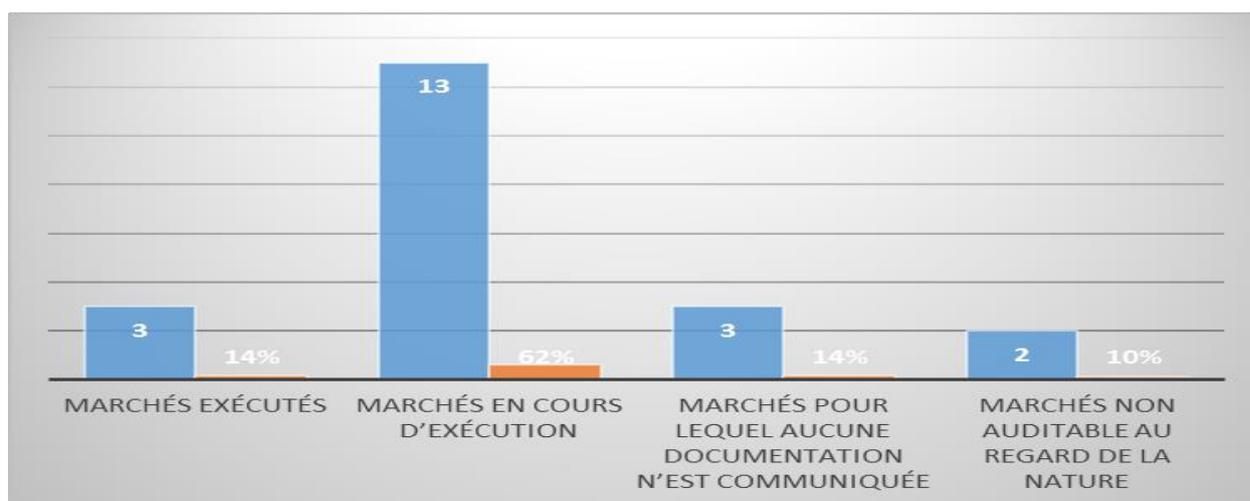
	publiques, la rénovation de la mosquée IBN ABASS	
	0237/T/008/CPMP/MHUAT/Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par entente directe relative à la construction des stades de Rosso, du Ksar, de Sebkha et de mise à niveau du poste frontière PK 55 vers le Maro	Marché en cours d'exécution
	0029/T/007/CMD/MHUAT/2021Marché par entente directe travaux de réhabilitation de la mosquée Ibn Abass et achèvement des travaux de construction de la maison des jeunes à Tevragh Zeina	D'après le MHUAT, ce marché a été annulé pour être remplacé par le marché 0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021Travaux d'Aménagement de deux places publiques, la rénovation de la mosquée IBN ABASS
	0206/T/005/CPMP/MHUAT/2021Travaux de construction d'un complexe commercial englobant des bureaux à Arafat - Nouakchott	Marché en cours d'exécution
	0488/T/025/CPMP/MHUAT/2021Marché d'entente directe entre MHUAT et l'Etat Major Général des Armées pour la réalisation des travaux de construction de la prison de 1200 détenus à Nouakchott	Marché en cours d'exécution
	0259/T/010/CPMP/MHUAT/2021Réalisation des travaux de construction d'un village artisanal à Nouakchott	Marché en cours d'exécution
	0028/T/006/CMD/MHUAT/2021Marché par entente directe relatif aux travaux de construction de 5 stades mini foot ( 2 à M'Bout, 1 à Sélibaby, 1 à Monguel et 1 à Barkéol) plus la mise à niveau du stade de Sélibaby	Marché réceptionné définitivement
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	Marché 0011/PI/002/CMD/MHA/2021 Marché par entente directe relatif aux études et contrôle des travaux complémentaires pour l'AEP de l'Aftout Echergui - 2e phase projet Aftout	Non communication de documents
	Marché 0399/T/020/CPMP/MHA/2021 Travaux de sécurisation d'AEP de Nouakchott à partir d'IDINI	Non communication de documents
	Marché 0097/T/011/CMD/MHA/2021 Examen du projet de marché par entente directe relatif à la réalisation du réseau de distribution eau potable dans la zone de Tarhil à Nouakchott	Non communication de documents
Ministère de l'Elevage (ME)	Marché N°0439/T/023/CPMP/MPME/2021Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or	Le Marché devant faire l'objet d'audit physique n'a pas été passé par le ME mais plutôt par le MPEMi

Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	Marché 0127/T/004/CMD/MET/2021 Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott	En cours d'exécution
	Marché 0126/T/003/CMD/MET/2021 Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott.	En cours d'exécution
	Marché 0395/T/013/CPMP/MET/2021 Travaux de construction de route Keur-Maceine-N'Diago (Lot N°1: 18km)	En cours d'exécution
	Marché 0186/T/001/CPMP/MET/2021 Réalisation du programme de voiries à Nouakchott dans le cadre du Programme PROPEP,	En cours d'exécution
	Marché 0366/T/012/CPMP/MET/2021 Travaux de construction de route Keur-Macein-N'Diago (LOT N° 2)	En cours d'exécution
	Marché 0429/T/014/CPMP/MET/2021 Travaux de construction de la route Amourj-Adel Begrou	En cours d'exécution
Ministère du Développement Rural (MDR)	0191/T/003/CPMP/MDR/2021 Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM	Marché exécuté et réceptionné conformément aux exigences du cahier des charges

**Tableau 11 : Situation marchés soumis à l'audit physique**

Eléments	Nombre	%	Montant	%
Marchés exécutés	3	14%	308 376 108	4%
Marchés en cours d'exécution	13	62%	4 771 696 069	68%
Marchés pour lequel aucune documentation n'est communiqué	3	14%	1 041 988 978	15%
Marchés non auditable au regard de la nature	2	10%	941 963 970	13%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>7 064 025 125</b>	<b>100%</b>

La représentation graphique de cette situation se présente comme suit :



**Figure 11 : Représentation graphique de la situation d'exécution des marchés**

**Commentaires :** Comme nous pouvons le constater, sur 100% des marchés soumis à l'audit physique,

- **14% des marchés ont été exécutés et réceptionnés.** La mission a procédé à la revue desdits marchés ;
- **62% des marchés sont en cours d'exécution.** Au regard du fait que lesdits marchés sont toujours en cours d'exécution, la mission n'a pas procédé à la revue physique. En effet, la conformité aux exigences des cahiers de charges ne saurait être apprécié au regard du fait que les travaux ne sont pas terminés ;
- **14% des marchés ne comportent pas la documentation nécessaire pour l'exécution de l'audit physique à savoir DAO, contrat, OS, PV de réserve, PV de réception provisoire et définitif, preuve de paiement).** La mission n'a pu procéder à la revue physique desdits marchés pour causes de carence documentaire ;
- **Enfin 10% des marchés ont été déclarés non auditable au regard de la nature de la prestation.** En effet, il s'agit dans un premier temps d'échantillonnage de marché de fourniture déjà consommé (Acquisition de 50 000 tonnes +/-5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat par la CAAM) et dans un second temps d'échantillonnage de marché non passé par l'autorité contractante(Marché N°0439/T/023/CPMP/MPME/2021Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or passé par le MPEMi et non par le ME).

**La situation de l'audit d'exécution physique au niveau des 14% de marchés réceptionnés par les 17% d'autorités contractantes se présente comme suit :**

## 8.4.4. AUDIT D'EXECUTION PHYSIQUE

### 8.4.4.1. Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)

L'échantillon communiqué comporte sept (07) marchés devant faire l'objet d'audit physique.

Il faut noter que

- 57% des marchés échantillonnés pour l'audit physique sont en cours d'exécution et ne pourront donc pas faire l'objet d'audit physique compte tenu du fait que l'entrepreneur n'a pas encore livré les travaux
- 20% des marchés échantillonnés pour l'audit physique ont fait objet de réception provisoire et donc d'audit physique par la mission
- 14% des marchés échantillonnés pour l'audit physique ont fait objet de réception définitive et donc d'audit physique par la mission.
- **Marché N°0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021 Travaux d'Aménagement de deux places publiques, la rénovation de la mosquée IBN ABASS**

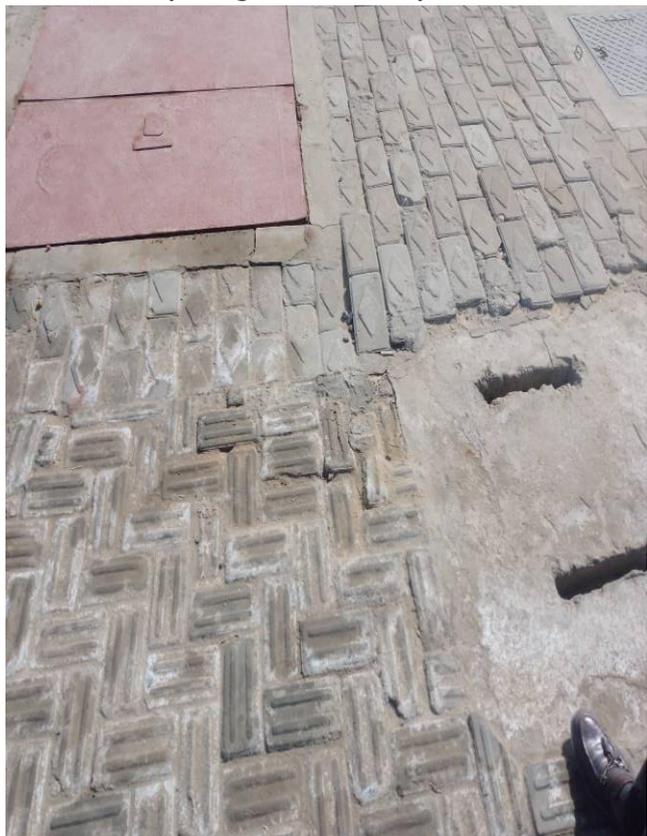
ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	<b>Marché N°0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021</b>
Entreprise (Titulaire du marché)	<b>ETABLISSEMENT D'EXECUTION DES TRAVAUX EN MATERIAUX LOCAUX(ETR/ML)</b>
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	Non communiquée
Date de notification du contrat	Non communiquée
Objet du marché	Travaux d'Aménagement de deux places publiques, la rénovation de la mosquée IBN ABASS. Réf : lettre n°0274/CPMP/MHUAT reçue le 08 Décembre 2021.
Montant du marché initial (FCFA)	1 60 345 589 MRU
Montant du marché et avenants (FCFA) (Donner les raisons des avenants)	<b>Sans objet</b>
Délai d'exécution contractuel	12 mois
Procès-verbal de réception technique	Non communiqué
Procès-verbal de réception provisoire	Le marché a fait objet de réception provisoire le 06/04/2023 par une commission régulièrement mise en place
Levé des réserves	En sus des observations relevées par la mission, 57 réserves ont été portées par le comité de réception
Procès-verbal de réception définitive	La réception définitive devant faire suite au levé des réserves est prévue pour le 06/04/2024
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Au regard du nombre et de la qualité des réserves formulées (voir PV de réception provisoire), la mission note que les travaux n'ont pas été exécutés conformément aux exigences du cahier des charges
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Sous réserve de la levée des réserves, la mission a noté une bonne organisation du chantier et un bon état de fonctionnement des ouvrages
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Les réalités observées sur le terrain par la mission sur l'état des ouvrages concordent avec le contenu du PV de réception provisoire. Ledit document reflète donc la réalité du terrain

La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	La mission donne l'assurance raisonnable que les informations mentionnées dans les documents de contrôles concordent avec la réalité physique
L'état de fonctionnement des ouvrages	La mission, sous réserve de la levée des réserves a noté un bon fonctionnement des ouvrages
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	La mission donne l'assurance raisonnable que les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques reflètent le prix du marché
La mise à jour des malfaçons	A la date de passage de la mission les réserves restent encore dans l'attente de la levée
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le marché a été exécuté dans les délais contractuels
Imperfections ou défauts constatés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais compactage du sol</li> <li>- Insuffisance dans la stratégie d'entretien</li> <li>- Dégradation de la Mosquée IBN ABSS</li> <li>- Non définition d'une stratégie d'entretien</li> </ul>
Stratégie d'entretien	
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	La non-communication des pièces de paiement limite la mission dans l'appréciation de la situation des paiements de l'entreprise
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	La mission n'a pas identifié de dangers éventuels pouvant découler de l'exécution des travaux
<b>Recommandations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inviter l'entreprise à lever toutes les réserves avant la réception définitive des travaux</li> <li>- Revoir la stratégie d'entretien</li> </ul>

- Photos de réalisation commentées



**Mauvais compactage du sol de la place IBN ABASS**  
**Mauvais compactage du sol de la place IBN ABASS**



**Présence de fissure sur le mur abritant le podium de la place IBN ABASS**

**Dégradation du Bâtiment abritant la mosquée**



**Dégradation du Mûr de la Mosquée**

**Toilette insuffisamment entretenue**



**Espace vert insuffisamment entretenu\_1 (place publique TAVRAGH)**

**Espace vert insuffisamment entretenu\_2 (place publique TAVRAGH)**



- **Marché 0028/T/006/CMD/MHUAT/2021** Marché par entente directe relatif aux travaux de construction de 5 stades mini foot ( 2 à M'Bout, 1 à Sélibaby, 1 à Monguel et 1 à Barkéol) plus la mise à niveau du stade de Sélibaby

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	<b>Marché 0028/T/006/CMD/MHUAT/2021</b>
Entreprise (Titulaire du marché)	<b>ETABLISSEMENT D'EXECUTION DES TRAVAUX EN MATERIAUX LOCAUX(ETR/ML)</b>
Localisation	Nouakchott
Date d'approbation du contrat	Non communiquée
Date de notification du contrat	Non communiquée
Objet du marché	Travaux de construction de 5 stades mini foot (2 à M'Bout, 1 à Sélibaby, 1 à Monguel et 1 à Barkéol) plus la mise à niveau du stade de Sélibaby
Montant du marché initial (FCFA)	41 794 129 MRU
Montant du marché et avenants (FCFA) (Donner les raisons des avenants)	<b>Sans objet</b>
Délai d'exécution contractuel	5 mois
Procès-verbal de réception technique	Non communiqué
Procès-verbal de réception provisoire	Le comité de réception a procédé à la réception provisoire des 5 Stades de mini foot le 29 et 31 mai 2022
Levé des réserves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La réception provisoire du stade de Sélibabi a été faite sans réserve</b></li> <li>- <b>La réception provisoire des stades de M'Bout et Monguel a été faite sous réserve de la correction des éléments suivants</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Insérer un système approuvé techniquement pour l'évacuation des eaux pluvial du terrain vers l'extérieur</li> <li>2- Fournir et poser un grillage de protection de 378 m2 au-dessus du mur de la clôture</li> <li>3- Fournir et poser 37.5m2 d'espace vert comme prévu dans les DQE</li> <li>4- Fournir trois brasseurs d'air en matériel pour compléter le nombre prévu dans le marché</li> <li>5- Fournir la conformité technique par le bureau de contrôle sur la qualité et la mise en œuvre de l'étanchéité de la terrasse</li> </ol> </li> </ul>
Procès-verbal de réception définitive	La réception définitive des travaux est intervenue 29 et 31 mai 2023 et les réserves portées ont été levées
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	La mission note que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du cahier des charges
Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	Sous réserve de la levée des réserves, la mission a noté une bonne organisation du chantier et un bon état de fonctionnement des ouvrages
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Les réalités observées sur le terrain par la mission sur l'état des ouvrages concordent avec le contenu du PV de réception définitive. Ledit document reflète donc la réalité du terrain
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	La mission donne l'assurance raisonnable que les informations mentionnées dans les documents de contrôles concordent avec la réalité physique

L'état de fonctionnement des ouvrages	La mission, a noté un bon fonctionnement des ouvrages
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	La mission donne l'assurance raisonnable que les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques reflètent le prix du marché
La mise à jour des malfaçons	La mission n'a pas observée de malfaçons particulières à la date de son passage
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	Le marché a été exécuté dans les délais contractuels
Imperfections ou défauts constatés	Pas d'imperfections particulières notées
Stratégie d'entretien	Absence de définition d'une politique cohérente d'entretien des stades
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	La non-communication des pièces de paiement limite la mission dans l'appréciation de la situation des paiements de l'entreprise
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	La mission n'a pas identifié de dangers éventuels pouvant découler de l'exécution des travaux
<b>Recommandations</b>	- <b>Mettre en place une stratégie cohérente d'entretien aux fins d'assurer la pérennité des ouvrages</b>

#### 8.4.4.2. Ministère du Développement Rural (MDR)

Les conclusions de la mission à la suite de l'exécution de l'audit physique du marché N° 0191/T/003/CPMP/MDR/2021 Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM se présente comme suit :

ASPECTS	COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
Références Contrat	0191/T/003/CPMP/MDR/2021
Entreprise (Titulaire du marché)	<b>GROUPEMENT EGKM/ELIF</b>
Localisation	Boghé-Mboyo
Date d'approbation du contrat	12 juillet 2021
Date de notification du contrat	OS non communiqué
Objet du marché	Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM,
Montant du marché initial (FCFA)	<b>106 236 390 MRU HT</b>
Montant du marché et avenants (FCFA) (Donner les raisons des avenants)	14 907 140 (14,04%) insuffisance des études de base (voir détails avenant)
Délai d'exécution contractuel	15 mois
Procès-verbal de réception technique	11 août 2023
Procès-verbal de réception provisoire	La réception provisoire des travaux avec réserve a eu lieu le 25 août 2023
Levé des réserves	L'entreprise a procédé à la levée des réserves mineures le 25 octobre 2023
Procès-verbal de réception définitive	La réception définitive faisant suite à la levée des réserves à eu lieu le 25 octobre 2023
Conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des travaux avec les spécifications du marché et normes techniques	Les réalités observées sur le terrain par la mission sur l'état des ouvrages concordent avec le contenu du PV de réception définitive. Ledit document reflète donc la réalité du terrain

Organisation du chantier et Diagnostic sur l'état des ouvrages,	La mission a noté une bonne organisation du chantier et un bon état de fonctionnement des ouvrages
La conformité physique des travaux avec les procès – verbaux de réception provisoire et définitive	Les réalités observées sur le terrain par la mission sur l'état des ouvrages concordent avec le contenu du PV de réception. Ledit document reflète donc la réalité du terrain
La qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques	La mission donne l'assurance raisonnable que les informations mentionnées dans les documents de contrôles concordent avec la réalité physique
L'état de fonctionnement des ouvrages	La mission a noté une bonne résistance de l'ouvrage après le passage des crues du fleuve
Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché	Les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques sont similaires à ceux du marché
La mise à jour des malfaçons	La mission n'a pas observée de malfaçons particulières à la date de son passage
Évaluation du dépassement de délai (Donner les raisons si dépassement de délai)	En l'absence de l'ordre de service de démarrage, la mission ne peut objectivement apprécier le délai d'exécution des travaux
Imperfections ou défauts constatés	Pas d'imperfections particulières notées
Stratégie d'entretien	Aucune stratégie particulière d'entretien de l'ouvrage n'a été communiquée à la mission
Situation des paiements de l'entreprise (Montant engagé en paiement)	La non transmission des pièces de paiement limite la mission dans l'appréciation objective de la situation des paiements effectués sur le marché
Les dangers éventuels pouvant découler de certains ouvrages	Risque de déviation des véhicules ou engin dans le fleuve au regard du fait que les barres d'arrêt ne sont pas assez solides
<b>Recommandations</b>	Mettre en place une stratégie périodique d'entretien de l'ouvrage.

- **Photo d'illustration de la réalisation de l'ouvrage**





## IX- DEUXIEME PARTIE: PRINCIPAUX CONSTATS DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE

Les constats indiqués ci-après constituent les spécificités résumées et identifiées pour chaque Autorité Contractante.

### 9.1. Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)

#### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Sans commentaires : le système d'archivage mis en place permet d'assurer la disponibilité des documents au titre de l'exercice 2021.

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- Le cadre institutionnel mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2021 est conforme aux exigences de la législation.

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **La non inscription d'une clause de contrôle spécifique des prix dans le contrat** : la mission note que le fournisseur SEABORD OVERSEAS LIMITED n'est pas soumis à une clause de contrôle spécifique des prix dans le cadre de l'exécution du contrat de marché N° 0506/F/001/CPMP/CAAM/2021 portant Acquisition de 50 000 tonnes +/-5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat contrairement aux exigences de l'article 33 de la loi n°2010-044 du 22/07/2010 portant Code des Marchés Publics
- **Non utilisation du modèle de contrat type** : Contrairement aux exigences de la législation, la CAAM n'a pas utilisé le modèle type de contrat pour les acquisitions de fournitures. Le marché n'a pas été conclu selon les exigences du droit mauritanien.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- **Non pertinence de l'avis de confirmé de la CNCMP** : La mission juge moins pertinente l'avis de non objection donné par la CNCMP au regard du fait que d'une part elle n'a pas relevé que le contrat de marché ne respecte pas le droit Mauritanien et d'autre que sa recommandation relative à l'inscription d'une clause de contrôle des prix dans le contrat de marché n'a pas été pris en compte.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Commentaires : aucun marché de la CAAM les marchés n'a fait objet de recours auprès de la CRD.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Commentaires : aucun marché de la CAAM n'a pas été l'objet de saisine de la commission disciplinaire.

#### **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

Sans commentaires : les marchés par entente directe ont été passés conformément aux exigences de la législation.

#### **Conformité de l'exécution physique**

- Le type de marché sélectionné (marché de fourniture de blé) ne permet de procéder à une évaluation physique.



وزارة التجارة والصناعة التقليدية والسياحة  
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,  
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

المركزية للشراء وتموين السوق  
LA CENTRALE DES ACHATS ET D'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ

اللجنة الخاصة لإبرام الصفقات العمومية  
LA COMMISSION SPÉCIALE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS  
(CSPMP)

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice

N°: \_\_\_\_\_ الرقم:

Nouakchott, le : \_\_\_\_\_ نواكشوط بتاريخ:

Le Président

الرئيس

À

Monsieur Le Directeur Général du Bureau d'Audit, de  
Conseils et de Contrôle (BAC Consult)

**Objet :** Audit et Contrôle (BAC Consult).

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre message reçu en date du 06 février 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les éléments de réponse suivants :

**Par rapport au point 7.2.8.**

SIGNATURE, APPROBATION ET NOTIFICATION DES MARCHES :

Les marchés audités ont été signés et approuvés par les autorités habilitées à le faire conformément aux dispositions réglementaires prescrites par les articles 44 et 45 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant code des marchés publics en vigueur. Toutefois, la mission note que le marché n'a pas été élaboré en tenant compte du droit Mauritanien (non utilisation du contrat type marché de fourniture). La CAAM s'est soumise aux dispositions du fournisseur qui a proposé un modèle de contrat élaboré en Anglais.

**Commentaire CAAM :**

J'ai l'honneur de vous informer que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics n'a pas mis en vigueur un modèle de contrat type pour les marchés passés par entente directe.

**Concernant le point 7.2.10.**

REVUE DES MARCHES :

Le marché passé par entente directe ne comporte pas une clause relative à la tenue d'une comptabilité par le titulaire du marché et la soumission à un contrôle spécifique des prix. La mission invite la CAAM à soumettre les fournisseurs aux exigences de l'article 35 de la loi 2021-024 du 29/12/2021 portant CMP.



### **Commentaire CAAM :**

Le marché en question a été passé dans un contexte particulier où la chaîne d'approvisionnement des denrées de première nécessité connaissait une perturbation sans précédent.

### **S'agissant du point 7.4.1.**

DOCUMENTS ET ACTES PREALABLES AU DEMARRAGE DES MARCHES (OS, GARANTIES, ASSURANCES etc...):

La mission note que le fournisseur, ayant pris l'engagement de se faire payer à la livraison, n'a pas été soumis à l'obligation de la production d'une garantie de bonne exécution par la CAAM.

### **Commentaire CAAM :**

Le marché en question a fait l'objet d'un contrat d'entente directe dont la modalité de paiement par lettre de crédit (LC) était de 180 jours date B/L.

Cette lettre requiert un certain nombre de documents au moment du paiement pour garantir la bonne exécution dudit marché qui sont les suivants :

- Facture commerciale -3/3 Bill of Lading "Clean on Board" et marqué "Freight Prepaid", émis ou visé par ordre de la Banque Centrale
- Certificat d'Origine portant le cachet et la signature délivrés par un service officiel ou une autorité compétente (Chambre de Commerce)
- Certificat phytosanitaire
- Certificats d'analyse/condition de poids et de qualité délivrés par un géomètre indépendant de première classe et/ou une entité officielle au choix du vendeur
- Détient un certificat de propreté délivré par un géomètre indépendant de première classe et/ou une entité officielle à l'option du vendeur
- Certificat de fumigation
- Certificat d'assurance
- Copie ou photocopie de l'exposé des faits au port de chargement
- Copie ou photocopie du manifeste de fret
- Copie ou photocopie du Plan d'arrimage au port de chargement
- Copie ou photocopie de l'avis de mise à disposition au port de chargement
- Certificat du Fournisseur ou reçu de la société de messagerie, attestant qu'un original de la Facture, un original du Connaissance, un Original du certificat d'assurance, un original du Certificat Phytosanitaire ont été envoyés par courrier rapide et doivent parvenir à l'adresse du siège social ou de sa banque avant l'arrivée du navire au port de Nouakchott
- Original du certificat sanitaire, délivré par un laboratoire spécialisé ou par les autorités sanitaires du pays d'origine, certifiant que les contaminants, toxines et résidus de métaux lourds ne dépassent pas les limites maximales acceptées par le Codex Alimentarius

Par ailleurs, la CAAM veillera à l'application des recommandations citées dans votre rapport. et restera à votre disposition pour tout éventuel éclaircissement.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Cheikh ZEIDANE



## 9.2. Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)

### + Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Sans commentaires : le système d'archivage mis en place est peu satisfaisant car ne permet d'assurer la disponibilité des documents en temps réels au titre de l'exercice 2021.

### + Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés

- Le cadre institutionnel mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2021 est conforme aux exigences de la législation.

### + Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Non-respect du délai impartis pour l'évaluation des offres** : sur l'ensemble des marchés passés par appel à la concurrence (alloti), la mission note le non-respect du délai d'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse des offres « *date d'évaluation des offres : 19/10/2020*  
*date de signature : 21/03/2021 soit 153 jours au lieu de 15 jours* » (article 38 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation des marchés ci-dessous hors du délai de validité des offres
  - (Marché N°0305/F/013/CPMCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs (11 items) de Laboratoires (Délai de validité : 90 jours Prorogation du délai de 60 jours soit un total de 150 jours. Date de dépôt des offres : 30/09/2020 Date d'approbation : 26/08/2021 soit 332 jours au lieu de 150 jours » (article 45 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
  - Marché N°0363/F/019/CPMCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires « Délai de validité : 90 jours Prorogation du délai de 60 jours soit un total de 150 jours Date de dépôt des offres : 30/09/2020 Date d'approbation : 21/09/2021 soit 356 jours au lieu de 150 jours)
  - Marché N°0365/F/021/CPMCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires (« Délai de validité : 90 jours Prorogation du délai de 60 jours soit un total de 150 jours Date de dépôt des offres : 30/09/2020 Date d'approbation : 22/09/2021 soit 357 jours au lieu de 150 jours » (article 45 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
  - Marché N°0383/F/022/CPMCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires (« Délai de validité : 90 jours Prorogation du délai de 60 jours soit un total de 150 jours Date de dépôt des offres : 30/09/2020 Date d'approbation : 20/10/2021 soit 385 jours au lieu de 150 jours » (article 45 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
  - Marché N°0430/F/023/CPMCAMEC/2021 Acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire (Délai de validité : 90 jours Prorogation du délai de 60 jours soit un total de 150 jours Date de dépôt des offres : 30/09/2020 Date d'approbation : 15/11/2021 soit 411 jours)

- **Non-respect des règles de notification du marché** : la mission note que le contrat du marché N°0365/F/021/CPMCAMEC/2021 Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs de Laboratoires a fait objet de notification au titulaire avant son approbation par l'autorité compétente (*Date de notification du marché approuvé : 05/09/2021 Date d'approbation du marché : 22/09/2021 soit 17 jours avant l'approbation du marché au lieu de 3 jours suivant l'approbation du marché » (article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010).*
- **Absence de preuves de publication des avis d'attribution provisoire et définitive** : la mission note l'absence de preuve de publication des avis d'attribution provisoire et définitif des marchés passés par appel à la concurrence (article 35 décret 2017-126 et 47 de la loi 2010-044 du 22/07/2010).

**✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : les avis donnés par la CNCMP sur les marchés échantillonnés sont pertinents

**✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Commentaires : aucun marché n'a fait objet de recours auprès de la CRD.

**✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire

**✚ Situations d'attribution de marchés par entente directe**

Sans commentaires : les marchés par entente directe ont été passés conformément aux exigences de la législation.

**✚ Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

### **9.3. Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)**

**✚ Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est peu satisfaisant car, ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.
- **Non-communication de pièces de marchés** : la mission note l'absence des documents ci-après dans la liasse des documents des marchés ci-dessous. Il s'agit de :
  - Marché N°0440/F/015/CPMP/CSA/2021 : Fourniture des intrants alimentaire pour l'année 2022 en 3 lots distincts ; lot3 : 479 124 litres de PROPANIL et 145 962 litres de 2-4D
    - Absence de la preuve de mise en des garanties requises
    - Absence de preuves de réceptions provisoires et définitives
    - Absence de l'ordre de service de démarrage
    - Absence des preuves de paiement
    - Absence de la facture du titulaire du marché.

- Marché N°0333/F/007/CPMP/CSA/2021 fourniture de 1 800T d'Huile alimentaire
  - Absence de preuves de réceptions provisoires et définitives
  - Absence de l'ordre de service de démarrage
  - Absence de la facture du titulaire du marché.
- Marché N°0462/F/018/CPMP/CSA/2021 lot 1 : fourniture de 9.604 tonnes de blé tendre
  - Absence de preuves de réceptions provisoires et définitives
  - Absence de l'ordre de service de démarrage
  - Absence des preuves de paiement
  - Absence de la facture du titulaire du marché
  - Absence de la preuve de mise en place des garanties requises
- Marché N°0482/F/021/CPMP/CSA/2021 Lot3 ; Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire du marché des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021
  - Absence de preuves de réceptions provisoires et définitives
  - Absence de l'ordre de service de démarrage
  - Absence des preuves de paiement
  - Absence de la facture du titulaire du marché.
- Marché N°0493/F/022/CPMP/CSA/2021 La fourniture de 1 752 tonnes d'huile alimentaire (lot3).
  - Absence de la preuve du nombre de candidats consulté
  - Absence de preuves de réceptions provisoires et définitives
  - Absence de l'ordre de service de démarrage
  - Absence des preuves de paiement
  - Absence de la facture du titulaire du marché

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- Le cadre institutionnel mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2021 n'était pas totalement conforme aux exigences de la législation d'alors. La mission constate que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuves d'enregistrement du marché** : La mission note l'absence de preuve d'enregistrement des marchés ci-après

- Marché N°0440/F/015/CPMP/CSA/2021 : Fourniture des intrants alimentaire pour l'année 2022 en 3 lots distincts ; lot3 : 479 124 litres de PROPANIL et 145 962 litres de 2-4D
  - Marché N°0261/F/001/CPMP/CSA/2021 : Fourniture de 15 000 tonnes de l'urée 46%
  - Marché N°0333/F/007/CPMP/CSA/2021 fourniture de 1 800T d'Huile alimentaire
  - Marché N°0462/F/018/CPMP/CSA/2021 lot 1 : fourniture de 9.604 tonnes de blé tendre
  - Marché N°0482/F/021/CPMP/CSA/2021 Lot3 ; Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire du marché des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021
  - Marché N°0493/F/022/CPMP/CSA/2021 La fourniture de 1 752 tonnes d'huile alimentaire (lot3)
- **Non-respect du délai impartis pour la notification du marché approuvé au titulaire :** la mission note le non-respect du délai impartis pour la notification des marchés approuvés au titulaire dans le cas des marchés ci-dessous (*article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010*) :
- Marché N°0333/F/007/CPMP/CSA/2021 fourniture de 1 800T d'Huile alimentaire (*Notification du marché approuvé : 16/09/2021 date d'approbation : 23/08/2021 soit 24 jours au lieu de 3 jours* »)
  - Marché N°0462/F/018/CPMP/CSA/2021 lot 1 : fourniture de 9.604 tonnes de blé tendre (*Notification du marché approuvé : 14/12/2021 Date d'approbation : 03/11/2021 soit 34 jours au lieu de 3 jours* »)
  - Marché N°0482/F/021/CPMP/CSA/2021 Lot3 ; Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire du marché des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021(*Notification du marché approuvé : 14/12/2021 Date d'approbation : 28/10/2021 soit 47 jours au lieu de 3 jours* »)
- **Non-respect du délai d'attente avant la signature du marché :** la mission constate le non-respect du délai de signature du Marché N°0261/F/001/CPMP/CSA/2021 : Fourniture de 15 000 tonnes de l'urée 46% (Date de signature du marché : 14/07/2021 Date de publication de l'avis d'attribution provisoire de marché : 14/07/2021 soit 1 jour au lieu de 15 jours)
-  **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
- Les avis donnés par la CNCMP sur le processus de passation des marchés par appel à la concurrence sont pertinents.
-  **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
- Commentaires : aucun marché du CSA n'a fait objet de recours auprès de la CRD d'après l'autorité contractante et l'ARMP.
-  **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Commentaires : aucun marché du CSA n'a fait objet de saisine à la commission disciplinaire d'après l'autorité compétente et l'ARMP.

#### **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- L'échantillon comporte seize (16) marchés passés par ED. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation. Toutefois, elle note l'absence des documents suivants dans la liasse des marchés passés par entente directe :
  - o Absence des preuves de réception
  - o Absence des preuves de paiements
  - o Absence de la facture du titulaire
  - o Absence de la preuve de mise en place des garanties requises.

#### **Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

### **9.4. Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritanien à l'Extérieur (MAECME)**

#### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Sans commentaire : un système d'archivage efficace a été mis en place et a permis d'assurer la disponibilité des documents au titre de l'exercice 2021.

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres ;
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures.

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuve de notification du marché approuvé au titulaire** : La mission note l'inexistence de preuve de notification du marché approuvé au titulaire conformément aux exigences de l'article 46 de la loi 2010-044 du 27/07/2010 portant CMP) ;

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : la mission note la pertinence de l'avis de la CNCMP sur le processus de passation du marché.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
- Sans commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'un recours auprès de la CRD.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
- Sans commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe
- + **Situation de marchés passés par avenant :**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe
- + **Conformité de l'exécution physique**
- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique

## **9.5. Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement Originel (MAIEO)**

- + **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
  - Le système d'archivage mis en place n'est pas de nature à assurer la disponibilité et la sécurité des dossiers de marchés. Certaines pièces de marchés sont entassées dans un magasin et d'autres pièces sont détenues par diverses personnes.
  - + **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**
- Le cadre institutionnel mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2021 n'était pas totalement conforme aux exigences de la législation d'alors. La mission constate que le SP ne disposait pas
- D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : le marché n'a pas atteint le seuil de contrôle de la CNCMP.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
- Sans commentaires : aucun marché n'a fait objet de recours.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
- Sans commentaires : aucun marché n'a fait l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe.
- + **Situation de marchés passés par avenant :**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par Avenant.
- + **Conformité de l'exécution physique**
- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

## 9.6. Ministère du Développement Rural (MDR)

- + **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est peu satisfaisant. Ce qui a généré l'indisponibilité d'un certain nombre de pièces de marchés indispensables à la formulation de l'opinion.
- + **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**
- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

## **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-respect du délai impartis pour l'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse des offres :** la mission note le non-respect du délai de validité des offres sur les marchés ci-après (article 38 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
  - Marché 0057/T/009/CMD/MDR/2021 Examen du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles (l'évaluation s'est déroulée du 01/06/2020 au 28/09/2020 soit 119 jours au lieu de 15 jours)
  - Marché 0266/T/016/CPMP/MDR/2021 Travaux de réhabilitation des barrages Var Elketan, Wilaya de Guidimagha et de Sada Wilaya de Brakna (lot 2) (L'évaluation des offres s'est déroulée du 24/12/2020 au 17/02/2021 soit 55 jours au lieu de 15 jours »)
  - Marché 0507/T/086/CPMP/MDR/2021 Travaux de construction et génie civil, isolation, froid et climatisation de l'Extension de l'Unité de Conditionnement des Dattes à Atar (lot 1) avec le nouveau crédit d'impôt (L'évaluation des offres s'est déroulée 05/05/2021 au 10/06/2021 soit 36 jours au lieu de 15 jours »).
- **Approbation du marché hors délai validité des offres :** la mission note l'approbation hors du délai de validité des offres des marchés ci-après (article 45 Loi N°2010-044)
  - Marché 0338/F/044/CPMP/MDR/2021 Examen du projet de marché relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture en six lots distincts (lot 5) (« Délai de validité : 90 jours, Date de dépôt des offres : 04/03/202, Date d'approbation : 14/09/2021 soit 194 jours au lieu de 90 jours »)
  - Marché 0507/T/086/CPMP/MDR/2021 Examen du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles (« Délai de validité : 90 jours et 120 jours de prolongation, Date de dépôt des offres : 05/05/202, Date d'approbation : 21/12/2021 soit 230 jours au lieu de 210 jours)
  - Marché 0191/T/003/CPMP/MDR/2021 Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM (« Délai de validité : 90 jours, Date de dépôt des offres : 05/01/2021, Date d'approbation : 18/05/2021 soit 133 jours au lieu de 90 jours »)
  - Marché 0057/T/009/CMD/MDR/2021 Examen du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles (« Délai de validité : 90 jours, Date de dépôt des offres : 01/06/2020, Date d'approbation : 08/03/2021 soit 280 jours au lieu de 90 jours »)

## **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés communiqués sont pertinents.

## **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : aucun marché n'a fait objet de recours auprès de la CRD.

## **✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

✚ Sans commentaires : aucun marché n'a fait l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.

## **✚ Situations d'attribution de marchés par entente directe/convention**

- L'échantillon comporte un (01) marché passé par entente directe. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.

Toutefois, elle note l'absence des documents suivants dans la liasse des documents du marché passé par entente directe :

- Absence de la lettre de notification écrite du marché approuvé au titulaire
- Ordre de service de démarrage
- Absence des preuves de réception
- Absence des preuves de paiements

## **✚ Conformité de l'exécution physique**

La non-communication des pièces d'exécution et de paiement sur l'ensemble des marchés limitent la mission dans l'appréciation objective de la conformité de l'exécution physique des marchés aux exigences du cahier des charges.

## **9.7. Ministère de l'Elevage(ME)**

### **✚ Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est satisfaisant et garantit la disponibilité des documents.

### **✚ Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas

- D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
- D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
- Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
- Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

### **✚ Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Informations à l'égard des tiers** : La mission note l'absence de preuve d'information à l'égard des soumissionnaires non retenus/retenus et l'absence de preuve de publication des avis d'attributions provisoires et définitif des marchés passés par appel à concurrence (article 35 décret 2017-126)
- **Non-respect du délai impartis pour l'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse dans le cadre de l'attribution du marché 0511/T/014/CPMP/ME/2021 Travaux de construction de fermes modernes d'amélioration de la race bovine (lot 5)** : « Date de réception : 10/08/2020, Date de signature : 09/09/2020 soit 30 jours au lieu de quinze (15) jours calendaires » (article 31 Décret 2017-126)
- **Absence de preuves d'exécution des marchés** : la mission note l'absence des preuves d'exécution et de paiement sur l'ensemble des dossiers de marchés audités.
- **Non-respect du délai impartis pour la notification du marché N° 0483/F/006/CPMP/ME/2021 Fourniture et installation de matériel de protection (Grillage et Accessoires) - Lot N°1**: « Date de notification du marché approuvé : 14/12/2021, Date d'approbation du marché : 07/12/2021 soit 7 jours calendaires au lieu de 3 jours calendaires » (article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis donnés par la CNCMP**
  - Sans commentaires : les avis donnés par la CNCMP sur les marchés échantillonnés sont pertinents
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Sans commentaires : aucun marché n'a fait objet de recours auprès de la CRD.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : aucun marché n'a fait l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Le marché N°0397/F/003/CPMP/ME/2021 portant Examen du projet de marché passé par entente directe entre le Ministère de l'Élevage et la société marocaine MCI pour l'acquisition de 4 000 000 doses de vaccins PPR a été attribué conformément aux exigences de la législation.
- + **Conformité de l'exécution physique**
  - D'après la CPM\_ME le Marché N°0439/T/023/CPMP/MPME/2021 Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or devant faire l'objet d'audit physique n'a pas été passé par le ME mais plutôt par le MPEMi.

## **9.8. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)**

- + **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est très peu satisfaisant.

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuve de publication des attributions provisoires et définitives** : la mission note l'absence de preuve de publication de l'attributions provisoires et définitive sur 67% des marchés communiqués.
- **Non-respect du délai impartis pour la notification du marché approuvé** : Dans le cadre de l'attribution du Marché 0368/T/009/CPMP/MEDD/2021 Travaux de construction d'un mur de 2000 ml destiné à la clôture du zoo dans le PNA, la mission note le non-respect du délai de notification du marché approuvé au titulaire : « Date de notification du marché approuvé : 02/11/2021 ; Date d'approbation du marché : 04/10/2021 soit 29 jours calendaires au lieu de 3 jours » (article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : les marchés échantillonnés n'ont pas atteint le seuil de contrôle de la CNCMP.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'un recours auprès de la CRD.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : aucun marché n'a fait l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.

#### ✚ **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe

#### ✚ **Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

### 9.9. **Ministère de l'Education Nationale et de la Reforme du Système Educatif (MENRSE)**

#### ✚ **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est peu satisfaisant ; au regard de la non-disponibilité de certains documents de marchés.

#### ✚ **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

#### ✚ **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis** : la mission note l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture des plis contrairement aux exigences de la législation (article 28 et 29 décrets 2017-127)

#### **Réponse MEN**

*L'obligation est de les publier sur le site de l'Autorité contractante et le cas échéant sur le site de l'ARMP. Nous on se limite à l'affichage devant notre local en plus de leur publication sur le site de l'AC, en plus tout soumissionnaire peut avoir une copie du PV.*

- **Informations à l'égard des tiers** : La mission note l'absence de preuve d'information à l'égard des soumissionnaires non retenus/retenus et l'absence de preuve de publication

des avis d'attributions provisoires et définitif des marchés passés par appel à concurrence (article 35 décret 2017-127)

#### **Réponse MEN**

*Les publications des avis d'attribution provisoire et définitive sont faites toujours dans les délais sur le site de l'ARMP.*

#### **+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : les avis donnés par la CNCMP sur les marchés échantillonnés sont pertinents

#### **+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : la décision donnée par le CRD sur le recours formulé par le Groupement DEVHARSH INFOTECH/ETS MOHAMED ABDALLAHI MOUNIR est pertinente.

#### **+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : aucun marché n'été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire

#### **+ Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- Sans commentaire l'échantillon communiqué ne comporte pas de marchés passé par entente directe

#### **+ Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas été soumis à l'audit physique.

### **9.10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)**

#### **+ Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est très peu satisfaisant ; au regard de la non-disponibilité de certains documents de marchés.

#### **+ Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;

- D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
- Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
- Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-communication des DAO** : la mission note la non communication des DAO sur l'ensemble des marchés échantillonnés.
- **Non-communication de la preuve d'approbation du rapport d'analyse par la CPMP** : la mission note l'absence de preuve d'approbation du rapport de la sous-commission par la CPMP sur l'ensemble des marchés passés en revue

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : la mission note que la CNCMP a régulièrement formulé des avis aux différentes étapes du processus de passation des marchés.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : les marchés échantillonnés n'ont pas fait l'objet de saisine de la commission disciplinaire.

#### **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe

#### **Situation de marchés passés par avenant :**

- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par Avenant

#### **Conformité de l'exécution physique**

Le Marché N° 0192/T/001/CPMP/MESRSTIC/2021 Construction d'un Data Center Tier III à Nouakchott y compris la fourniture ; l'installation ; la mise en service des équipements informatiques (Matériels et logiciels) et aménagements des salles serveurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet WARCIP a été soumis à un audit physique. **Mais ledit marché était toujours en cours d'exécution à la date de passage de la mission.**

## 9.11. Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)

### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est satisfaisant. Les pièces de marchés sont insérées dans des boîtes d'archive et disposées sur des étagères.

### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-respect du délai impartis pour l'analyse des offres par la sous-commission** : la mission note le non-respect du délai d'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse dans le cadre de l'évaluation des Marchés ci-après :
  - Marché 0127/T/004/CMD/MET/2021 Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott lot 2 (« L'évaluation s'est déroulée du 14/01/2021 au 03/02/2021 soit 20 jours au lieu de 15 jours » (article 31 Décret 2017-126)
  - Marché 0126/T/003/CMD/MET/2021 Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott lot 1 « L'évaluation s'est déroulée du 14/01/2021 au 03/02/2021 soit 20 jours au lieu de 15 jours » (article 31 Décret 2017-126)
- **Approbation du marché hors délai de validité des offres** : la mission note l'approbation hors délai de validité des offres du Marché 0403/T/010/CMD/MET/2020 Examen du projet de marché relatif aux travaux de réhabilitation et d'élargissement de 42 km de la route Nouakchott-Boutilimitt (Date de dépôt des offres : 04/05/2021 Date d'approbation : 03/12/2021 soit 213 jours au lieu de 90 jours » (article 45 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)

### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Les avis donnés par la CNCMP sur le processus de passation des marchés par appel à la concurrence sont pertinents.

**✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours auprès de la CRD d'près la commission et l'ARMP.

**✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire d'après la commission et l'ARMP.

**✚ Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- L'échantillon comporte six (06) marchés passés par ED. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation. Toutefois, elle note l'absence des documents suivants dans la liasse desdits :
  - Absence de la lettre de notification écrite du marché approuvé au titulaire
  - Absence des preuves de réception
  - Absence des preuves de paiements
  - Absence de la facture du titulaire

**✚ Conformité de l'exécution physique**

Références du marché	Etat
Marché 0127/T/004/CMD/MET/2021 Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott	En cours d'exécution
Marché 0126/T/003/CMD/MET/2021 Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott.	En cours d'exécution
Marché 0395/T/013/CPMP/MET/2021 Travaux de construction de route Keur macein-N'Diago (Lot N°1: 18km)	En cours d'exécution
Marché 0186/T/001/CPMP/MET/2021 Réalisation du programme de voiries à Nouakchott dans le cadre du Programme PROPEP,	En cours d'exécution
Marché 0366/T/012/CPMP/MET/2021 Travaux de construction de route Keur macein-N'Diago (LOT N° 2)	En cours d'exécution
Marché 0429/T/014/CPMP/MET/2021 Travaux de construction de la route Amourj-Adel Begrou	En cours d'exécution

## 9.12. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

### COMMENTAIRES GENERAUX DE LA CPM\_MHA

Faisant suite à vos rapports d'audit provisoires pour les marchés passés par le **Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)** au titre de l'exercice budgétaire 2020 et 2021, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les points ci-après qui nécessitent d'être pris en compte dans vos rapports.

- La CPMP a été créé le mois de juin 2021 et son implication dans les dossiers de marchés audités correspond uniquement le deuxième semestre de l'exercice budgétaire 2021 ;
- La CPMP a démarré ces activités avec la documentation et les moyens en équipement mis à sa disposition. Par conséquent, la CPMP ne pourra mettre en disposition de l'équipe de la mission que ce qu'elle dispose comme dossier des passations des marchés
- Pour l'exercice budgétaire 2020 et 2021, les marchés audités sont tous soumis au contrôle à priori par la CNCPM. Par conséquent, tous les documents y afférent sont transmis à ladite commission et scannés pour l'archivage.
- Les marchés audités jugés conformes pour l'exercice budgétaire 2021 correspond à ceux passés à l'intégralité par la CPMP, ce qui démontre la bonne tenue des dossiers de passation à cette période. En plus, la CPMP dispose deux salles d'archivage bien équipées avec un bon classement des dossiers

#### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est défaillant et ne garantit pas à temps réel la disponibilité des documents.

##### **Réponse CPM\_MHA**

*Il faut bien clarifiée que la défaillance du système ne concerne pas la CPMP car nous disposons une salle d'arrivage complète et bien classée. C'est important de signaler que ce marché a été communiqué par le coordinateur de PNISER car la CPMP ne le disposé pas.*

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Limitation dans l'appréciation du délai de signature et d'approbation du marché** : la non inscription de la date de signature par les différentes parties, limite la mission dans l'appréciation du délai de signature et d'approbation du marché n°0427/T/022/CPMP/MHA/2021 Travaux d'AEP de la ville de Walata à partir de la nappe du Dhar-Axe Sud
- **Non-communication de la preuve de notification du marché approuvé (article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)** : la mission note l'absence de preuve de notification du marché n°0427/T/022/CPMP/MHA/2021 Travaux d'AEP de la ville de Walata à

partir de la nappe du Dhar-Axe Sud, approuvé au titulaire que le délai de trois (03) jours impartis.

#### **Réponse CPM\_MHA**

*Seuls les personnels de la CMD et/ou le maître d'ouvrage peut fournir la totalité de ces informations.*

#### **✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours auprès de la CRD d'après la commission et l'ARMP.

#### **✚ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire d'après la commission et l'ARMP.

### **9.13. Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)**

#### **✚ Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est peu satisfaisant. Ce qui a généré l'indisponibilité d'un certain nombre de dossiers et de pièces de marchés indispensables à la formulation de l'opinion.

#### **✚ Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures.

#### **✚ Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-respect du délai impartis pour l'évaluation des offres par la sous-commission d'analyse des offres** : la mission note le non-respect du délai de validité des offres sur les marchés ci-après (article 38 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)
  - Marché 0258/T/009/CPMP/MHUAT/2021 Travaux de réalisation de la clôture du Campus Universitaire y compris fourniture et pose de 11 460 ml de grillage

(L'évaluation des offres se déroule du 26/02/2021 au 25/03/2021 soit 27 jours au lieu de quinze (15) jours)

- Marché 0259/T/010/CPMP/MHUAT/2021 Réalisation des travaux de construction d'un village artisanal à Nouakchott (L'évaluation des offres se déroule du 24/03/2021 au 24/05/2021 soit 61 jours au lieu de quinze (15) jours »)

#### **+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis donnés par la CNCMP**

- Les avis donnés par la CNCMP sur les marchés communiqués sont pertinents. Toutefois elle ne peut apprécier la conformité des avis donnés sur les marchés passés par appel à concurrence pour causes de carences documentaires.

#### **+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours d'après la commission et l'ARMP.

#### **+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : aucun marché n'a été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire d'après la commission et l'ARMP.

#### **+ Situations d'attribution de marchés par entente directe/convention**

- L'échantillon comporte dix (10) marchés passés par entente directe/convention. La CPM\_MHUAT a communiqué à la mission 90% des marchés passés par Entente Directe/convention. La mission n'a pas relevé d'éléments majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation. Toutefois, elle note d'une part que l'utilisation de l'entente directe comme mode d'attribution des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué n'est pas en phase avec les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et ne favorise pas le développement des entreprises locaux. D'autre part, l'absence des documents suivants est constatée dans la liasse des marchés passés par entente directe/convention dans la liasse dudit :
  - Absence de la lettre de notification écrite du marché approuvé au titulaire
  - Ordre de service de démarrage
  - Absence des preuves de réception
  - Absence des preuves de paiements

#### **+ Conformité de l'exécution physique**

L'échantillon communiqué comporte sept (07) marchés devant faire l'objet d'audit physique. La situation desdites marchés se présente comme suit :

Il faut noter que :

- 57% des marchés échantillonnés pour l'audit physique sont en cours d'exécution et ne pourront donc pas faire l'objet d'audit physique compte tenu du fait que l'entrepreneur n'a pas encore livré les travaux
- 15% des marchés échantillonnés pour l'audit physique ont fait objet de réception provisoire et donc d'audit physique par la mission

- 14% des marchés échantillonnés pour l'audit physique avaient été annulé par le MHUAT (voir décision d'annulation dans le tableau ci-dessous)
- 14% des marchés échantillonnés pour l'audit physique ont fait objet de réception définitive et donc d'audit physique par la mission.

## **COMMENTAIRES MHUAT**

Monsieur,

Suite aux rapports d'audits transmis par mail en date du 06/02/2024, relatifs à la mission d'audit de passations de marchés de l'ARMP pour les exercices 2020 et 2021, Veuillez recevoir, ci-dessous, les commentaires et les observations éventuelles de notre commission relative à la mission d'audite d'exercices 2020 et 2021 :

### **I-Contexte général**

La période de passation des marchés 2020-2021 a passée dans en environnement assez particulière, caractérisée par l'influence de facteurs suivants :

#### **COVID 19**

Dans le cadre de lutte contre le COVID-19, le Ministère de la Santé a entamé une campagne de désinfection des bâtiments administratifs publics, cela a provoqué une détérioration d'une grande partie de l'archive de la CMD-HUAT, car cette archive a été classé d'une manière exposé aux plusieurs endroits, faute d'absence d'un lieu sécurisé pour l'archivage des documents.

#### **Les PRMPs-SP**

Le chevauchement d'attributions et de responsabilité des PRMPs et le SP concernant la conservation d'archive de la CMD, a conduit à la perte de certains dossiers.

#### **La réforme**

La réforme introduit en 2021, annulant le poste Secrétaire permanent et désignant une seule personne en qualité de président de la CPMP-MHUAT ; cette mesure a mené à une perte de documents qui ont été conservés par les PRMPs sortants

#### **L'archive**

Au cours de la période (2020 -2021) La Commission a connu trois déménagements de leurs locaux, ce déménagement a exposé l'archive de la commission a la perte d'une partie des documents. Signalons que le personnel de la commission ne comporte pas un archiviste qui doit assurer la bonne tenue d'archive.

## **II-commentaires et observations éventuelles**

### **II-1 exercice 2021**

- La commission répond aux exigences de la réglementation, en matière de leur composition (voir le décret 083 du 2022).
- tous les marchés passés par le mode entente directe ; dans les périodes auditées, sont avec des établissements publics.

- tous les avis de publication et d'attribution ont été publiés sur le portail des marchés publics, à, savoir armp.mr
- les avis de la CNCMP concernant les dossiers à priori sont disponibles et ont été mobilisés à la mission d'audit, et qui sont disponibles sur le site de la CNCMP.
- les décisions de le CRD /ARMP sont annexées, il s'agit d'un seul dossier, celui de construction des locaux des sièges de conseils régionaux à l'intérieur.

#### 9.14. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)

##### ✚ Système de classement et d'archivage des documents de marchés

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est satisfaisant et garantit la disponibilité des documents.

##### ✚ Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres ;
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département) ;
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures.

##### ✚ Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés

- **Incohérence entre l'intitulé du marché inscrit au PPM et l'objet du marché inscrit au contrat** : le contrat de marché porte comme objet « Acquisition d'une échelle (Bras élévateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises/MIDEC alors qu'au niveau du PPM il est mentionné « Echelle mécanique EPA 30 m » ; ainsi que celui du marché n° N°0360/T/003/CPMP/MIDEC/2021 Travaux d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC « **Travaux d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC** au lieu de *renforcement des capacités de MIDEC : aménagement interne et agencement* » ;
- **Non pertinence des critères de qualification et des critères d'évaluation** : La mission note que les critères de qualification contenue dans le DAOR du marché **N°0377/F/008/CPMP/MIDEC/2021 Acquisition d'une échelle (Bras élévateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises/MIDEC** ne sont pas pertinente. En effet, aucune précision n'a été donnée sur les documents à produire par les soumissionnaires pour justifier les expériences similaires exigées (attestation de bonne exécution et/ou PV de réception, contrat etc...) ;

- **Non-respect du nombre de candidat a consulté pour le Dossier d'Appel d'Offres Restreint** la mission note que le nombre de candidat requis pour les consultations restreint n'a pas été respecté dans le cadre de la passation du marché N°0360/T/003/CPMP/MIDEC/2021 Travaux d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC. En effet la Commission de passation à choisir trois (3) candidats au lieu de Cinq (5) (Article 8 Décret 2017-126) ;
- **Non-respect du Délai d'attente pour la signature du marché N°0377/F/008/CPMP/MIDEC/2021 Acquisition d'une échelle (Bras élévateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises/MIDEC** : « Date de publication de l'attribution provisoire : 20/09/2021, Date d'approbation : 29/09/2021 soit **10 jours calendaires** au lieu de **15 jours calendaires** » (Article 42 de Loi N°2010-044 du 22/07/2010) ;
- **Non-respect du délai imparti pour la notification au titulaire du marché approuvé (article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)** : La mission note le non-respect du délai de 3 jours prescrits par le législateur pour la notification des marchés ci-dessous :
  - **Marché N°0377/F/008/CPMP/MIDEC/2021 Acquisition d'une échelle (Bras élévateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises/MIDEC** « Date d'approbation du marché : 29/09/2021, Date de notification au titulaire : 13/10/2021, soit 15 jours calendaires au lieu de 3 jours calendaires »,
  - **Marché N°0360/T/003/CPMP/MIDEC/2021 Travaux d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC** « Date d'approbation : 22/09/2021, Date de notification au titulaire : 28/10/2021 soit 1 mois 6 jours calendaires Au lieu de 3 jours ».
- **Absence de preuves d'exécution des marchés** : la mission note l'absence des preuves d'exécution et de paiement sur l'ensemble des dossiers de marchés audités.
- ✚ **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
  - Sans commentaires : les avis donnés par la CNCMP sur les marchés échantillonnés sont pertinents.
- ✚ **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours auprès de la CRD.
- ✚ **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
  - Sans commentaires : les marchés n'ont pas été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.
- ✚ **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
  - Sans objet : L'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe.
- ✚ **Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés échantillonés n'ont pas été soumis à l'audit physique

### 9.15. Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement (MCARP)

#### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Sans commentaire : un système d'archivage efficace a été mis en place et a permis d'assurer la disponibilité des documents au titre de l'exercice 2021.

#### **Réponse de la Commission**

*Lors de notre première rencontre avec vous, nous vous avons mentionné que notre commission dispose d'une archive numérique et une archive papier pour tous les dossiers liés à ses transactions depuis la création de ce comité jusqu'à aujourd'hui, à l'exception des certaines offres.*

**Un problème lié à l'archivage n'a pas été évoqué dans votre rapport.** Le siège de la commission de passation est insuffisant (un petit bureau pour le président avec un bureau pour sa secrétaire et une salle des réunions). Il n'y a pas de salle d'archives et pas de bureaux pour les membres de la commission.

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- Sans commentaires : la mission n'a pas relevé d'insuffisances majeures dans la procédure de passation des marchés.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : le marché n'a pas atteint le seuil de contrôle de la CNCMP.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : le marché n'a pas fait objet de recours.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
- Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe.
- + **Situation de marchés passés par avenant :**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe.
- + **Conformité de l'exécution physique**
- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

#### **9.16. Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP)**

- + **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
- Limitation pour non communication des dossiers de marchés.
- + **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**
- Limitation pour non communication des dossiers de marchés
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
- Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours auprès de la CRD.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
- Sans objet : L'échantillon ne comporte pas de marché passé par entente directe.
- + **Situation de marchés passés par avenant :**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par Avenant.
- + **Conformité de l'exécution physique**
- Sans objet : l'échantillon ne comporte pas de marchés devant faire l'objet d'audit physique.

## 9.17. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)

### + **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est très peu satisfaisant ; au regard de la non-disponibilité de certains documents de marchés.

### + **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures.

### + **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-conformité du PV d'ouverture des plis** : la mission note que le PV d'ouverture des plis élaboré dans le cadre de l'attribution du marché N°0451/F/004/CPMP/MPEM/2021 portant Fourniture de cinq (05) véhicules frigorifiques au profit de la SNDP n'a ni été paraphé, ni signé par les membres de la Commission de passation des marchés (article 29 décret 2017-126).

### + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : le marché N°0451/F/004/CPMP/MPEM/2021 portant Fourniture de cinq (05) véhicules frigorifiques au profit de la SNDP n'a pas été atteint le seuil de contrôle de la CNCMP

### + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : le marché N°0451/F/004/CPMP/MPEM/2021 portant Fourniture de cinq (05) véhicules frigorifiques au profit de la SNDP n'a pas fait objet de recours.

### + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : le marché N°0451/F/004/CPMP/MPEM/2021 portant Fourniture de cinq (05) véhicules frigorifiques au profit de la SNDP n'a pas été soumis à la commission disciplinaire

#### **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe

#### **Situation de marchés passés par avenant :**

- La documentation relative aux marchés passés par Avenant au marché de suivi des travaux de viabilisation du Marché au Poisson de Nouakchott MPN

#### **Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

### **9.18. Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMi)**

#### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est très peu satisfaisant ; au regard de la non-disponibilité de certains documents de marchés.

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le Secrétaire Permanent ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres ;
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département) ;
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures.

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-respect du délai d'évaluation des offres :** la mission constate le non-respect du délai d'évaluation des offres par la sous-commission dans le cadre de l'évaluation du Marché 0041/F/007/CMD/MPEMI/2021 Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie (Non Conforme (Date début d'analyse : 11/11/2020 ; Date signature du rapport : 16/12/2020 soit 35 jours calendaires au lieu de 15 jours)

- **Non inscription des dates de signature dans le contrat du marché** : La mission note le défaut de transcription des dates de signature et d'approbation sur 33% des marchés échantillonnés :
  - Marché 0131/T/018/CMD/MPEMI/2021 Travaux de la deuxième phase du projet de réhabilitation du siège de la SMHPM : bloc Nord, bloc Sud, bloc Ouest et Direction Générale.
  - Marché 0041/F/007/CMD/MPEMI/2021 Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie. LOT N°2 : UN ENGIN PELLE.
- **Absence de preuve de notification du marché approuvé au titulaire** : la mission note l'absence de preuve de notification du marché approuvé au titulaire sur 100% des marchés échantillonnés (article 46 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant CMP).
- **Non-communication de l'OS** : la non-communication de l'Ordre de service de démarrage sur 67% des marchés échantillonnés limite la mission dans l'appréciation du délai d'exécution de la prestation.
- **Difficultés liées à l'appréciation du respect du délai de signature et d'approbation du marché** : la non-inscription de la date de signature et d'approbation du contrat sur 33% des marchés échantillonnés, limite la mission d'une part dans l'appréciation du délai de signature du marché et d'autre part dans l'appréciation du respect du délai d'approbation par l'autorité compétente.
  - Marché 0131/T/018/CMD/MPEMI/2021 Travaux de la deuxième phase du projet de réhabilitation du siège de la SMHPM: bloc Nord, bloc Sud, bloc Ouest et Direction Générale.
  - Marché 0041/F/007/CMD/MPEMI/2021 Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie. LOT N°2 : UN ENGIN PELLE

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- La mission juge pertinent les avis donnés par la CNCMP sur les marchés passés par procédures dérogatoires et ceux ayant fait l'objet d'Avenant.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés échantillonnés n'ont pas fait objet de recours.

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : les marchés échantillonnés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

#### **Situations d'attribution de marchés par entente directe**

- Sans commentaires : la convention N°0294/PI/009/CPMP/MPMEI/2021 Assistance juridique entre le cabinet GIDE Loyrette Nouel AARPI et le MPME dans le cadre du litige ou, l'Etat Mauritanien est assigné devant le CIRDI par la MCM a été passés par entente directe conformément aux exigences de la législation.

#### **Situation de marchés passés par avenant :**

- La mission n'a pas relevé d'observations particulières sur les marchés passés par Avenant.
  - o Avenant N°01 au contrat pour la rédaction d'un accord d'association (Joint Operating Agreement) type pour la société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier.
  - o Avenant N°03 au contrat de service de consultant 0051/PI/002/CMD/MPME relatif au recrutement d'un cabinet pour la formation des équipes de négociations de GTA,

#### **Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique.

### **9.19. Ministère de la Santé (MS)**

#### **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est peu satisfaisant.

#### **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- L'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation. Néanmoins, la mission note que le SP ne disposait pas
  - D'un spécialiste en passation des marchés affecté à plein temps à l'assistance technique et le contrôle qualité des documents de marchés, rapport et procès-verbaux de la Commission et de ses sous-commissions et qui y siège comme conseillers sans voix délibératives ;
  - D'une base de données d'experts spécialisés pour assister la commission en tant que de besoin, comme conseillers sans voix délibératives et pouvant être désigné comme membres des sous-commissions d'analyse des offres
  - Attribution de la responsabilité de « PRMP » à plusieurs membres au sein d'une même commission (pour les marchés passés par les Commission des Marchés de Département)
  - Introduction de la fonction « Secrétaire Permanent » créant du coup la confusion avec les attributions de la PRMP et la lourdeur dans la mise en œuvre des procédures.

#### **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Non-respect du délai d'évaluation des offres** : la mission note le non-respect du délai impartis pour l'évaluation des offres par la sous-commission mise en place lors de l'attribution du Marché 0194/F/011/CPMP/MS/2021 Fourniture, installation et mise en services de six (06) groupes électrogènes au profit du Ministère de la Santé (période d'évaluation du 11/12/2020 au 05/02/2021 soit 56 jours au lieu de 15 jours) (**article 38 Loi N°2010-044 du 22/07/2010**).

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

#### **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours auprès de la CRD.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été l'objet d'une saisine de la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
- **Non communication de documents** : la mission note l'absence des documents ci-après dans la liasse du dossier du marché 0400/F/024/CPMP/MS/2021 Accord pour la livraison de produits entre MS et l'UNICEF : Acquisition des logistiques et équipements médicaux
  - Lettre de notification du marché approuvé au titulaire
  - Ordre de service de démarrage des prestations ;
  - PV de réception des équipements ;
  - Factures du prestataire ;
  - Preuve de paiement des factures.
- + **Situation des marchés passés par Avenant**
- **Non-communication de documents** : la mission note l'absence des documents ci-après dans la liasse du dossier de l'Avenant Avenant au marché n°330/F/042/CPDM/MS/20, relatif à la fourniture, installation et mise en service des équipements et consommable de réanimation :
  - PV de réception des fournitures ;
  - Factures ;
  - Preuves de paiement des factures.
- + **Conformité de l'exécution physique**
- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique
- 9.20. Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC)**
- + **Système de classement et d'archivage des documents de marchés**
- Sans commentaires : le système d'archivage mis en place permet d'assurer la disponibilité des documents au titre de l'exercice 2021.
- + **Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**
- Le cadre institutionnel mis en place pour assurer la passation des marchés au titre de l'exercice 2021 est conforme aux exigences de la législation.
- + **Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**
- Sans objet : la mission n'a pas relevé de manquements majeurs remettant en cause la conformité de la procédure aux exigences de la législation.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**
- Sans Objet : la CNCMP a pertinemment opiné sur la mise en œuvre de la procédure.

**+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas fait objet de recours

**+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**

- Sans commentaires : les marchés n'ont pas été soumis à la commission disciplinaire.

**+ Situations d'attribution de marchés par entente directe**

Sans commentaires : les marchés par entente directe a été passé conformément aux exigences de la législation.

**+ Conformité de l'exécution physique**

- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique

### **9.21. Délégation Générale TAAZOUR**

**+ Système de classement et d'archivage des documents de marchés**

- Au titre de l'exercice 2021, la mission note que le système d'archivage des dossiers de marchés est très peu satisfaisant ; au regard de la non-disponibilité de certains documents de marchés.

**+ Mise en place et organisation des organes en charge de la passation des marchés**

- Sans commentaires : l'organisation mis en place est conforme aux exigences de la législation

**+ Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés**

- **Absence de preuves d'enregistrement du marché** : la mission note l'absence de preuve d'enregistrement du marché 0230/F/015/CPMP/TAAZOUR/202/LOT 3: Transferts monétaires dans les Wilayas de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar, du Tiris Zemmour, l'Inchiri et Dakhlet Nouadhibou (21944 ménages bénéficiaires). En effet, ledit marché ne comporte pas le sceau matérialisant l'enregistrement au service des impôts.
- **Non inscription de la date de signature et d'approbation du marché** : la mission note le défaut d'inscription de la date de signature et d'approbation dans le contrat du marché 0230/F/015/CPMP/TAAZOUR/202/LOT 3: Transferts monétaires dans les Wilayas de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar, du Tiris Zemmour, l'Inchiri et Dakhlet Nouadhibou.
- **Non-respect du délai impartis pour la notification au titulaire du marché** 0219/T/006/CPMP/TAAZOUR/2021/Construction de 70 réseaux d'alimentation en Eau potable dans plusieurs Wilayas du pays-LOT N°08 (Date d'approbation : 17/06/202, Date de notification : 06/07/2021 soit 19 jours calendaires au lieu de 3 jours calendaires » (article 46 Loi N°2010-044 du 22/07/2010)

**+ Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP**

- Sans commentaires : Les avis formulés par la CNCMP sur les marchés qui lui sont soumis sont conformes aux exigences de la législation.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par le CRD**
- Sans commentaires : le marché n'a pas fait objet de recours.
- + **Conformité aux dispositions légales et réglementaires des décisions données par la CD**
- Sans commentaires : le marché n'a pas été soumis à la commission disciplinaire.
- + **Situations d'attribution de marchés par entente directe**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe
- + **Situation de marchés passés par avenant :**
- Sans commentaires : l'échantillon ne comporte pas de marchés passés par entente directe
- + **Conformité de l'exécution physique**
- Sans objet : les marchés n'ont pas fait objet d'audit physique

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1:** LISTE DES MARCHES AUDITES

**ANNEXE 2:** LISTE DES MARCHES PASSES DE MANIERE CONFORME

**ANNEXE 3:** LISTE DES MARCHES NON CONFORME

**ANNEXE 4:** LISTE DES MARCHES NON-AUDITABLE

**ANNEXE 5:** SITUATION DES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

**ANNEXE 6:** LISTE DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE

**ANNEXE 7:** PLAN D' ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT

**ANNEXE 8:** LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

## ANNEXE 1 : LISTE DES MARCHES AUDITES

Autorité Contractante	N°. Marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0011/PI/002/CMD/MHA/2021	Marché par entente directe relatif aux études et contrôle des travaux complémentaires pour l'AEP de l'Aftout Echergui- 2e phase projet Aftout Echergui, Réf Lettre N°0155 de la CMD/MHA reçue le 29/12/20.  EXTRAIT DU PV N°2 DU 06/01/2021	Entente directe	Travaux	100 826 968	SGIE-CIRA
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	0438/F/008/CPMP/MESRSTIC/2021	Mise en place d'un système de digitalisation des services publics permettant le développement d'un bouquet de services en ligne et la digitalisation des moyens de paiement de ces services; Réf. : lettre n°40/CPMP/MESRSTIC/P reçue le 12 novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	101 537 044	Groupement SMART MS SA/ELM SA
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0222/T/006/CPMP/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction, réhabilitation et extension des établissements scolaires entre MHUAT et ANESP.  Réf: lettre n° 0083/CPMP/MHUAT reçue le 27 mai 2021	Convention	Travaux	103 089 532	ANESP
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0363/F/019/CPMCAMEC/2021	Acquisition de Médicaments, Consommables médicaux et Réactifs de laboratoires.  Réf.: lettre n°055/CAMEC/MS reçue le 28 Septembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	103 653 295	Les Laboratoires MEDIS
Ministère du Développement Rural (MDR)	0191/T/003/CPMP/MDR/2021	Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM, Réf : lettre n° 095/CMD/MDR/SA reçue le 06 avril 2021	Appel d'offres	Travaux	106 236 390	EKG/ELIF
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0333/F/007/CPMP/CSA/2021	Examen du projet de marché passé avec SMAB relatif au lot5, fourniture de 1 800T d' Huile alimentaire Réf.: Lettre n°059/CPMP/CSA reçu le 31 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	110 700 000	SMAB
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0440/F/015/CPMP/CSA/2021	Fourniture des intrants alimentaire pour l'année 2022 en 3 lots distincts; lot3: 479 124 litres de PROPANIL et 145 962 litres de 2-4D. Réf. lettre n°104/2021/CPMP/CSA reçue le 17 Novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	112 010 266	AGROCHINA
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0187/T/011/CPMP/MHA/2021	Installation d'une station de traitement de l'eau de surface à Boghé.  Réf: lettre n° 0039/CPMP/MHA reçue le 22 avril 2021	Appel d'offres	Fourniture et services	112 161 237	Génie Militaire
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0493/F/022/CPMP/CSA/2021	La fourniture de 1 752 tonnes d'huile alimentaire (lot3) destinés aux programmes sociaux du CSA (TEMWINE et Distribution Gratuite) Réf.: lettre n°124/CPMP/CSA/P reçue le 15 décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	120 012 000	SMAB
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de	0147/T/012/CMD/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'apurement de 250 ha dans les zones de relogement à	Convention	Travaux	126 086 178	ADU

l'Aménagement du Territoire (MHUAT)		Nouakchott, Réf: lettre n° 0045/CMD/MHUAT reçue le 01/04/2021				
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0085/F/013/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4394 tonnes de riz blanc en 6 lots (2/E); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 030 540	Ets SMAB
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0086/F/014/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4394 tonnes de riz blanc en 8 lots (5/E). Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 030 540	SMA
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0092/F/020/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4394 tonnes de riz blanc en 6 lots (2/E); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 030 540	UPRM
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0083/F/011/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4396 tonnes de riz blanc en 8 lots (10/E); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 088 360	SPSIA
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0427/T/022/CPMP/MHA/2021	Travaux d'AEP de la ville de Walata à partir de la nappe du Dhar-Axe Sud. Réf : lettre n°0274/CPMP/MHA reçue le 18 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	129 173 700	BIS TP
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0109/F/024/CMD/CSA/2021	Fourniture de : lot 1 : 200 tonnes de lait en poudre « opération Ramadan » ; lot 2 : 80 tonnes de lait en poudre « opération DGV » ; lot 3 : 656 tonnes de sucre en sac de 25 kg « opération Ramadan » ; lot 4 : 180 tonnes de sucre en sac de 5 kg « opération DGV » ; lot 5 : 334 tonnes d'huile d'un litre « opération Ramadan » ; lot 6 : 72 tonnes d'huile d'un litre « opération DGV » ; lot 7 : 1444 tonnes d'huile de 20 litres « EMEL »; Réf. : lettre n°18/CMD/CSA/PRMP reçue le 25 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	143 570 000	Patronat Mauritanien
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0465/F/020/CPMP/CSA/2021	Fourniture des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts: Lot 3 : Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire; Réf. : lettre n°95/CPMP/CSA/P reçue le 2 novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	144 434 715	SMID
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0462/F/018/CPMP/CSA/2021	Fourniture des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts: lot 1 : fourniture de 9.604 tonnes de blé tendre; Réf. : lettre n°96/CPMP/CSA/P reçue le 2 novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	146 585 852	SMID
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0482/F/021/CPMP/CSA/2021	Lot3 ; Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire du marché des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts. Réf.: lettre n°123/2021/CPMP/CSA reçue le 13 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	147 434 715	SMID
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de	0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021	Travaux d'Aménagement de deux places publics, la rénovation de la mosquée IBN ABASS. Réf : lettre n°0274/CPMP/MHUAT reçue le 08 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	160 345 589	ETR-ML

l'Aménagement du Territoire (MHUAT)						
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0237/T/008/CPMP/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par entente directe relative à la construction des stades de Rosso, du Ksar, de Sebkhia et de mise à niveau du poste frontière PK 55 vers le Maroc, Réf: lettre n° 114/CPMP/MHUAT reçue le 25 juin 2021	Convention	Travaux	181 692 959	L'Etat Major Général des Armés
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0430/F/023/CPMCAMEC/2021	Acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire. Réf.: lettre n°060/CAMEC/MS reçue le 20 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	182 071 833	Laboratoires LAFRAN
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	01 26/T/003/CMD/MET/2021	Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott.  LOT1: Carrefour HAYE SAKEN.  Réf: lettre n 43/CMD/MET reçue le 24 mars 2021	Appel d'offres	Travaux	184 755 953	GUANGXI Yuanda Construction Installation Engineering Co. Ltd
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	01 27/T/004/CMD/MET/2021	Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott.  LOT2: Carrefour BAMAKO.  Réf: lettre n 43/CMD/MET reçue le 24 mars 2021.	Appel d'offres	Travaux	205 464 045	POLY CHANGDA
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0048/F/003/CMD/CSA/2021	Marché par entente directe relatif à la fourniture de 7800 tonnes de DAP destinées à la campagne agricole chaude 2021; Réf: Lettre N°0011 reçue le 22 Février 2021.	Entente directe	Fourniture et services	219 687 000	OCP SENEGAL
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0495/F/024/CPMP/CSA/2021	Fourniture de 5 500 tonnes de l'urée 46 % pour les campagnes agricoles de l'année 2022. Réf.: lettre n°1732/CPMP/CSA reçue le 13 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	227 186 740	AMEROPA Marketing and Sales (AMS)
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0261/F/001/CPMP/CSA/2021	Fourniture de 15 000 tonnes de l'urée 46%.  Réf.: Lettre n° 39/CPMP/CSA/P reçue le 14 juillet 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	247 066 200	Groupement SINAC/MCTP
Ministère de l'Élevage (ME)	0439/T/023/CPMP/MPME/2021	Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or. Réf : lettre n°361/CPMP/MPME reçue le 28 Octobre 2021.	Appel d'offres	Travaux	255 039 720	Etat Major Général des Armés
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0265/F/002/CPMP/CSA/2021	Acquisition de 12 000 Tonnes d'urée pour la campagne rizicole hivernale 2021. Réf.: lettre n°044/CPMP/CSA reçue le 26 Juillet 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	260 079 330	INMA AGRO
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0185/T/010/CPMP/MHA/2021	Mise en place d'une seconde station de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou, Réf: lettre n° 0039/CPMP/MHA reçue le 22 avril 2021	Appel d'offres	Fourniture et services	266 351 582	Génie Militaire
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0029/T/007/CMD/MHUAT/2021	Marché par entente directe travaux de réhabilitation de la mosquée Ibn Abass et achèvement des travaux de construction de la maison des jeunes à Tevragh Zeina,	Entente directe	Travaux	291 289 659	L'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML)

		Réf: lettre n° 0018/CMD/MHUAT reçue le 27 janvier 2021				
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	0192/T/001/CPMP/MESRSTIC/2021	Construction d'un Data Center Tier III à Nouakchott y compris la fourniture, l'installation; la mise en service des équipements informatiques (Matériels et logiciels) et aménagements des salles serveurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet WARCIP, Réf: lettre n° 00113/CPDM/MS reçue le 13 avril 2021	Appel d'offres	Travaux	305 084 179	Groupement BISTPSMART/EDARAT/ICC
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0206/T/005/CPMP/MHUAT/2021	Travaux de construction d'un complexe commercial englobant des bureaux à Arafat - Nouakchott, Réf: lettre n° 0080/CPMP/MHUAT reçue le 24 mai 2021.  EXTRAIT DU PV N°28 DU 26/05/2021	Appel d'offres	Travaux	322 171 147	DID
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0488/T/025/CPMP/MHUAT/2021	Marché d'entente directe entre MHUAT et l'Etat Major Général des Armées pour la réalisation des travaux de construction de la prison de 1200 détenus à Nouakchott. Réf : lettre n°263/CPMP/MHUAT reçue le 29 Novembre 2021.	Entente directe	Travaux	323 270 012	Etat Major Général des Armées
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0259/T/010/CPMP/MHUAT/2021	Réalisation des travaux de construction d'un village artisanal à Nouakchott, Réf: lettre n°126 CPMP/MHUAT reçue le 07 juillet 2021.	Appel d'offres	Travaux	431 432 907	Groupement IBS/SMCR-TP
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0514/F/025/CPMP/CSA/2021	Marché passé par entente directe avec TOGUNA AGRO INDUSTRIES pour l'acquisition de 10 000 tonnes d'urée et 3 000 tonnes de DAP. Réf.: lettre n°127/2021/CPMP/CSA reçue le 20 Décembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	522 676 819	TOGUNA AGRO INDUSTRIES
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0395/T/013/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de route Keur macein-N'Diogo (Lot N°1: 18km). Réf. : lettre n°0328/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	537 468 964	Poly Changda Engineering Co., Ltd
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0186/T/001/CPMP/MET/2021	Réalisation du programme de voiries à Nouakchott dans le cadre du Programme PROPEP, Réf: lettre n° 0045/CMD/MET reçue le 25 mars 2021	Appel d'offres	Travaux	612 064 605	ATTM-sa
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0366/T/012/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de route Keur macein-N'Diogo (LOT N° 2). Réf. : lettre n°0328/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	659 473 396	Groupement BOUZGUENDA/BISTP
Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)	0506/F/001/CPMP/CAAM/2021	Acquisition de 50 000 tonnes +/-5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat.  Réf.: lettre n°012/CPMP/CAAM reçue le 22 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	686 924 250	SEABORD OVERSEAS LIMITED
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0429/T/014/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de la route Amourj-Adel Begrou. Ref : lettre n°0398/CPMP/MET reçue le 12 Novembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	780 642 191	
Ministère de l'Hydraulique et de	0399/T/020/CPMP/MHA/2021	Travaux de sécurisation d'AEP de Nouakchott à partir d'IDINI. Réf. n°988 CPMP/MHA reçue le 09/08/2021.	Appel d'offres	Travaux	894 651 392	Génie Militaire

l'Assainissement (MHA)						
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0305/F/013/CPMCAMEC/2021	Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs (11 items) de Laboratoires, de l'AOI N°01/2020/CAMEC. Réf.: lettre N°045/CAMEC/MS reçue le 20 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	3 162 470 764	MERIL & ETS TAWFIGH
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	?	Avenant N°01 au contrat pour la rédaction d'un accord d'association (Joint Operating Agreement) type pour la société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier. Réf :lettre n°46/CMD/MPME reçue le 02/03/2021.	Avenant	Prestations intellectuelles	1 840 000	BEDE NWETE
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	?	Avenant N°03 au contrat de service de consultant 0051/PI/002/CMD/MPME relatif au recrutement d'un cabinet pour la formation des équipes de négociations de GTA, Réf:lettre n°170 CMD/MPME reçue le 04/11/2020. EXTRAIT DU PV N° 56 DU 12/11/2020	Avenant	Prestations intellectuelles	1 867 800	IFP Training
Ministère de la Santé (MS)	?	Avenant au marché n°330/F/042/CPDM/MS/20,relatif à la fourniture,installation et mise en service des équipements et consommable de réanimation,Réf :lettre n°127/CMD/CSA reçue le 11/01/2020.	Avenant	Fourniture et services	2 000 000	DIRCOMA
Ministère du Développement Rural (MDR)	?	AVENANT N°1: Travaux supplémentaires de construction de seuils en gabions dans la wilaya du Tagant, dans le cadre du marché N°423/T/055/CMD/Agriculture/PARIIS/MDR/2019, Réf : lettre n°103/CMD/MDR reçue le 20/04/2021.	Avenant	Travaux	2 724 020	Groupement SEB-TP/HCB-TP
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	?	Avenant N°01 relatif au marché n°0017/T/003/CMD-HUAT/2021 pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'Hôpital de kiffa. Ref : lettre N° 227/CPMP/MHUAT reçue le 25 octobre 2021.	Avenant	Travaux	3 271 950	SEB-TP
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	?	Acquisition de matériel pour la mise en place d'unités de production et de commercialisation des produits forestiers non ligneux. Réf: AON N° 003/DPREM/CPMP/MEDD/2021	Avenant	Fourniture et services	5 974 650	Ets EMHAN
Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM)	?	Avenant du marché de suivi des travaux de viabilisation du Marché au Poisson de Nouakchott MPN, Réf : lettre n°21/CDM/MPM reçue le 08/02/2021.	Avenant	Travaux	6 806 304	CONCEPT-MARITEC-BECTT
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0078/F/006/CMD/CSA/2021	Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 130 tonnes de riz blanc	Entente directe	Fourniture et services	3 758 300	Industrie de Riz du Gorgol

		(1/R;DVG;CS); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.				
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0526/F/033/CPMP/CSA/2021	Marché passé par entente directe entre le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Fédération de Transport de Mauritanie (FTM) pour le transport de 3071,5 tonnes des vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas dans les Wilayas du Gorgol, du Tagant, du Tiris Zemmour, de l'Assaba et du Brakna. Réf.: lettre n°105/2021/CPMP/CSA Reçue le 18 Novembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	4 193 016	Fédération de Transport de Mauritanie (FTM)
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0365/F/021/CPMCAMEC/2021	Marché passé avec RAFFIN MEDICAL pour l' acquisition de Médicaments, Consommables médicaux et Réactifs de laboratoires. Réf.: lettre n°057/CAMEC/MS reçue le 28 Septembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	4 212 000	RAFFIN MEDICAL
Ministère de l'Elevage (ME)	0397/F/003/CPMP/ME/2021	Examen du projet de marché passé par entente directe entre le Ministère de l'Élevage et la société marocaine MCI pour l'acquisition de 4 000 000 doses de vaccins PPR. Réf.: lettre n°014/CPMP/ME reçue le 27 Septembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	8 229 637	MCI-Santé Animale Multi Chemical Industry Lot
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	0003/PI/001/CPDM/MEF/2021	Marché par entente directe relatif à la mise en œuvre de la formation de 300 jeunes issus de 3 wilayas (Gorgol, Brakna, Assaba),  Réf Lettre N°0147 CPDM/MEF reçue le 29/12/20.  EXTRAIT DU PV N°1 DU 04/01/2021	Entente directe	Prestations intellectuelles	9 319 600	INAP-FTP
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0053/PI/001/CMD/MET/2021	Projet de marché par entente directe relatif au contrôle des travaux de construction de la route RN1 -Bénichab, Réf Lettre N°002 CMD/MET reçue le 05/01/21	Entente directe	Prestations intellectuelles	10 849 944	LNTF
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0034/F/008/CMD/MHA/2021	Lot N°3: Marchés par entente directe relatifs à la mise en œuvre de l'ATPC et de l'intermédiation sociale accompagnant la réalisation de latrines publiques dans 100 localités de la Wilaya de Hodh Chargui. Réf: lettre n° 144/CMD/MHA reçue le 8 décembre 2020. Extrait du PV N°62 DU 17/12/2021.	Entente directe	Fourniture et services	11 237 600	ONG-OAEMSD
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0519/F/028/CPMP/CSA/2021	Marché passé par entente directe avec l'usine SMA pour la fourniture de 530 tonnes de riz blanc Mauritanien en 2 lots de 300 tonnes (lot1) et 230 tonnes (lot2) destinés au programme TEMWINE. Réf.: lettre n°120/2021/CPMP/CSA reçue le 10 Décembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	15 354 100	SMA
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0028/T/006/CMD/MHUAT/2021	Marché par entente directe relatif aux travaux de construction de 5 stades mini foot ( 2 à M'Bout, 1 à Sélibaby, 1 à Monguel et 1 à Barkéol) plus la mise à niveau du stade de Sélibaby, Réf: lettre n° 0017/CMD/MHUAT reçue le 27 janvier 2021	Entente directe	Travaux	41 794 129	L'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETRML)
Ministère de l'Hydraulique et de	0097/T/011/CMD/MHA/2021	Examen du projet de marché par entente directe relatif à la réalisation du réseau de distribution eau potable dans	Entente directe	Travaux	46 510 619	Génie Militaire

l'Assainissement (MHA)		la zone de Tarhil à Nouakchott, Réf: lettre n° 0020/CMD/MHA reçue le 02 février 2021				
Ministère de la Santé (MS)	0400/F/024/CPMP/MS/2021	Accord pour la livraison de produits entre MS et l'UNICEF : Acquisition des logistiques et équipements médicaux; Réf. : lettre n°27/CPMP/MS/P reçue le 22 juin 2021.	Entente directe	Fourniture et services	49 873 258	UNICEF
Délégation Générale TAAZOUR	0230/F/015/CPMP/TAAZOUR/2021	Sélection d'un ou plusieurs opérateurs de paiement pour la réalisation de transferts monétaires électroniques au profit des ménages pauvres (5 lots).  LOT3: Transferts monétaires dans les Wilayas de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar, du Tiris Zemmour, l'Inchiri et Dakhlet Nouadhibou (21 944 ménages bénéficiaires).  Réf.: lettre CPMP/TAAZOUR du 3 Juin 2021 reçue le 09 Juin 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	1 704 080	Banque El Amana
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	0172/F/005/CPMP/MEDD/2021	Acquisition des foyers améliorés	Appel d'offres	Fourniture et services	1 950 000	Ets EMHAN
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP)	0441/PI/001/CPMP/MAEPSP/2021	Réalisation des études de faisabilité des projets de marchés municipaux et complexe touristique communal dans les villes d'Aioun et de Seilibabi	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	2 196 627	Groupement SONED AFRIQUE/ CDES
Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement Originel (MAIEO)	0424/T/003/CPMP/MAIEO/2021	Travaux de réhabilitation de 36 mosquées à Nouakchott. Lot 3: Travaux de réhabilitation de six (06) mosquées à Nouakchott (Wilaya Echemalya). Réf: AOO N° : 01/MAIEO/CPMP-MAIEO/2021	Appel d'offres	Travaux	2 510 508	AGIE ROUTE
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	0130/F/011/CPDM/MEF/2021	Acquisition de véhicules en deux lots distincts au profit de la CNSS.  Lot 2 : acquisition de trois (03) véhicules légers essence.  Réf. : lettre n°30/CPDM/MEF/SP reçue le 17 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	2 775 000	CMDA-SA
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0119/PI/012/CMD/MHA/2021	Étude de faisabilité du projet intégré de valorisation des eaux dans les Wilayas des deux Hodhs	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	2 855 790	GRET
Ministère du Développement Rural (MDR)	0015/F/001/CMD/MDR/2021	Acquisition de trois (03) Pick Up Double Cabine Tout Terrain	Appel d'offres	Fourniture et services	2 940 000	DEK MOTORS/AUTO SERVICES
Ministère du Développement Rural (MDR)	0480/PI/076/CPMP/MDR/2021	Recrutement d'un consultant pour le contrôle des travaux de consolidation du Pont-Vanne de Kaédi, sécurisation des berges le long de la digue PPGI et réhabilitation des parties Ouest et Sud du Pont-Vanne.  Réf: lettre N° 379 CPMP/MDR/P reçue le 28 octobre 2021.	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	3 002 330	Groupement SGIE/ADI

Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	0150/PI/020/CMD/MPEMI/2021	Réalisation d'une étude portant sur l'élaboration de normes environnementales pour les rejets liquides, gazeux et solides ainsi que les nuisances issues de l'activité pétrolière et gazière en Mauritanie	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	3 558 822	Groupement IRADA Consulting-CMA Azur Lab
Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritanien à l'Extérieur (MAECME)	0535/F/002/CPMP/MAECME/2021	Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de six véhicules en 3 lots au profit du MAECME (Lot 1: acquisition de 02 Minibus de 12 places); Réf. : lettre n° 07 CPMP/MAECME/P reçue le 17 décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	3 629 400	CMDA-SA
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0159/PI/002/CPMP/MHUAT/2021	Le suivi, la coordination et la supervision des travaux de construction des locaux de la chancellerie de l'Ambassade de la RIM à Riyad au Royaume d'Arabie Saoudite.  Réf: lettre no 054/CPMP/MHUAT reçue le 19/04/2021	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	4 902 000	Groupement BETACO/TECHNIPROJET
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	0041/F/007/CMD/MPEMI/2021	Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie.  LOT N°2 : UN ENGIN PELLE.  Réf. : lettre n°21/CMD/MPME/SP/PI reçue le 26 janvier 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	5 159 048	IVIK-sarl/SINOMACH-HI INTERNATIONAL
Ministère de l'Élevage (ME)	0483/F/006/CPMP/ME/2021	Fourniture et installation de matériel de protection (Grillage et Accessoires)- Lot N°1	Appel d'offres	Fourniture et services	5 190 035	EL YARMOUK
Ministère de l'Agriculture (MA)	0137/F/009/CMD/MA/2021	Acquisition et installation de 60.800 ml de matériel de protection pour les sites maraichers (grillage et accessoires avec installation) en trois lots distincts; Lot N°2 : 23.600 ml.  Réf. : lettre n°50/CMD/MA/PRMP reçue le 03 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	5 717 521	SOMACOGIR
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	0131/T/018/CMD/MPEMI/2021	Travaux de la deuxième phase du projet de réhabilitation du siège de la SMHPM: bloc Nord, bloc Sud, bloc Ouest et Direction Générale.	Appel d'offres	Travaux	5 889 397	ETS MAJID
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0383/F/022/CPMCAMEC/2021	Acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire au profit de la CAMEC. Réf.:lettre n°057/CAMEC/MS reçue le 12 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	6 790 420	IMC (Industries Médico-Chirurgicales)
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)	0360/T/003/CPMP/MIDEC/2021	Travaux d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC au profit du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Réf. : lettre n° 0102/CPMP/MIDEC reçue le 21 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	6 979 300	Ets LEKEIBED
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	0368/T/009/CPMP/MEDD/2021	Travaux de construction d'un mur de 2000 ml destiné à la clôture du zoo dans le PNA	Appel d'offres	Travaux	7 634 640	Groupement Société GBTP/ENASR

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	0451/F/004/CPMP/MPEM/2021	Fourniture de cinq (05) véhicules frigorifiques au profit de la SNDP	Appel d'offres	Fourniture et services	10 982 641	SINOTRUK
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0355/F/011/CPMP/CSA/2021	Transport de 6144,4 tonnes vivres de Nouakchott vers les différents Moughataas des Wilayas du Hodh Echargui, du Hodh El Gharbi et du Brakna Réf.: lettre n°057/CPMP/CSA reçue le 24 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	11 890 555	Fédération de Transport de Mauritanie (FTM)
Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement (MCARP)	0401/F/002/CPMP/MCJSRP/2021	Acquisition du matériel d'exploitation, de transmission et d'éclairage au profit de la Télévision de Mauritanie (TVM-SA).  Réf: AOOD N° 01/TVM/CPMP/MCARP/2021	Appel d'offres	Fourniture et services	11 958 208	COMPURIM
Ministère de la Santé (MS)	0194/F/011/CPMP/MS/2021	Fourniture, installation et mise en services de six (06) groupes électrogènes au profit du Ministère de la Santé.	Appel d'offres	Fourniture et services	14 758 680	SPS Services
Ministère de la Santé (MS)	0145/PI/016/CPDM/MS/2021	Assistance technique via un cabinet de contrôle pour l'audit technique du réseau Backbone National (Tranche conditionnelle).  Réf Lettre N°117 CPDM/MS reçue le 09/04/21	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	14 792 856	Cabinet TACTIS
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	0393/F/006/CPMP/MESRSTIC/2021	Acquisition d'équipements mutualisables pour la recherche dans le cadre des activités de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI); Réf.: lettre n° 22/CPMP/MESRSTIC/P reçue le 06 octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	15 083 796	GSM
Ministère de la Santé (MS)	0163/F/004/CPMP/MS/2021	Acquisition d'équipements médicaux destinés au nouveau Centre Hospitalier d'Atar; Lot 4 : équipement de bloc opératoire; Réf. : lettre n°113/CPDM/MS/SP reçue le 02 avril 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	18 706 991	Groupe Lubeiratt Pharma (GLP)
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0087/F/015/CMD/CSA/2021	Fourniture de 660 tonnes de riz blanc en trois (03) lots (6/R;DVG;CS);  Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	19 080 600	SMA
Délégation Générale TAAZOUR	0219/T/006/CPMP/TAAZOUR/2021	LOT N°08. Travaux de réalisation de 70 réseaux d'Alimentation en Eau potable dans plusieurs Wilayas, Réf: lettre sans numéro/CPMP/TAAZOUR reçue le 11 juin 2021.	Appel d'offres	Travaux	19 387 346	SOMIBA TP
Ministère du Développement Rural (MDR)	0338/F/044/CPMP/MDR/2021	Examen du projet de marché relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture en six lots distincts (lot 5); Réf. : lettre n°267/CPMP/MDR/P reçue le 31 août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	20 323 875	SOMACOGIR
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)	0377/F/008/CPMP/MIDEC/2021	Fourniture d'une échelle (Bras élévateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises. Réf.: lettre n° 0112/CPMP/MIDEC/P reçue le 04 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	20 800 000	Société HBI sarl

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0004/F/001/CMD/CSA/2021	Fourniture des produits alimentaires de 500 tonnes de riz mauritanien blanc, 50 tonnes de sucre, 50 tonnes d'huile végétale, 80 tonnes de pâtes alimentaires, 50 tonnes de biscuits, 9 tonnes de poisson de sardine; Réf. : lettre n°109/CMD/CSA/PRMP reçue le 02 novembre 2020.	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	20 987 540	SMAB
Ministère de l'Élevage (ME)	0511/T/014/CPMP/ME/2021	Travaux de construction de fermes modernes d'amélioration de la race bovine (lot 5). Réf : lettre n°039/CPMP/MA reçue le 01 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	22 202 080	HAWA TP
Ministère du Développement Rural (MDR)	0266/T/016/CPMP/MDR/2021	Travaux de réhabilitation des barrages Var Elketan, Wilaya de Guidimagma et de Sada Wilaya de Brakna (lot 2), Réf: lettre n° 202/CPMP/MDR reçue le 01 juillet 2021.	Appel d'offres	Travaux	27 001 302	Groupement SMAGEC/EEPC
Ministère du Développement Rural (MDR)	0057/T/009/CMD/MDR/2021	Examen du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles, Réf: lettre n° 044/CMD/MDR/SA reçue le 22 février 2021	Appel d'offres	Travaux	27 570 803	SMAGEC/EEPC
Ministère du Développement Rural (MDR)	0507/T/086/CPMP/MDR/2021	Travaux de construction et génie civil, isolation, froid et climatisation de l'Extension de l'Unité de Conditionnement des Dattes à Atar (lot 1) avec le nouveau crédit d'impôt. Réf : lettre n°0461/CPMP/MDR reçue le 14 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	30 319 957	Groupement SEB TP/TBC Sarl
Ministère du Développement Rural (MDR)	0501/T/083/CPMP/MDR/2021	Travaux de construction de 30 bassins de rétention des eaux pluviales en trois lots distincts (Lot 1); Réf Lettre N°0460/CPMP/MDR reçue le 14 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	31 685 938	CPT
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE)	0300/F/001/CPMP/MENFTR/2021	Fourniture de 1 030 480 manuels scolaires mauritaniens en lot unique au profit de l'Institut Pédagogique National (IPN); Réf.: Lettre n° 26/CPMP/MENRSE/P reçue le 17 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	32 822 435	Imprimerie Internationale de Tunis
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0253/PI/006/CPMP/MET/2021	Contrôle des travaux de construction de deux ponts (échangeurs) à Nouakchott (Carrefours Haye Saken et Bamako).  Réf Lettre N° 246 CPMP/MET reçue le 01/07/21	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	38 106 611	Groupement CIRA/SGIE
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0436/T/021/CPMP/MHUAT/2021	Réalisation des travaux d'apprêtement de 200 ha et la mise en place de 15 km de piste d'accès au niveau du secteur 22 à Nouakchott. Ref : lettre n°0233/CPMP/MHUAT reçue le 03 Novembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	39 500 000	Génie Militaire
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0343/F/017/CPMCAMEC/2021	Acquisition de réactifs et consommable pour le Test PCR COVID-19 pour le compte du Ministère de la Santé. Ref.: lettre n°53/CAMEC/MS reçue le 09 Septembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	42 693 690	SEL SARL
Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC)	0294/F/001/CPMSOMELEC/2021	Fourniture, construction, essai et mise en service des travaux supplémentaires, résultants de l'ajustement du tracé de la ligne 225 kv HT entre poste 225 kv de la Centrale Duale et le poste OMVS à Nouakchott demandé par le Comité Interministériel Ad-Hoc; Réf. : lettre n°323/CCM/SOMELEC/DG reçue le 09 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	42 954 380	Kalpataru Power Transmission Limited
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de	0258/T/009/CPMP/MHUAT/2021	Travaux de réalisation de la clôture du Campus Universitaire y compris fourniture et pose de 11 460 ml	Appel d'offres	Travaux	49 306 130	Groupement TOTAL TELAS/INDUSTERIA/HBS TP

l'Aménagement du Territoire (MHUAT)		de grillage, Réf: lettre n°121/CPMP/MHUAT reçue le 01 juillet 2021.				
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0538/T/022/CPMP/MET/2021	Travaux de désenclavement de la ville de Ouadane. Réf : lettre n°0494/CPMP/MET reçue le 22 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	54 643 163	ETER
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0322/T/010/CPMP/MET/2021	Réalisation du programme de désenclavement programmé au titre de l'année 2021. Réf : lettre n° 0284/CPMP/MET reçue le 18 Août 2021.	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	75 924 104	ETER
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0052/T/010/CMD/MHA/2021	Travaux de renforcement de l'AEP d'Atar à partir du champ captant de Teyaret Sdar,  Réf: lettre n° 31/CMD/MHA reçue le 09 février 2021.  EXTRAIT DU PV N°7 DU 10/02/2021	Appel d'offres	Travaux	98 420 000	SNDE
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	?	Convention entre le MHUAT et l'ANESP relatif au suivi des travaux des bâtiments et équipements publics, Réf Lettre N°66 CPM/MHUAT reçue le 03/05/21	Convention	Prestations intellectuelles	17 347 180	ANESP
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	?	Convention d'assistance juridique entre le cabinet GIDE Loyrette Nouel AARPI et le MPME dans le cadre du litige où l'État Mauritanien est assigné devant le CIRDI par la MCM, Réf Lettre 185 CPMP/MPME reçue le 09/07/21 ^	Convention	Prestations intellectuelles	79 659 520	Cabinet d'Avocats GIDE LOYRETTE NOUEL AARPI
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	?	Convention de DMO entre MHUAT-ETRML relatif au programme d'extension des infrastructures scolaires, Réf: lettre n° 125/CPMP/MHUAT reçue le 08 juillet 2021.	Convention	Travaux	29 316 585	ETRML

## ANNEXE 2: LISTE DES MARCHES PASSES DE MANIERE CONFORME

Autorité Contractante	N°. Marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attribitaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	0438/F/008/CPMP/MESRSTIC/2021	Mise en place d'un système de digitalisation des services publics permettant le développement d'un bouquet de services en ligne et la digitalisation des moyens de paiement de ces services; Réf. : lettre n°40/CPMP/MESRSTIC/P reçue le 12 novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	101 537 044	Groupement SMART MS SA/ELM SA
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0222/T/006/CPMP/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction, réhabilitation et extension des établissements scolaires entre MHUAT et ANESP.  Réf: lettre n° 0083/CPMP/MHUAT reçue le 27 mai 2021	Convention	Travaux	103 089 532	ANESP
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0363/F/019/CPMCAMEC/2021	Acquisition de Médicaments, Consommables médicaux et Réactifs de laboratoires.  Réf.: lettre n°055/CAMEC/MS reçue le 28 Septembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	103 653 295	Les Laboratoires MEDIS
Ministère du Développement Rural (MDR)	0191/T/003/CPMP/MDR/2021	Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM, Réf : lettre n° 095/CMD/MDR/SA reçue le 06 avril 2021	Appel d'offres	Travaux	106 236 390	EKG/ELIF
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0333/F/007/CPMP/CSA/2021	Examen du projet de marché passé avec SMAB relatif au lot5, fourniture de 1 800T d' Huile alimentaire Réf.: Lettre n°059/CPMP/CSA reçu le 31 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	110 700 000	SMAB
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0440/F/015/CPMP/CSA/2021	Fourniture des intrants alimentaire pour l'année 2022 en 3 lots distincts; lot3: 479 124 litres de PROPANIL et 145 962 litres de 2-4D. Réf. lettre n°104/2021/CPMP/CSA reçue le 17 Novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	112 010 266	AGROCHINA
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0493/F/022/CPMP/CSA/2021	La fourniture de 1 752 tonnes d'huile alimentaire (lot3) destinés aux programmes sociaux du CSA (TEMWINE et Distribution Gratuite) Réf.: lettre n°124/CPMP/CSA/P reçue le 15 décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	120 012 000	SMAB

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0085/F/013/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4394 tonnes de riz blanc en 6 lots (2/E); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 030 540	Ets SMAB
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0086/F/014/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4394 tonnes de riz blanc en 8 lots (5/E). Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 030 540	SMA
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0092/F/020/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4394 tonnes de riz blanc en 6 lots (2/E); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 030 540	UPRM
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0083/F/011/CMD/CSA/2021	Fourniture de 4396 tonnes de riz blanc en 8 lots (10/E); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	127 088 360	SPSIA
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0427/T/022/CPMP/MHA/2021	Travaux d'AEP de la ville de Walata à partir de la nappe du Dhar-Axe Sud. Réf : lettre n°0274/CPMP/MHA reçue le 18 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	129 173 700	BIS TP
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0109/F/024/CMD/CSA/2021	Fourniture de : lot 1 : 200 tonnes de lait en poudre « opération Ramadan » ; lot 2 : 80 tonnes de lait en poudre « opération DGV » ; lot 3 : 656 tonnes de sucre en sac de 25 kg « opération Ramadan » ; lot 4 : 180 tonnes de sucre en sac de 5 kg « opération DGV » ; lot 5 : 334 tonnes d'huile d'un litre « opération Ramadan » ; lot 6 : 72 tonnes d'huile d'un litre « opération DGV » ; lot 7 : 1444 tonnes d'huile de 20 litres « EMEL »; Réf. : lettre n°18/CMD/CSA/PRMP reçue le 25 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	143 570 000	Patronat Mauritanien
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0465/F/020/CPMP/CSA/2021	Fourniture des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts: Lot 3 : Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire; Réf. : lettre n°95/CPMP/CSA/P reçue le 2 novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	144 434 715	SMID
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0462/F/018/CPMP/CSA/2021	Fourniture des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts: lot 1 : fourniture de 9.604 tonnes de blé tendre; Réf. : lettre n°96/CPMP/CSA/P reçue le 2 novembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	146 585 852	SMID

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0482/F/021/CPMP/CSA/2021	Lot3 ; Fourniture de 2.369 tonnes d'huile alimentaire du marché des produits alimentaires du programme TEMWINE 2021, en 3 lots distincts. Réf.: lettre n°123/2021/CPMP/CSA reçue le 13 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	147 434 715	SMID
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021	Travaux d'Aménagement de deux places publics, la rénovation de la mosquée IBN ABASS. Réf : lettre n°0274/CPMP/MHUAT reçue le 08 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	160 345 589	ETR-ML
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0237/T/008/CPMP/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par entente directe relative à la construction des stades de Rosso, du Ksar, de Sebkhia et de mise à niveau du poste frontière PK 55 vers le Maroc, Réf: lettre n° 114/ CPMP/MHUAT reçue le 25 juin 2021	Convention	Travaux	181 692 959	L'Etat Major Général des Armés
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0430/F/023/CPMCAMEC/2021	Acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire. Réf.: lettre n°060/CAMEC/MS reçue le 20 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	182 071 833	Laboratoires LAFRAN
Ministère de l'Equipement et des Transports (MET)	0126/T/003/CMD/MET/2021	Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott. LOT1: Carrefour HAYE SAKEN. Réf: lettre n 43/CMD/MET reçue le 24 mars 2021	Appel d'offres	Travaux	184 755 953	GUANGXI Yuanda Construction Installation Engineering Co. Ltd
Ministère de l'Equipement et des Transports (MET)	0127/T/004/CMD/MET/2021	Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott. LOT2: Carrefour BAMAKO. Réf: lettre n 43/CMD/MET reçue le 24 mars 2021.	Appel d'offres	Travaux	205 464 045	POLY CHANGDA
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0048/F/003/CMD/CSA/2021	Marché par entente directe relatif à la fourniture de 7800 tonnes de DAP destinées à la campagne agricole chaude 2021; Réf: Lettre N°0011 reçue le 22 Février 2021.	Entente directe	Fourniture et services	219 687 000	OCP SENEGAL
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0495/F/024/CPMP/CSA/2021	Fourniture de 5 500 tonnes de l'urée 46 % pour les campagnes agricoles de l'année 2022. Réf.: lettre n°1732/CPMP/CSA reçue le 13 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	227 186 740	AMEROPA Marketing and Sales (AMS)

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0261/F/001/CPMP/CSA/2021	Fourniture de 15 000 tonnes de l'urée 46%. Réf.: Lettre n° 39/CPMP/CSA/P reçue le 14 juillet 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	247 066 200	Groupement SINAC/MCTP
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0265/F/002/CPMP/CSA/2021	Acquisition de 12 000 Tonnes d'urée pour la campagne rizicole hivernale 2021. Réf.: lettre n°044/CPMP/CSA reçue le 26 Juillet 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	260 079 330	INMA AGRO
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0029/T/007/CMD/MHUAT/2021	Marché par entente directe travaux de réhabilitation de la mosquée Ibn Abass et achèvement des travaux de construction de la maison des jeunes à Tévragh Zeina, Réf: lettre n° 0018/CMD/MHUAT reçue le 27 janvier 2021	Entente directe	Travaux	291 289 659	L'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETRM-ML)
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	0192/T/001/CPMP/MESRSTIC/2021	Construction d'un Data Center Tier III à Nouakchott y compris la fourniture;l'installation; la mise en service des équipements informatiques (Matériels et logiciels) et aménagements des salles serveurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet WARCIP, Réf: lettre n° 00113/CPDM/MS reçue le 13 avril 2021	Appel d'offres	Travaux	305 084 179	Groupement BISTPSMART/EDARAT/ICC
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0206/T/005/CPMP/MHUAT/2021	Travaux de construction d'un complexe commercial englobant des bureaux à Arafat - Nouakchott, Réf: lettre n° 0080/CPMP/MHUAT reçue le 24 mai 2021.  EXTRAIT DU PV N°28 DU 26/05/2021	Appel d'offres	Travaux	322 171 147	DID
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0488/T/025/CPMP/MHUAT/2021	Marché d'entente directe entre MHUAT et l'Etat Major Général des Armées pour la réalisation des travaux de construction de la prison de 1200 détenus à Nouakchott. Réf : lettre n°263/CPMP/MHUAT reçue le 29 Novembre 2021.	Entente directe	Travaux	323 270 012	Etat Major Général des Armés
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0259/T/010/CPMP/MHUAT/2021	Réalisation des travaux de construction d'un village artisanal à Nouakchott, Réf: lettre n°126 CPMP/MHUAT reçue le 07 juillet 2021.	Appel d'offres	Travaux	431 432 907	Groupement IBS/SMCR-TP
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0514/F/025/CPMP/CSA/2021	Marché passé par entente directe avec TOGUNA AGRO INDUSTRIES pour l'acquisition de 10 000 tonnes d'urée et 3 000 tonnes de DAP. Réf.: lettre n°127/2021/CPMP/CSA reçue le 20 Décembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	522 676 819	TOGUNA AGRO INDUSTRIES

Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0395/T/013/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de route Keur macein-N'Diogo (Lot N°1: 18km). Réf. : lettre n°0328/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	537 468 964	Poly Changda Engineering Co., Ltd
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0186/T/001/CPMP/MET/2021	Réalisation du programme de voiries à Nouakchott dans le cadre du Programme PROPEP, Réf: lettre n° 0045/CMD/MET reçue le 25 mars 2021	Appel d'offres	Travaux	612 064 605	ATTM-sa
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0366/T/012/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de route Keur macein-N'Diogo (LOT N° 2). Réf. : lettre n°0328/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	659 473 396	Groupement BOUZGUENDA/BISTP
Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)	0506/F/001/CPMP/CAAM/2021	Acquisition de 50 000 tonnes +/-5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat.  Réf.: lettre n°012/CPMP/CAAM reçue le 22 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	686 924 250	SEABORD OVERSEAS LIMITED
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0429/T/014/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de la route Amourj-Adel Begrou. Ref : lettre n°0398/CPMP/MET reçue le 12 Novembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	780 642 191	
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0399/T/020/CPMP/MHA/2021	Travaux de sécurisation d'AEP de Nouakchott à partir d'IDINI. Réf. n°988 CPMP/MHA reçue le 09/08/2021.	Appel d'offres	Travaux	894 651 392	Génie Militaire
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0305/F/013/CPMCAMEC/2021	Acquisition de Médicaments, Consommables et Réactifs (11 items) de Laboratoires, de l'AOI N°01/2020/CAMEC.  Réf.: lettre N°045/CAMEC/MS reçue le 20 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	3 162 470 764	MERIL & ETS TAWFIGH
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	?	Avenant N°01 au contrat pour la rédaction d'un accord d'association (Joint Operating Agreement) type pour la société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier.  Réf :lettre n°46/CMD/MPME reçue le 02/03/2021.	Avenant	Prestations intellectuelles	1 840 000	BEDE NWETE
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	?	Avenant N°03 au contrat de service de consultant 0051/PI/002/CMD/MPME relatif au recrutement d'un cabinet pour la formation des équipes de négociations de GTA,  Réf:lettre n°170 CMD/MPME reçue le 04/11/2020.	Avenant	Prestations intellectuelles	1 867 800	IFP Training

		EXTRAIT DU PV N° 56 DU 12/11/2020				
Ministère du Développement Rural (MDR)	?	AVENANT N°1: Travaux supplémentaires de construction de seuils en gabions dans la wilaya du Tagant, dans le cadre du marché N°423/T/055/CMD/Agriculture/PARIIS /MDR/2019, Réf : lettre n°103/CMD/MDR reçue le 20/04/2021.	Avenant	Travaux	2 724 020	Groupelement SEB-TP/HCB-TP
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	?	Avenant N°01 relatif au marché n°0017/T/003/CMD-HUAT/2021 pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'Hôpital de Kiffa. Ref : lettre N° 227/CPMP/MHUAT reçue le 25 octobre 2021.	Avenant	Travaux	3 271 950	SEB-TP
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	?	Acquisition de matériel pour la mise en place d'unités de production et de commercialisation des produits forestiers non ligneux.  Réf: AON N° 003/DPREM/CPMP/MEDD/2021	Avenant	Fourniture et services	5 974 650	Ets EMHAN
Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	?	Avenant du marché de suivi des travaux de viabilisation du Marché au Poisson de Nouakchott MPN, Réf : lettre n°21/CDM/MPEM reçue le 08/02/2021.	Avenant	Travaux	6 806 304	CONCEPT-MARITEC-BECTT
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0078/F/006/CMD/CSA/2021	Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 130 tonnes de riz blanc (1/R;DVG;CS); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Entente directe	Fourniture et services	3 758 300	Industrie de Riz du Gorgol
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0526/F/033/CPMP/CSA/2021	Marché passé par entente directe entre le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Fédération de Transport de Mauritanie (FTM) pour le transport de 3071,5 tonnes des vivres de Nouakchott vers les différentes Moughataas dans les Wilayas du Gorgol, du Tagant, du Tiris Zemmour, de l'Assaba et du Brakna. Réf.: lettre n°105/2021/CPMP/CSA Reçue le 18 Novembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	4 193 016	Fédération de Transport de Mauritanie (FTM)

Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0365/F/021/CPMCAMEC/2021	Marché passé avec RAFFIN MEDICAL pour l'acquisition de Médicaments, Consommables médicaux et Réactifs de laboratoires. Réf.: lettre n°057/CAMEC/MS reçue le 28 Septembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	4 212 000	RAFFIN MEDICAL
Ministère de l'Elevage (ME)	0397/F/003/CPMP/ME/2021	Examen du projet de marché passé par entente directe entre le Ministère de l'Élevage et la société marocaine MCI pour l'acquisition de 4 000 000 doses de vaccins PPR. Réf.: lettre n°014/CPMP/ME reçue le 27 Septembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	8 229 637	MCI-Santé Animale Multi Chemical Industry Lot
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	0003/PI/001/CPDM/MEF/2021	Marché par entente directe relatif à la mise en œuvre de la formation de 300 jeunes issus de 3 wilayas (Gorgol, Brakna, Assaba),  Réf Lettre N°0147 CPDM/MEF reçue le 29/12/20.  EXTRAIT DU PV N°1 DU 04/01/2021	Entente directe	Prestations intellectuelles	9 319 600	INAP-FTP
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0053/PI/001/CMD/MET/2021	Projet de marché par entente directe relatif au contrôle des travaux de construction de la route RN1-Bénichab, Réf Lettre N°002 CMD/MET reçue le 05/01/21	Entente directe	Prestations intellectuelles	10 849 944	LNTF
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0519/F/028/CPMP/CSA/2021	Marché passé par entente directe avec l'usine SMA pour la fourniture de 530 tonnes de riz blanc Mauritanien en 2 lots de 300 tonnes (lot1) et 230 tonnes (lot2) destinés au programme TEMWINE. Réf.: lettre n°120/2021/CPMP/CSA reçue le 10 Décembre 2021.	Entente directe	Fourniture et services	15 354 100	SMA
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0028/T/006/CMD/MHUAT/2021	Marché par entente directe relatif aux travaux de construction de 5 stades mini foot ( 2 à M'Bout, 1 à Sélibaby, 1 à Monguel et 1 à Barkéol) plus la mise à niveau du stade de Sélibaby, Réf: lettre n° 0017/CMD/MHUAT reçue le 27 janvier 2021	Entente directe	Travaux	41 794 129	L'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETRML)
Ministère de la Santé (MS)	0400/F/024/CPMP/MS/2021	Accord pour la livraison de produits entre MS et l'UNICEF : Acquisition des logistiques et équipements médicaux; Réf. : lettre n°27/CPMP/MS/P reçue le 22 juin 2021.	Entente directe	Fourniture et services	49 873 258	UNICEF

Délégation Générale TAAZOUR	0230/F/015/CPMP/TAAZOUR/2021	Sélection d'un ou plusieurs opérateurs de paiement pour la réalisation de transferts monétaires électroniques au profit des ménages pauvres (5 lots).  LOT3: Transferts monétaires dans les Wilayas de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar, du Tiris Zemmour, l'Inchiri et Dakhlet Nouadhibou (21 944 ménages bénéficiaires).  Réf.: lettre CPMP/TAAZOUR du 3 Juin 2021 reçue le 09 Juin 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	1 704 080	Banque El Amana
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	0130/F/011/CPDM/MEF/2021	Acquisition de véhicules en deux lots distincts au profit de la CNSS.  Lot 2 : acquisition de trois (03) véhicules légers essence.  Réf. : lettre n°30/CPDM/MEF/SP reçue le 17 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	2 775 000	CMDA-SA
Ministère du Développement Rural (MDR)	0015/F/001/CMD/MDR/2021	Acquisition de trois (03) Pick Up Double Cabine Tout Terrain	Appel d'offres	Fourniture et services	2 940 000	DEK MOTORS/AUTO SERVICES
Ministère du Développement Rural (MDR)	0480/PI/076/CPMP/MDR/2021	Recrutement d'un consultant pour le contrôle des travaux de consolidation du Pont-Vanne de Kaédi, sécurisation des berges le long de la digue PPGI et réhabilitation des parties Ouest et Sud du Pont-Vanne.  Réf. lettre N° 379 CPMP/MDR/P reçue le 28 octobre 2021.	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	3 002 330	Groupement SGIE/ADI
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	0150/PI/020/CMD/MPEMI/2021	Réalisation d'une étude portant sur l'élaboration de normes environnementales pour les rejets liquides, gazeux et solides ainsi que les nuisances issues de l'activité pétrolière et gazière en Mauritanie	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	3 558 822	Groupement IRADA Consulting-CMA Azur Lab
Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'Étranger (MAECME)	0535/F/002/CPMP/MAECME/2021	Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de six véhicules en 3 lots au profit du MAECME (Lot1: acquisition de 02 Minibus de 12 places); Réf. : lettre n° 07 CPMP/MAECME/P reçue le 17 décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	3 629 400	CMDA-SA
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	0041/F/007/CMD/MPEMI/2021	Acquisition de matériel d'exploitation en trois lots au profit de MAADEN Mauritanie.  LOT N°2 : UN ENGIN PELLE.	Appel d'offres	Fourniture et services	5 159 048	IVIK-sarl/SINOMACH-HI INTERNATIONAL

		Réf. : lettre n°21 /CMD/MPME/SP/PI reçue le 26 janvier 2021.				
Ministère de l'Elevage (ME)	0483/F/006/CPMP/ME/2021	Fourniture et installation de matériel de protection (Grillage et Accessoires)- Lot N°1	Appel d'offres	Fourniture et services	5 190 035	EL YARMOUK
Ministère de l'Agriculture (MA)	0137/F/009/CMD/MA/2021	Acquisition et installation de 60.800 ml de matériel de protection pour les sites maraichers (grillage et accessoires avec installation) en trois lots distincts; Lot N°2 : 23.600 ml. Réf. : lettre n°50/CMD/MA/PRMP reçue le 03 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	5 717 521	SOMACOGIR
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMI)	0131/T/018/CMD/MPEMI/2021	Travaux de la deuxième phase du projet de réhabilitation du siège de la SMHPM: bloc Nord, bloc Sud, bloc Ouest et Direction Générale.	Appel d'offres	Travaux	5 889 397	ETS MAJID
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0383/F/022/CPMCAMEC/2021	Acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire au profit de la CAMEC. Réf.:lettre n°057/CAMEC/MS reçue le 12 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	6 790 420	IMC (Industries Médico-Chirurgicales)
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)	0360/T/003/CPMP/MIDEC/2021	Travaux d'aménagement interne et agencement pour le renforcement des capacités de MIDEC au profit du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Réf. : lettre n° 0102/CPMP/MIDEC reçue le 21 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	6 979 300	Ets LEKEIBED
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	0368/T/009/CPMP/MEDD/2021	Travaux de construction d'un mur de 2000 ml destiné à la clôture du zoo dans le PNA	Appel d'offres	Travaux	7 634 640	Groupement Société GBTP/ENASR
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0355/F/011/CPMP/CSA/2021	Transport de 6144,4 tonnes vivres de Nouakchott vers les différents Moughataas des Wilayas du Hodh Echargui, du Hodh El Gharbi et du Brakna Réf.: lettre n°057/CPMP/CSA reçue le 24 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	11 890 555	Fédération de Transport de Mauritanie (FTM)
Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement (MCARP)	0401/F/002/CPMP/MCJSRP/2021	Acquisition du matériel d'exploitation, de transmission et d'éclairage au profit de la Télévision de Mauritanie (TVM-SA). Réf: AOON N° 01 /TVM/CPMP/MCARP/2021	Appel d'offres	Fourniture et services	11 958 208	COMPURIM

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0087/F/015/CMD/CSA/2021	Fourniture de 660 tonnes de riz blanc en trois (03) lots (6/R;DVG;CS); Réf. : lettre n°13/CMD/CSA/PRMP reçue le 05 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	19 080 600	SMA
Ministère du Développement Rural (MDR)	0338/F/044/CPMP/MDR/2021	Examen du projet de marché relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture en six lots distincts (lot 5); Réf. : lettre n°267/CPMP/MDR/P reçue le 31 août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	20 323 875	SOMACOGIR
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)	0377/F/008/CPMP/MIDEC/2021	Fourniture d'une échelle (Bras élévateur de 32 m), au profit la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises. Réf.: lettre n° 0112/CPMP/MIDEC/P reçue le 04 Octobre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	20 800 000	Société HBI sarl
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	0004/F/001/CMD/CSA/2021	Fourniture des produits alimentaires de 500 tonnes de riz mauritanien blanc, 50 tonnes de sucre, 50 tonnes d'huile végétale, 80 tonnes de pâtes alimentaires, 50 tonnes de biscuits, 9 tonnes de poisson de sardine; Réf. : lettre n°109/CMD/CSA/PRMP reçue le 02 novembre 2020.	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	20 987 540	SMAB
Ministère de l'Elevage (ME)	0511/T/014/CPMP/ME/2021	Travaux de construction de fermes modernes d'amélioration de la race bovine (lot 5). Réf : lettre n°039/CPMP/MA reçue le 01 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	22 202 080	HAWA TP
Ministère du Développement Rural (MDR)	0266/T/016/CPMP/MDR/2021	Travaux de réhabilitation des barrages Var Elketan, Wilaya de Guidimagha et de Sada Wilaya de Brakna (lot 2), Réf: lettre n° 202/CPMP/MDR reçue le 01 juillet 2021.	Appel d'offres	Travaux	27 001 302	Groupement SMAGEC/EEPC
Ministère du Développement Rural (MDR)	0057/T/009/CMD/MDR/2021	Examen du projet de marché relatif au lot n° 4 des travaux de réhabilitation de 21 périmètres rizicoles, Réf: lettre n° 044/CMD/MDR/SA reçue le 22 février 2021	Appel d'offres	Travaux	27 570 803	SMAGEC/EEPC
Ministère du Développement Rural (MDR)	0507/T/086/CPMP/MDR/2021	Travaux de construction et génie civil, isolation, froid et climatisation de l'Extension de l'Unité de Conditionnement des Dattes à Atar (lot 1) avec le nouveau crédit d'impôt. Réf : lettre n°0461/CPMP/MDR reçue le 14 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	30 319 957	Groupement SEB TP/TBC Sarl
Ministère du Développement Rural (MDR)	0501/T/083/CPMP/MDR/2021	Travaux de construction de 30 bassins de rétention des eaux pluviales en trois lots distincts (Lot 1); Réf Lettre	Appel d'offres	Travaux	31 685 938	CPT

		N°0460/CPMP/MDR reçue le 14 Décembre 2021.				
Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif (MENRSE)	0300/F/001/CPMP/MENFTR/2021	Fourniture de 1 030 480 manuels scolaires mauritaniens en lot unique au profit de l'Institut Pédagogique National (IPN); Réf.: Lettre n° 26/CPMP/MENRSE/P reçue le 17 Août 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	32 822 435	Imprimerie Internationale de Tunis
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0253/PI/006/CPMP/MET/2021	Contrôle des travaux de construction de deux ponts (échangeurs) à Nouakchott (Carrefours Haye Saken et Bamako). Réf Lettre N° 246 CPMP/MET reçue le 01/07/21	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	38 106 611	Groupement CIRA/SGIE
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0436/T/021/CPMP/MHUAT/2021	Réalisation des travaux d'apprêtement de 200 ha et la mise en place de 15 km de piste d'accès au niveau du secteur 22 à Nouakchott. Ref : lettre n°0233/CPMP/MHUAT reçue le 03 Novembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	39 500 000	Génie Militaire
Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAMEC)	0343/F/017/CPMCAMEC/2021	Acquisition de réactifs et consommable pour le Test PCR COVID-19 pour le compte du Ministère de la Santé. Ref.: lettre n°53/CAMEC/MS reçue le 09 Septembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	42 693 690	SEL SARL
Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC)	0294/F/001/CPMSOMELEC/2021	Fourniture, construction, essai et mise en service des travaux supplémentaires, résultants de l'ajustement du tracé de la ligne 225 kv HT entre poste 225 kv de la Centrale Duale et le poste OMVS à Nouakchott demandé par le Comité Interministériel Ad-Hoc; Réf. : lettre n°323/CCM/SOMELEC/DG reçue le 09 mars 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	42 954 380	Kalpataru Power Transmission Limited
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0258/T/009/CPMP/MHUAT/2021	Travaux de réalisation de la clôture du Campus Universitaire y compris fourniture et pose de 11 460 ml de grillage, Réf: lettre n°121/CPMP/MHUAT reçue le 01 juillet 2021.	Appel d'offres	Travaux	49 306 130	Groupement TOTAL TELAS/ INDUSTERIA/HBS TP
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0538/T/022/CPMP/MET/2021	Travaux de désenclavement de la ville de Ouadane. Réf : lettre n°0494/CPMP/MET reçue le 22 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	54 643 163	ETER
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0322/T/010/CPMP/MET/2021	Réalisation du programme de désenclavement programmé au titre de l'année 2021. Réf : lettre n° 0284/CPMP/MET reçue le 18 Août 2021.	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	75 924 104	ETER

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	?	Convention entre le MHUAT et l'ANESP relatif au suivi des travaux des bâtiments et équipements publics, Réf Lettre N°66 CPM/MHUAT reçue le 03/05/21	Convention	Prestations intellectuelles	17 347 180	ANESP
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMI)	?	Convention d'assistance juridique entre le cabinet GIDE Loyrette Nouel AARPI et le MPME dans le cadre du litige où l'Etat Mauritanien est assigné devant le CIRDI par la MCM, Réf Lettre 185 CPMP/MPME reçue le 09/07/21 ^	Convention	Prestations intellectuelles	79 659 520	Cabinet d'Avocats GIDE LOYRETTE NOUEL AARPI
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	?	Convention de DMO entre MHUAT-ETRML relatif au programme d'extension des infrastructures scolaires, Réf: lettre n° 125/CPMP/MHUAT reçue le 08 juillet 2021.	Convention	Travaux	29 316 585	ETRML
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0011/PI/002/CMD/MHA/2021	Marché par entente directe relatif aux études et contrôle des travaux complémentaires pour l'AEP de l'Aftout Echergui- 2e phase projet Aftout Echergui, Réf Lettre N°0155 de la CMD/MHA reçue le 29/12/20.  EXTRAIT DU PV N°2 DU 06/01/2021	Entente directe	Travaux	100 826 968	SGIE-CIRA
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0187/T/011/CPMP/MHA/2021	Installation d'une station de traitement de l'eau de surface à Boghé.  Réf: lettre n° 0039/CPMP/MHA reçue le 22 avril 2021	Appel d'offres	Fourniture et services	112 161 237	Génie Militaire
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0147/T/012/CMD/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'apurement de 250 ha dans les zones de relogement à Nouakchott, Réf: lettre n° 0045/CMD/MHUAT reçue le 01/04/2021	Convention	Travaux	126 086 178	ADU
Ministère de l'Élevage (ME)	0439/T/023/CPMP/MPME/2021	Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or. Réf : lettre n°361/CPMP/MPME reçue le 28 Octobre 2021.	Appel d'offres	Travaux	255 039 720	Etat Major Général des Armés
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0185/T/010/CPMP/MHA/2021	Mise en place d'une seconde station de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou, Réf: lettre n° 0039/CPMP/MHA reçue le 22 avril 2021	Appel d'offres	Fourniture et services	266 351 582	Génie Militaire
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0034/F/008/CMD/MHA/2021	Lot N°3: Marchés par entente directe relatifs à la mise en œuvre de l'ATPC et de l'intermédiation sociale accompagnant la réalisation de latrines publiques dans 100 localités de la	Entente directe	Fourniture et services	11 237 600	ONG-OAEMSD

		Wilaya de Hodh Chargui. Réf: lettre n° 144/CMD/MHA reçue le 8 décembre 2020. Extrait du PV N°62 DU 17/12/2021.				
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0097/T/011/CMD/MHA/2021	Examen du projet de marché par entente directe relatif à la réalisation du réseau de distribution eau potable dans la zone de Tarhil à Nouakchott, Réf: lettre n° 0020/CMD/MHA reçue le 02 février 2021	Entente directe	Travaux	46 510 619	Génie Militaire
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	0172/F/005/CPMP/MEDD/2021	Acquisition des foyers améliorés	Appel d'offres	Fourniture et services	1 950 000	Ets EMHAN
Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP)	0441/PI/001/CPMP/MAEPSP/2021	Réalisation des études de faisabilité des projets de marchés municipaux et complexe touristique communal dans les villes d'Aioun et de Seilibabi	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	2 196 627	Groupement SONED AFRIQUE/ CDES
Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement Originel (MAIEO)	0424/T/003/CPMP/MAIEO/2021	Travaux de réhabilitation de 36 mosquées à Nouakchott. Lot 3: Travaux de réhabilitation de six (06) mosquées à Nouakchott (Wilaya Echemalya). Réf: AOO N° : 01/MAIEO/CPMP-MAIEO/2021	Appel d'offres	Travaux	2 510 508	AGIE ROUTE
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0119/PI/012/CMD/MHA/2021	Étude de faisabilité du projet intégré de valorisation des eaux dans les Wilayas des deux Hodhs	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	2 855 790	GRET
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0159/PI/002/CPMP/MHUAT/2021	Le suivi, la coordination et la supervision des travaux de construction des locaux de la chancellerie de l'Ambassade de la RIM à Riyad au Royaume d'Arabie Saoudite. Réf: lettre no 054/CPMP/MHUAT reçue le 19/04/2021	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	4 902 000	Groupement BETACO/TECHNIPROJET
Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	0451/F/004/CPMP/MPEM/2021	Fourniture de cinq (05) véhicules frigorifiques au profit de la SNDP	Appel d'offres	Fourniture et services	10 982 641	SINOTRUK
Délégation Générale TAAZOUR	0219/T/006/CPMP/TAAZOUR/2021	LOT N°08. Travaux de réalisation de 70 réseaux d'Alimentation en Eau potable dans plusieurs Wilayas, Réf: lettre sans numéro/CPMP/TAAZOUR reçue le 11 juin 2021.	Appel d'offres	Travaux	19 387 346	SOMIBA TP
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0052/T/010/CMD/MHA/2021	Travaux de renforcement de l'AEP d'Atar à partir du champ captant de Teyaret Sdar, Réf: lettre n° 31/CMD/MHA reçue le 09	Appel d'offres	Travaux	98 420 000	SNDE

		février 2021.				
--	--	---------------	--	--	--	--

### ANNEXE 3: LISTE DES MARCHES NON CONFORME

Autorité Contractante	N°. Marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## ANNEXE 4: LISTE DES MARCHES NON-AUDITABLE

Ministère de la Santé (MS)	0194/F/011/CPMP/MS/2021	Fourniture, installation et mise en services de six (06) groupes électrogènes au profit du Ministère de la Santé.	Appel d'offres	Fourniture et services	14 758 680	SPS Services
Ministère de la Santé (MS)	0145/PI/016/CPDM/MS/2021	Assistance technique via un cabinet de contrôle pour l'audit technique du réseau Backbone National (Tranche conditionnelle). Réf Lettre N°117 CPDM/MS reçue le 09/04/21	Appel d'offres	Prestations intellectuelles	14 792 856	Cabinet TACTIS
Ministère de la Santé (MS)	0163/F/004/CPMP/MS/2021	Acquisition d'équipements médicaux destinés au nouveau Centre Hospitalier d'Atar; Lot 4 : équipement de bloc opératoire; Réf. : lettre n°113/CPDM/MS/SP reçue le 02 avril 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	18 706 991	Groupe Lubeiratt Pharma (GLP)
Ministère de la Santé (MS)	?	Avenant au marché n°330/F/042/CPDM/MS/20, relatif à la fourniture, installation et mise en service des équipements et consommable de réanimation, Réf : lettre n°127/CMD/CSA reçue le 11/01/2020.	Avenant	Fourniture et services	2 000 000	DIRCOMA

## ANNEXE 5 : SITUATION DES MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

ELEMENTS	CONSTATS EFFECTUES
<p><b>8.4.5. MARCHÉ PAR ENTENTE DIRECTE</b></p>	<p>La mission rappelle que l'entente directe est une procédure dérogatoire (article 32 de la loi 2010-044 du 22/07/2010) dont l'usage doit respecter des conditions spécifiques à savoir motiver le choix du mode de passation et obtenir l'autorisation préalable de la CNCMP (article 34 de la loi 2010-044 du 22/07/2010). Même si, les 35% de marchés exécutés selon cette procédure ont été passés dans le respect strict de cette disposition. Il y a lieu de relever certaines insuffisances qui ne sont pas de nature à garantir l'efficacité du système et sa conformité aux exigences internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Faiblesses des modalités de recours à l'entente directe édictées à l'article 32 de la loi 2010-044 du 22/07/2010 portant code des marchés publics.</b> En effet, dans les modalités de recours à l'entente directe, le législateur n'a pas défini le contenu de la notion de « circonstances exceptionnelles » et de « force majeure »; ce qui laisse court à toutes sortes d'interprétations par les autorités contractantes.</li> <li>- <b>Certaines conditions de recours présentent des ambiguïtés.</b> Il est par exemple précisé au huitième tiret de l'article précité que l'on peut recourir à l'entente directe lorsque « <i>le choix rapide est estimé nécessaire au regard de la nature du projet</i> » sans pour autant préciser les spécificités liées à la « nature du projet ».</li> <li>- <b>Enfin, l'échantillon comporte 7% de conventions qui ont été passés au moyen de l'entente directe.</b> L'utilisation de l'entente directe comme mode d'attribution des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué n'est pas en phase avec les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et ne favorise pas le développement des entreprises locales.</li> </ul> <p><b>Néanmoins, il faut noter que le législateur à travers la réforme initiée à Procéder à la relecture des conditions de recours à l'entente directe ce qui a permis d'aboutir au Nouvelles conditions de recours édictées à l'article 43 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des Marchés Publics.</b></p>

## ANNEXE 6 : LISTE DES MARCHES SOUMIS A L'AUDIT PHYSIQUE

Autorité Contractante	N°. Marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de marché	Montant du marché en MRU	Attributaire
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0011/PI/002/CMD/MHA/2021	Marché par entente directe relatif aux études et contrôle des travaux complémentaires pour l'AEP de l'Aftout Echergui- 2e phase projet Aftout Echergui, Réf Lettre N°0155 de la CMD/MHA reçue le 29/12/20.  EXTRAIT DU PV N°2 DU 06/01/2021	Entente directe	Travaux	100 826 968	SGIE-CIRA
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0222/T/006/CPMP/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction, réhabilitation et extension des établissements scolaires entre MHUAT et ANESP.  Réf: lettre n° 0083/CPMP/MHUAT reçue le 27 mai 2021	Convention	Travaux	103 089 532	ANESP
Ministère du Développement Rural (MDR)	0191/T/003/CPMP/MDR/2021	Travaux de réhabilitation de la digue piste et des ouvrages connexes du projet PATAM, Réf : lettre n° 095/CMD/MDR/SA reçue le 06 avril 2021	Appel d'offres	Travaux	106 236 390	EKG/ELIF
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0147/T/012/CMD/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'apurement de 250 ha dans les zones de relogement à Nouakchott, Réf: lettre n° 0045/CMD/MHUAT reçue le 01/04/2021	Convention	Travaux	126 086 178	ADU
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0523/T/027/CPMP/MHUAT/2021	Travaux d'Aménagement de deux places publics, la rénovation de la mosquée IBN ABASS. Réf : lettre n°0274/CPMP/MHUAT reçue le 08 Décembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	160 345 589	ETR-ML
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0237/T/008/CPMP/MHUAT/2021	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par entente directe relative à la construction des stades de Rosso, du Ksar, de Sebkha et de mise à niveau du poste frontière PK 55 vers le Maroc, Réf: lettre n° 114/CPMP/MHUAT reçue le 25 juin 2021	Convention	Travaux	181 692 959	L'Etat Major Général des Armés
Ministère de l'Equipement et des Transports (MET)	0126/T/003/CMD/MET/2021	Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott.  LOT1: Carrefour HAYE SAKEN.  Réf: lettre n 43/CMD/MET reçue le 24 mars 2021	Appel d'offres	Travaux	184 755 953	GUANGXI Yuanda Construction Installation Engineering Co. Ltd

Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0127/T/004/CMD/MET/2021	Travaux de construction et d'aménagement de carrefours dénivelés à Nouakchott. LOT2: Carrefour BAMAKO. Réf: lettre n 43/CMD/MET reçue le 24 mars 2021.	Appel d'offres	Travaux	205 464 045	POLY CHANGDA
Ministère de l'Élevage (ME)	0439/T/023/CPMP/MPME/2021	Réalisation des travaux urgents et nécessaires pour l'encadrement de l'activité artisanale de l'Or. Réf : lettre n°361/CPMP/MPME reçue le 28 Octobre 2021.	Appel d'offres	Travaux	255 039 720	Etat Major Général des Armés
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0029/T/007/CMD/MHUAT/2021	Marché par entente directe travaux de réhabilitation de la mosquée Ibn Abass et achèvement des travaux de construction de la maison des jeunes à Tevragh Zeina, Réf: lettre n° 0018/CMD/MHUAT reçue le 27 janvier 2021	Entente directe	Travaux	291 289 659	L'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML)
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC)	0192/T/001/CPMP/MESRSTIC/2021	Construction d'un Data Center Tier III à Nouakchott y compris la fourniture;l'installation; la mise en service des équipements informatiques (Matériels et logiciels) et aménagements des salles serveurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet WARCIP, Réf: lettre n° 00113/CPDM/MS reçue le 13 avril 2021	Appel d'offres	Travaux	305 084 179	Groupement BISTPSMART/EDARAT/ICC
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0206/T/005/CPMP/MHUAT/2021	Travaux de construction d'un complexe commercial englobant des bureaux à Arafat - Nouakchott, Réf: lettre n° 0080/CPMP/MHUAT reçue le 24 mai 2021. EXTRAIT DU PV N°28 DU 26/05/2021	Appel d'offres	Travaux	322 171 147	DID
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0488/T/025/CPMP/MHUAT/2021	Marché d'entente directe entre MHUAT et l'Etat Major Général des Armées pour la réalisation des travaux de construction de la prison de 1 200 détenus à Nouakchott. Réf : lettre n°263/CPMP/MHUAT reçue le 29 Novembre 2021.	Entente directe	Travaux	323 270 012	Etat Major Général des Armés
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0259/T/010/CPMP/MHUAT/2021	Réalisation des travaux de construction d'un village artisanal à Nouakchott, Réf: lettre n°126 CPMP/MHUAT reçue le 07 juillet 2021.	Appel d'offres	Travaux	431 432 907	Groupement IBS/SMCR-TP
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0395/T/013/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de route Keur macein-N'Diago (Lot N°1: 18km). Réf : lettre n°0328/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	537 468 964	Poly Changda Engineering Co., Ltd
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0186/T/001/CPMP/MET/2021	Réalisation du programme de voiries à Nouakchott dans le cadre du Programme PROPEP, Réf: lettre n° 0045/CMD/MET reçue le 25 mars 2021	Appel d'offres	Travaux	612 064 605	ATTM-sa

Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0366/T/012/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de route Keur macein-N'Diago (LOT N° 2). Réf. : lettre n°0328/CPMP/MET reçue le 13 Septembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	659 473 396	Groupement BOUZGUENDA/BISTP
Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM)	0506/F/001/CPMP/CAAM/2021	Acquisition de 50 000 tonnes +/-5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat.  Réf.: lettre n°012/CPMP/CAAM reçue le 22 Décembre 2021.	Appel d'offres	Fourniture et services	686 924 250	SEABORD OVERSEAS LIMITED
Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)	0429/T/014/CPMP/MET/2021	Travaux de construction de la route Amourj-Adel Begrou. Ref : lettre n°0398/CPMP/MET reçue le 12 Novembre 2021.	Appel d'offres	Travaux	780 642 191	
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0399/T/020/CPMP/MHA/2021	Travaux de sécurisation d'AEP de Nouakchott à partir d'IDINI. Réf. n°988 CPMP/MHA reçue le 09/08/2021.	Appel d'offres	Travaux	894 651 392	Génie Militaire
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT)	0028/T/006/CMD/MHUAT/2021	Marché par entente directe relatif aux travaux de construction de 5 stades mini foot ( 2 à M'Bout, 1 à Sélibaby, 1 à Monguel et 1 à Barkéol) plus la mise à niveau du stade de Sélibaby, Réf: lettre n° 0017/CMD/MHUAT reçue le 27 janvier 2021	Entente directe	Travaux	41 794 129	L'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETRML)
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)	0097/T/011/CMD/MHA/2021	Examen du projet de marché par entente directe relatif à la réalisation du réseau de distribution eau potable dans la zone de Tarhil à Nouakchott, Réf: lettre n° 0020/CMD/MHA reçue le 02 février 2021	Entente directe	Travaux	46 510 619	Génie Militaire

## ANNEXE 7: PLAN D' ACTIONS DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE
<b>Dispositif législatif et réglementaire</b>	Inviter le législateur à opter pour la mise en place d'un cadre juridique clarifiant les procédures et modalités de passation des marchés publics relatifs aux besoins de Défense et de sécurité nationale exigeant le secret,	<b>Février 2025</b>
	Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés une disposition clarifiant ou précisant les modalités de la participation des entreprises publiques à une procédure de passation des marchés ;	<b>Juin 2024</b>
	Actualiser le nouveau cadre de passation des marchés en obligeant les autorités contractantes à informer systématiquement et non sur demande, les soumissionnaires non-retenus à la suite de l'attribution du marché ;	
	Initier un circulaire pour inviter les autorités contractantes à contraindre les titulaires de marchés à procéder à l'enregistrement systématique des contrats auprès des impôts avant tout début d'exécution ;	
	Initier des dossiers d'appel à concurrence type ; pour les acquisitions de faibles valeurs ;	
	Initier un manuel de procédure de passation des marchés et former les acteurs intervenant dans le processus à son contenu ;	
	Faire un plaidoyer auprès du législateur aux fins d'obtenir des mesures de participation souples (non production de caution de soumission, allègement en matière de justification de la capacité technique et financière.) au profit des PME et des entreprises nouvellement créées ;	
	Faire un plaidoyer auprès du législateur pour la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire régissant la dématérialisation des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics	
<b>Système de classement et d'archivage des documents de marchés</b>	Initier un manuel de procédure définissant le mécanisme de classement et d'archivage des dossiers de marchés	<b>Mai 2024</b>
	Mettre en œuvre une politique d'archivage électronique des dossiers de marchés ;	<b>Février 2025</b>
	Inviter les services techniques chargés du suivi de l'exécution des marchés à transmettre à la commission de passation des marchés les documents justificatifs de l'exécution et du paiement des marchés pour archivage ;	<b>Immédiat</b>
	Actualiser la composition de la CPMP en y insérant la présence d'archivistes chargés d'assurer l'archivage des dossiers de marchés ;	<b>Juin 2024</b>

	Initier des formations spécialisées à l'endroit des archivistes en matière d'archivage des dossiers de marchés ;	<b>Août 2024</b>
	Former les acteurs en charge de la passation des marchés à l'archivage des dossiers de marchés.	<b>Août 2024</b>
<b>Conformité des procédures aux principes généraux de passation et d'exécution des marchés</b>	Initier et mettre en place un site internet unique sur lequel les autorités contractantes devront procéder à la publication des AGPM et PPM ;	<b>Juillet 2024</b>
	Initier et mettre à la disposition des autorités contractantes un registre spécial côté et paraphé dédié à l'enregistrement des plis des soumissionnaires ;	<b>Immédiat</b>
	Procéder au renforcement des acteurs en charge de la passation des marchés sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La conformité entre les informations mentionnées dans le PPM et celles inscrites sur les contrats ;</li> <li>• Mécanismes d'évaluation rigoureuse et efficace des besoins avant lancement de la procédure ;</li> <li>• L'élaboration du PV d'ouverture des plis et les modalités de sa publication,</li> <li>• Le respect des délais de passation des marchés aux différentes étapes de la procédure ;</li> <li>• La composition de la sous-commission d'évaluation des offres,</li> <li>• Les modalités d'évaluation des offres ;</li> <li>• Les modalités d'attribution, d'approbation et de notification des marchés,</li> <li>• L'élaboration des contrats de marchés.</li> </ul>	<b>Septembre 2024</b>
<b>Conformité aux dispositions légales et réglementaires des avis données par la CNCMP</b>	Initier et mettre en place un manuel de contrôle des marchés publics au profit des agents de la CNCMP ;	<b>Octobre 2024</b>
	Renforcer la capacité des agents de la CNCMP sur les mécanismes de contrôle des marchés publics ;	<b>Juin 2024</b>
	Initier un plaidoyer auprès du législateur aux fins que les marchés passés par appel à concurrence fassent l'objet d'un contrôle a priori ;	<b>Février 2025</b>

	Initier et mettre en place au niveau de chaque autorité contractante une cellule de contrôle à priori des marchés en dessous du seuil aux fins de garantir la transparence dans le processus de passation ;	<b>Mars 2025</b>
<b>Situations d'attribution de marchés par entente directe</b>	Limiter la proportion de recours à l'entente directe au cours d'une année budgétaire. La norme généralement admise à ne pas dépasser est de 10% de la valeur total des marchés ;	<b>Fevrier 2025</b>
	Inviter les autorités contractantes à procéder à une mise en concurrence aussi bien avec le secteur public que le secteur privé lors de l'attribution des marchés au moyen de convention	<b>Immédiat</b>
<b>Conformité exécution physique</b>	Eviter l'échantillonnage de marchés non auditables physiquement (fournitures immédiatement consommées, Avenant sans incidences financières...);	<b>Immédiat</b>
	Inviter les autorités contractantes à procéder l'application systématique des pénalités de retard pour tous les marchés exécutés hors délai contractuel ;	<b>Immédiat</b>
	Inviter les autorités contractantes, à veiller au respect des cahiers de charges par les titulaires de marchés et à procéder à la levée des réserves formulées.	<b>Immédiat</b>

## ANNEXE 8: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Autorité contractantes	Nom et prénoms	Fonction	Contact
<b>MPEM</b>	BEIBENI CHEIKH	Président de la Commission de passation des Marchés	00222 27 72 42 45
<b>CAAM</b>	MOHAMED LEHbib	Responsable système d'information	+222 22795573
	Mohamed waghef	Responsable achats et marchés publics	+222 36033839
	Mohamed BOUKA	Responsable Logistique	+222 36600785
<b>CAMEC</b>	ISSELMOU GAOUAD	PR -CPMP CAMEC	+222 42 90 90 77
<b>CSA</b>	Cheikh Tourad Ahmed Eboulmaali	Président CPMP_CSA	00222 46 42 28 10 Tourad2005@yahoo.fr
<b>MAECME</b>	MASSAR SISSOKO	Cadre du MAECME	00222 41 64 48 36
<b>MAIEO</b>	Abdoulahi Welle	Président de la Commission de passation des marchés	+222 46 75 92 76
	Ely Mohamed	Membre de la Commission de passation des marchés	00222 36270137 Brahallahely@gmail.com
<b>MDR</b>	Mohamed MOHAMEDOU	Président de la Commission de passation des marchés	drimed182@gmail.com
	Mohamed Abdallah Essaleh	Membre de la commission de passation des marchés	00222 20 10 07 83
<b>ME</b>	HASNI BASSID	Président de commission de passation des marchés	00 222 4169 1107
<b>MEDD</b>	Dahid Ould Ghassem	Président de la CPMP_MEDD	<a href="mailto:dahidelghassem@yahoo.fr">dahidelghassem@yahoo.fr</a> +222 34 48 26 53
	Mohamed Zein Sid El Moctar	Membre de la CPMP_MEDD	<a href="mailto:medzeine@gmail.com">medzeine@gmail.com</a> +222 32 32 29 69
<b>Ministère de l'éducation nationale et de la Réforme du système éducatif</b>	Dah khoumbara	Président de la commission de Passation des Marchés publics du Ministère de l'éducation nationale et de la Réforme du système éducatif	<a href="mailto:d.khoumbara@gmail.com">d.khoumbara@gmail.com</a> +222 22 68 00 58
<b>MESRSTIC</b>	BEMBE Lellech	Président de la Commission de Passation des Marchés	00222 36 32 84 97
<b>MET</b>	Sid'Ahmed Mohamed	Président CPMP_MET	00222 36 31 35 42
	Mohamed Elmoctar Louly	Membre de la commission de passation des marchés	00222 46 12 68 28
<b>MHA</b>	Sid'Ahmed Moustapha	Président de la commission de passation des marchés_MHA	00222 42 32 19 44
	Mohamed Mansour DIA	Membre de la commission de passation des marchés_MHA	00222 26 90 59 66
<b>MHUAT</b>	Maaoya Baya	PRMP/CMP/MHUAT	
	Mohmed Sidi TALEB	/Membre de la CPMP/MHUAT	+222 22 35 35 65
<b>MIDEC</b>	Bouye Hame Dey Babe	Président de la CPMP_MIDEC	00222 46 43 77 14
	Cheikh Oumar SY	Agent de la CPMP_MIDEC	0222 30 45 98 37
<b>MCARP</b>	Yghoub Diéol Djoeiguenne	Président de la Commission de passation des marchés	+222 44 72 65 75

<b>MAEPSP</b>	Abdoulahi Welle	Président de la Commission de passation des marchés	+222 46 75 92 76
	Ely Mohamed	Membre de la Commission de passation des marchés	00222 36270137 Brahallahely@gmail.com
<b>MPEM</b>	BEIBENI CHEIKH	Président de la Commission de passation des Marchés	00222 27 72 42 45
<b>MPEMi</b>	Ousmane Kane	Président de la commission de passation des marchés	00222 46 47 07 68
<b>MS</b>	Cheikh Ahmed BABOU	Président de la CPMP_MS	00222 22 30 48 19
	Brahim El Ide	Membre de la CPMP_MS	00222 43 62 15 44
<b>SOMELEC</b>	HAWBBA Aly	Conseiller Spécial chargé de la Cellule des Marchés	00222 36 30 82 61
	Cheikh Abdallah SAID	DEP	00222 36 30 16 16
	Mohamed Valle	Agent de la DEP	00222 34 25 03 30
	Ahmed Mahmoud Mohamed	Agent de la DEP	00222 36 30 82 13
<b>TAAZOUR</b>	HAMED Ahmedou	Président de la Commission de passation des marchés	00222 4643 57 23 Hahmedou2000@yahoo.com
	Mohamed Vall Mohamed Asker	Membre commission de passation des marchés	00222 32 42 62 82